

Rapport de gestion

—
2020



TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
1. CONSEIL GENERAL	7
1.1. SECRÉTARIAT	7
1.2. COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL ET MUTATIONS	7
1.3. NOMBRE DE SÉANCES ET PRINCIPAUX OBJETS TRAITÉS	8
1.4. PROPOSITIONS / POSTULATS	9
1.5. QUESTIONS ET RÉOLUTIONS	9
2. CONSEIL COMMUNAL	11
2.1. SÉANCES	11
2.2. RELATIONS INSTITUTIONNELLES	11
2.3. RELATIONS AVEC LES COMMUNES VOISINES	11
2.4. FUSION DU GRAND FRIBOURG	12
2.5. RELATIONS EXTÉRIEURES	12
2.6. REPRÉSENTATIONS	12
2.7. PARTICIPATION DE LA VILLE DANS DIVERSES SOCIÉTÉS	13
2.8. NATURALISATIONS	13
3. ADMINISTRATION GENERALE	15
3.1. SECRÉTARIAT DE VILLE	15
3.2. COMMUNICATION	15
3.3. COHÉSION SOCIALE	17
3.4. ARCHIVES	19
3.5. CONTRÔLE DES HABITANTS	21
3.6. REGISTRE ÉLECTORAL	22
4. SERVICE JURIDIQUE	23
4.1. ACTIVITÉS	23
5. RESSOURCES HUMAINES	27
5.1. STATISTIQUES DU PERSONNEL	28
5.2. SYSTÈME SALARIAL ET INDEXATION DES SALAIRES	29
5.3. FORMATION CONTINUE	29
5.4. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	30
6. FINANCES	33
6.1. IMPÔTS ET ASSURANCES	34
6.2. CONTENTIEUX	36
6.3. COMPTABILITÉ	37
6.4. IMMOBILIER	37
6.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	38
6.6. GESTION DE PROJETS	39
6.7. CELLULE DE COORDINATION COVID-19	41
7. ECOLES	43
7.1. ADMINISTRATION SCOLAIRE	44

7.2.	ACCUEIL EXTRAFAMILIAL (AEF).....	45
7.3.	SECTEUR DE CONTACT ÉCOLE-PARENTS MIGRANTS (SCEPM).....	47
7.4.	MÉDECINE SCOLAIRE.....	48
7.5.	PSYCHOLOGIE SCOLAIRE.....	49
7.6.	ACTIVITÉS CULTURELLES.....	50
7.7.	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS SCOLAIRES.....	52
8.	POLICE LOCALE ET MOBILITE.....	53
8.1.	POLICE LOCALE.....	53
8.2.	INSPECTORAT DU FEU, PROTECTION CIVILE (PCi) ET ORCOC.....	57
8.3.	SERVICE DU FEU.....	58
8.4.	MOBILITÉ.....	59
9.	GÉNIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE.....	63
9.1.	VOIRIE.....	63
9.2.	DÉCHARGE DE CHÂTILLON.....	66
9.3.	STATION D'ÉPURATION DES EAUX (STEP).....	67
9.4.	PONTS ET CHAUSSÉES.....	68
9.5.	CADASTRE.....	70
9.6.	ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	70
10.	URBANISME ET ARCHITECTURE.....	75
10.1.	DÉVELOPPEMENT URBAIN.....	75
10.2.	PROJETS URBAINS.....	77
10.3.	PARCS ET PROMENADES.....	78
10.4.	ARCHITECTURE.....	80
10.5.	INTENDANCE DES BÂTIMENTS.....	81
10.6.	INSPECTORAT DES CONSTRUCTIONS.....	83
11.	INFORMATIQUE.....	85
11.1.	ORGANISATION GÉNÉRALE.....	85
11.2.	ACTIVITÉS ET PRESTATIONS.....	86
11.3.	COVID-19 ET TÉLÉTRAVAIL.....	89
11.4.	RÉORGANISATION DU SERVICE INFORMATIQUE.....	89
11.5.	CENTRALE D'IMPRESSION.....	89
12.	CULTURE.....	91
12.1.	FAITS MARQUANTS 2020.....	91
12.2.	RÉPARTITION DES RÔLES.....	92
12.3.	MESURES D'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE.....	93
12.4.	INSTITUTION CULTURELLE DE LA VILLE DE FRIBOURG.....	97
12.5.	INSTITUTIONS CULTURELLES PARTENAIRES.....	99
12.6.	PROJETS CULTURELS PARTENAIRES.....	99
13.	SPORTS.....	101
13.1.	SOCIÉTÉS ET CLUBS SPORTIFS.....	102
13.2.	INFRASTRUCTURES SPORTIVES.....	102
13.3.	MANIFESTATIONS.....	105
14.	AIDE SOCIALE.....	107
14.1.	BILAN 2020.....	107

14.2.	COMMISSION SOCIALE.....	108
14.3.	COLLABORATIONS	109
14.4.	STATISTIQUES.....	109
14.5.	AIDE MATÉRIELLE LASOC BRUTE VERSÉE	110
14.6.	MESURES D'INSERTION SOCIALE (MIS).....	110
14.7.	REMBOURSEMENTS	111
14.8.	MESURES DU MARCHÉ DU TRAVAIL	111
14.9.	CHANTIER ÉCOLOGIQUE DE LA VILLE DE FRIBOURG (CEVF).....	112
14.10.	SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS À CARACTÈRE SOCIAL.....	112
14.11.	AUTRES TÂCHES.....	113
15.	CURATELLES D'ADULTES.....	115
15.1.	BILAN ANNUEL.....	115
15.2.	FORMATION CONTINUE	116
15.3.	STATISTIQUES.....	117
15.4.	AIDE PUBLIQUE.....	117
15.5.	ASSISTANCE À DES AUDIENCES	117
15.6.	COLLABORATIONS ET PARTICIPATIONS	117

AVANT-PROPOS

Marquée par une pandémie qui n'a épargné aucun pays ni aucune région de notre planète, l'année 2020 restera sans doute dans nos mémoires comme une période sombre et troublante. Elle avait pourtant bien débuté, et nous pensions pouvoir poursuivre l'année en continuant de vivre plus ou moins normalement, malgré ce virus. Cependant, nous avons dû apprendre à vivre avec celui-ci et accepter qu'il domine une partie de nos activités durant toute l'année. Aujourd'hui, avec le recul, il est difficile d'imaginer qu'à la fin janvier 2020, des milliers de visiteurs faisaient la fête en ville à l'occasion des « Narrentreffen » des Villes de Zaehringen, et que nous avons vu le Carnaval des Bolzes se dérouler du 22 au 25 février 2020 dans des conditions presque normales.

En dépit de la pandémie, les services communaux ont continué de fonctionner, en intensifiant le télétravail et en offrant les prestations indispensables au bon fonctionnement de notre ville. Dès le semi-confinement décidé par le Conseil fédéral et entré en vigueur le 16 mars 2020, le Conseil communal a pris des mesures urgentes pour assurer un soutien aux personnes vulnérables et aux milieux les plus touchés. Une « hotline » a été mise en place afin de répondre aux nombreuses demandes d'information et de soutien. Toutes les personnes de plus de 75 ans ont été contactées par courrier et par téléphone, afin de les rassurer, de les renseigner et de leur proposer un soutien administratif. Cette ligne téléphonique a été réactivée en fin d'année, afin d'apporter un soutien logistique aux personnes âgées souhaitant s'inscrire pour les vaccinations. Parallèlement, le Conseil communal a mis sur pied une cellule de coordination, chargée d'analyser les demandes de soutien et de préparer un catalogue de mesures. Au total, trois millions de francs ont été octroyés pour pallier les effets non sanitaires de la pandémie, et de nombreuses mesures d'urgence ont été mises en place (distribution d'aliments, soutien aux institutions sociales et culturelles et aux milieux économiques et sportifs).

Malgré la crise, de nombreux projets ont pu avancer en 2020, dans des conditions parfois difficiles. Ainsi, le projet de fusion du Grand Fribourg, après avoir subi un coup de frein au printemps, a vu son calendrier redéfini et pourra se poursuivre avec le vote consultatif en septembre 2021. On peut citer également la nouvelle école de la Vignettaz, qui a été inaugurée en mode « corona », et l'avancement des travaux sur le site de Saint-Léonard. Nous nous réjouissons de découvrir bientôt ces réalisations dans des conditions conviviales.

Au moment où nous rédigeons ce rapport de gestion, nous ne savons pas encore quand nous pourrions reprendre une vie normale, mais nous espérons que les vaccins permettront de stabiliser la situation et d'aborder la nouvelle législature avec une sérénité retrouvée. Nous sommes en pensée avec les personnes qui ont perdu des proches, avec le personnel soignant, qui a assuré l'encadrement médical dans des conditions extrêmement difficiles, et avec le personnel communal, qui a continué d'œuvrer pour le bien de la population.

*Thierry Steiert,
Syndic / Stadtammann*

1. CONSEIL GENERAL

1.1. Secrétariat

Le Secrétariat du Conseil général (2,4 EPT) a pour mission d'organiser les séances du Conseil général, du Bureau et des Commissions, ainsi que la rédaction des procès-verbaux. Il assure le suivi administratif des décisions du Conseil général, de leur publication et de leur approbation par l'État. Organigramme: voir chapitre 3 Administration générale.

1.2. Composition du Conseil général et mutations

Au 31 décembre 2020, le Conseil général était composé comme suit :

Présidence du 25 avril 2020 au 24 avril 2021	
Présidente	Adeline Jungo (PS)
Vice-président	David Aebischer (PLR)
Groupes politiques	
Parti démocrate-chrétien (PDC)	15 élus-es : 1 femme, 14 hommes
	1 élue
Parti vert/libéral (PVL)	
Parti socialiste (PS)	30 élus-es : 12 femmes, 18 hommes
Les Libéraux-Radicaux (PLR)	10 élus-es : 5 femmes, 5 hommes
Centre gauche – PCS (CG-PCS)	5 élus-es: 1 femme, 4 hommes
Union démocratique du centre (UDC)	9 élus
Les Vert-e-s	8 élus-es : 3 femmes, 5 hommes
Indépendants-es	
Mouvement libre et indépendant (MLI)	1 élu
Parti des artistes (PA)	1 élu

Au cours de l'année 2020, les mutations suivantes ont été enregistrées: Philippe Vorlet (PS) a été remplacé par Alexis Barrière ; Blaise Fasel (PDC) a été remplacé par Laurent Praz ; Marc Bugnon (PDC) a été remplacé par Cédric Page ; Jean-François Feyer (PDC) a été remplacé par Claudine Sautaux ; Bernhard Altermatt (PDC) a été remplacé par Maxime Morard ; Eva Heimgärtner (CG-PCS) a été remplacée par Gérald Collaud et Martin Kuhn (PS) a été remplacé par Daniel Crettol.

1.3. Nombre de séances et principaux objets traités

L'année 2020 a été marquée par plusieurs déménagements dus aux travaux à l'Hôtel cantonal et à la pandémie de Covid-19. Le Conseil général a tenu 10 (12 en 2019) séances. En février, 2 séances plénières se sont tenues dans la grande salle de la Maison de justice. Par la suite, le Conseil général a siégé 5 fois à la salle des Fêtes de Saint-Léonard et 3 fois à Forum Fribourg, à Granges-Paccot. Les séances prévues les 30 et 31 mars ainsi que les 12 et 13 octobre ont été annulées à cause de la situation sanitaire.

Le Bureau s'est réuni à 7 (7) reprises.

La Commission financière a tenu 13 (13) séances plénières, sous la présidence de Lise-Marie Graden. Ladite Commission a notamment conduit une procédure de marchés publics pour la désignation d'un nouvel organe de révision des comptes communaux dès l'exercice 2021.

La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a siégé 7 (6) fois, sous la présidence de Charles de Reyff.

La Commission de fusion, sous la présidence d'Hervé Bourrier, a siégé à 3 (4) reprises.

Une Commission spéciale chargée de l'examen du projet de Règlement communal relatif à la politique foncière active de la Ville de Fribourg a tenu une séance, sous la présidence de Christoph Allenspach.

Le Conseil général a traité principalement des objets suivants :

- engagement d'un crédit de 16,79 millions de francs en vue de la construction d'un bâtiment administratif BATPOL (Bâtiment Police) ;
- engagement d'un crédit de 215'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet de requalification de la rue Pierre-Aeby ;
- examen et approbation des comptes 2019 ;
- engagement d'un montant de 683'000 francs en vue de la réalisation de cinq installations solaires photovoltaïques projetées sur le site des Neigles et sur le site de la Villa Thérèse ;
- adoption du Règlement des finances (RFin), à la suite d'une deuxième lecture ;
- invalidation de l'initiative communale « Zone bleue, zone blanche » ;
- validation de l'initiative communale « L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur ! », avec décision de non-ralliement ;
- adoption du budget de fonctionnement et des investissements 2021 ;
- engagement d'un montant de 700'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet de revitalisation de la Sarine ;
- engagement de trois paquets de dépenses imprévisibles et urgentes concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie, avec impact sur les finances communales pour un montant total de 3 millions de francs.

1.4. Propositions / postulats

Le tableau ci-dessous présente le traitement des propositions et des postulats durant l'année 2020. Tous les détails concernant les propositions et les postulats peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Fribourg.¹

	Transmis	Retiré	Refusé-Irrecevable	Déposé et en attente de traitement	Liquidé en 2020 au travers d'un rapport final ou d'un message
Propositions	7 (3)	2 (0)	2 (0)	4 (3)	0 (2)
Postulats	21 (20)	0 (2)	5 (3)	34 (13)	19 (27)

1.5. Questions et résolutions

Vingt-huit (41) questions ont obtenu une réponse en 2020. La liste complète est disponible auprès du Secrétariat du Conseil général. Une résolution a été adoptée au sujet de la lutte contre le racisme.

¹ www.ville-fribourg.ch/conseil-general/propositions-postulats

2. CONSEIL COMMUNAL

2.1. Séances

Le Conseil communal a tenu 43 (42) séances ordinaires et 11 (6) séances extraordinaires, au cours desquelles il a pris 1'582 (1'506) décisions.



De gauche à droite : Antoinette de Weck, vice-syndique, Pierre-Olivier Nobs, conseiller communal, David Stulz, secrétaire de Ville, Thierry Steiert, syndic, Anne Banateanu, secrétaire de Ville adjointe, Laurent Dietrich, conseiller communal, Andrea Burgener Woeffray, conseillère communale

2.2. Relations institutionnelles

Le 14 janvier, le Conseil communal était reçu à l'Évêché par Mgr Charles Morerod, évêque du Diocèse, pour procéder à l'échange traditionnel des vœux.

Le 6 mai, il a rencontré le Conseil d'État pour un échange portant notamment sur la fusion du Grand Fribourg et l'avenir de l'Agglomération, la politique foncière et blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA.

Le 6 octobre s'est déroulée la rencontre annuelle avec le Rectorat de l'Université, lors de laquelle ont notamment été abordés les thèmes des projets de construction en cours, de la question de Fribourg en tant que ville universitaire, du Plateau de Pérolles et du Jardin botanique.

2.3. Relations avec les Communes voisines

Le 28 janvier, le Conseil communal a rencontré celui de Guin pour discuter de divers thèmes intercommunaux.

Le 1^{er} décembre, il a accueilli le Conseil communal de Marly afin d'échanger, notamment, sur le projet de fusion du Grand Fribourg ainsi que sur divers autres projets en cours.

2.4. Fusion du Grand Fribourg

Le projet de fusion du Grand Fribourg a subi un sérieux coup de frein au printemps 2020, en raison de la pandémie. Le jour même de l'entrée en vigueur du semi-confinement, à savoir le 16 mars 2020, était agendée la fête de lancement avec des soirées d'information dans toutes les communes du périmètre de fusion. Ces travaux ont été stoppés de manière abrupte et le calendrier du projet a dû être redéfini. Ainsi, le vote consultatif, initialement prévu le 17 mai 2020, aura lieu le 26 septembre 2021.

Ce report, bien que décevant, permettra aux habitants-es des communes concernées de se familiariser davantage et de manière plus approfondie avec les enjeux de la fusion. Il a également été mis à profit pour préciser certains aspects du concept de fusion, en particulier ceux concernant les finances, les langues, la culture et la politique. Des groupes de travail *ad hoc* ont été créés à cet effet. Les résultats de ces travaux complémentaires seront présentés à l'Assemblée constitutive au printemps 2021.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet dédié au projet de fusion : www.grandfribourg.ch.

2.5. Relations extérieures

Les 25 et 26 janvier, Fribourg a eu l'honneur d'accueillir la 6^e édition des « Zaehringer Narrentreffen ». Ces rencontres « carnavalesques » ont réuni plus de 1'500 personnes venues des 12 villes fondées par la Maison des Zaehringen, en Suisse et en Allemagne. Cette manifestation a aussi été l'occasion pour les autorités politiques de ces villes de se réunir et de réaffirmer les liens qui les unissent.



Cortège des Narrentreffen © Ville de Fribourg (2020)

2.6. Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter à 40 (173) reprises par un ou plusieurs de ses membres lors de manifestations en ville. Le vin d'honneur a été offert dans 15 (46) cas. Le Conseil communal a notamment pris part à la majorité des assemblées des associations de quartiers ainsi qu'aux manifestations traditionnelles et anniversaires importants (*voir compléments*)².

² www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

2.7. Participation de la Ville dans diverses sociétés

La Ville de Fribourg est actuellement détentrice d'actions, d'obligations, de parts sociales et de bons de jouissance d'une trentaine de sociétés.

Ses participations les plus importantes se trouvent dans des sociétés anonymes, dont :

- blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA
- Transports publics fribourgeois Holding SA
- Groupe E Celsius SA
- SINEF SA
- Eau de Fribourg Freiburger Wasser SA
- SAIDEF SA
- Effort Fribourg SA

On peut encore citer Expo Centre SA et Agy Expo SA, Bains de la Motta SA, Parking des Alpes Fribourg SA et Société immobilière de la Grenette SA. La Ville possède en outre un nombre important de parts sociales de la société Les Logements populaires Fribourg.

Les rapports d'activité de ces diverses sociétés sont en principe disponibles sur leurs sites internet respectifs et via le Registre du commerce en ligne.

2.8. Naturalisations

La Commission des naturalisations a siégé à 15 (18) reprises. Elle a traité 100 (114) dossiers, dont 8 (9) lors d'un second examen. Sept (10) demandes ont été suspendues pour des raisons de connaissances civiques insuffisantes.

Faisant suite au préavis positif de la Commission des naturalisations, le Conseil communal a octroyé le droit de cité de Fribourg à 125 (165) ressortissants-es étrangers-ères. Le Conseil communal a refusé d'octroyer le droit de cité à 7 (8) personnes requérantes, suivant le préavis négatif de la Commission des naturalisations.

Après abandon de la procédure pour diverses raisons (arriérés d'impôts, déménagement, départ à l'étranger, etc.), 1 (3) dossier a été archivé.

Des statistiques sont disponibles dans les compléments au rapport de gestion³.

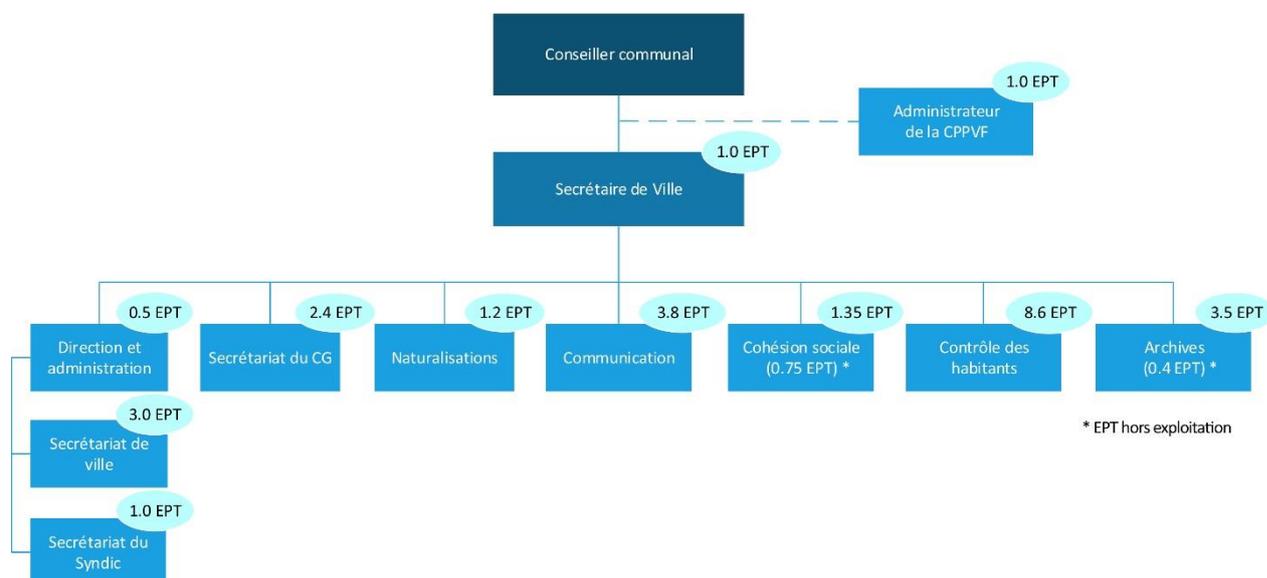
³ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

3. ADMINISTRATION GENERALE

Direction : Thierry Steiert, syndic

Chef de service : David Stulz, secrétaire de Ville

Dotation : 40 collaborateurs·trices (28,5 EPT)⁴



3.1. Secrétariat de Ville

Les principaux documents établis en 2020 par le Secrétariat de Ville sont :

- déclarations :
 - de mœurs 26 (26)
 - de prise en charge 70 (184)
 - de douane 0 (1)
- diverses copies (conformes, etc.) 483 (933)
- légalisations de signatures 260 (438)

3.2. Communication

Après sa réorganisation et son renforcement en 2019, le Secteur de la communication a pleinement pu mettre à profit l'ensemble des ressources à sa disposition (3,8 EPT) au cours de l'année en revue.

⁴ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis·es ; 1,15 EPT hors exploitation ; 0,5 EPT vacant

Parmi les principales missions confiées au secteur figure la gestion :

- des relations avec les médias : rédaction de plus de 60 communiqués de presse (soit une diffusion tous les 5-6 jours en moyenne), organisation de 17 conférences (ou points) de presse, prise en charge de près de 140 demandes émanant de journalistes (hors post-communicués et conférences de presse), veille médiatique et revues de presse ;
- du site internet : mise à jour et amélioration continue du site, notamment via la création de pages spécifiques d'information à la population durant la pandémie (informations pratiques liées aux prestations fournies par l'Administration communale, recensement des actions de solidarité publiques et/ou privées, propositions d'activités à domicile pour mieux vivre le semi-confinement) ;
- des réseaux sociaux : développement de la page Facebook de la Ville et gestion de la communauté (quelque 230 publications, près de 4'300 abonnés, à savoir une augmentation de plus de 60 % en un an, et plus de 4'000 interactions, soit +50 %) ;
- du bulletin d'information mensuel de la Ville (1700): préparation du contenu des dix éditions (une vingtaine de pages par bulletin), soit le même nombre qu'habituellement malgré la pandémie ;
- de la communication interne : information continue du personnel via divers canaux, parmi lesquels l'intranet et le *Bulletin d'information du personnel (BIP)*, organisation de matinées d'accueil pour les nouveaux·elles collaborateurs·trices (en partenariat avec le Service des ressources humaines), mise à jour du livret d'accueil remis au nouveau personnel, etc. ;
- des manifestations (gestion de la communication, voire participation à l'organisation en partenariat avec les services/secteurs concernés) : Zaehringer Narrentreffen, soirées en l'honneur des nouveaux·elles majoritaires et des nouveaux·elles naturalisés·es, Fête des voisins⁵;
- des imprimés : réalisation graphique interne de nombreuses affiches, flyers, brochures, annonces, etc. ainsi que supervision des réalisations confiées à des partenaires externes ;
- des films/vidéos : réalisation interne et supervision des créations externes (film promotionnel ou vœux pour les fêtes de fin d'année, par exemple) ;
- des campagnes : mise sur pied, en collaboration avec les services/secteurs concernés et des partenaires externes, de campagnes d'information et/ou de prévention à l'intention du grand public (prévention en lien avec le coronavirus, fair-play routier, recrutement pour le Bataillon des sapeurs-pompiers, etc.) ;
- des discours : rédaction de discours et d'éditoriaux divers.

⁵ La plupart des manifestations programmées ont dû être repoussées, repensées ou annulées en raison de la situation sanitaire (étape finale du Tour de Romandie, assemblée générale de l'Association des communes fribourgeoises et Saint-Nicolas, notamment).

La crise du coronavirus a évidemment chamboulé le quotidien du Secteur durant les deux vagues pandémiques. L'activité n'a pourtant pas baissé, au contraire : de par sa participation directe à la cellule de crise communale (ORCOC), la Communication a été impliquée en première ligne. Une diffusion rapide et claire de l'information, tant interne qu'externe, s'est révélée d'autant plus cruciale en période de pandémie et de semi-confinement.

3.3. Cohésion sociale

3.3.1. Activités

👉 Stratégie, programmes et projets

Le Secteur de la cohésion sociale élabore des stratégies, met en œuvre des programmes et des projets dans les divers domaines concernés et offre également un accompagnement et un soutien financier aux projets de tiers. Les principales nouveautés dans ce champ d'action ont été les suivantes :

- l'élaboration de la stratégie relative au harcèlement de rue, sur la base du rapport rédigé par la Haute école de travail social de Fribourg et en concertation avec les services concernés ;
- l'engagement temporaire d'une spécialiste seniors afin de débiter les travaux en vue de l'élaboration d'un concept communal pour les seniors ;
- l'octroi d'un mandat à l'association REPER pour l'ouverture et l'exploitation d'un nouveau centre d'animation socioculturel dans le quartier de Pérolles ;
- la tenue de la formation d'Agents sympas dans le quartier de Pérolles, conformément à la volonté de déployer dorénavant le programme « Fribourg Sympa » à l'échelle des quartiers.



Campagne d'information contre le harcèlement de rue

© Ville de Fribourg (2020)

📌 Organisation d'évènements et d'actions

En raison des restrictions liées au Covid-19, le Secteur a dû annuler un certain nombre d'évènements et procéder à des adaptations ou à la mise en œuvre de nouvelles actions.

Les éléments principaux à relever sont les suivants :

- la Fête des voisins, remplacée dans un premier temps par le Loto des voisins, organisé le 29 mai sur les ondes de Radio Fribourg. L'évènement habituel a pu avoir lieu le 18 septembre ;
- la manifestation d'accueil pour les nouveaux·elles habitants·es, remplacée par huit visites guidées de la ville, du 3 au 10 novembre, organisées en partenariat avec l'Office du tourisme ;
- l'organisation et le soutien d'activités estivales destinées aux enfants, aux jeunes et aux familles en juillet et août, en collaboration notamment avec les Services des écoles et des sports ainsi que Fribourg Tourisme, afin de pallier le manque d'activités durant la période du semi-confinement et l'annulation de nombreux camps d'été ;
- le développement et le maintien des liens avec les seniors à travers des contacts téléphoniques (Hotline) et des courriers, l'envoi aux seniors et aux résidents·es des EMS de dessins réalisés par les enfants des accueils extrascolaires pour la fête du 1^{er} Mai, l'envoi aux résidents·es des EMS de vœux de Noël formulés par les enfants des écoles primaires, et le soutien de l'association Café du Cœur ;
- le recensement, le suivi, la visibilité et le soutien des réseaux et des actions de solidarité mis en place par des associations et des citoyens durant le semi-confinement ;
- le développement et la mise en œuvre d'un nouveau projet, le Mercado, visant à favoriser et à développer les liens dans le quartier du Schoenberg, en collaboration avec Frinat, le centre d'animation socioculturelle, la Police locale et l'association Vivre au Schoenberg.

3.3.2. Centres d'animation socioculturelle (CAS)

L'année a été marquée par un besoin constant de réinventer l'action des CAS au fur et à mesure des impératifs liés à la pandémie : limitation du nombre de personnes accueillies et fonctionnement en petits groupes, par atelier ou sur des projets. L'impératif sanitaire a fortement souligné le besoin de maintenir le lien social et l'augmentation de la précarité financière et sociale dans les quartiers. Une adaptation constante et de la créativité ont été nécessaires afin de pouvoir mener des actions répondant aux nouveaux besoins et au mandat confié par la Ville.

Malgré ce contexte, les actions suivantes ont été menées :

- l'ouverture d'un nouveau CAS dans le quartier de Pérolles, qui, même s'il n'a pas pu développer pleinement son action au vu de la situation particulière, est parvenu à réaliser un important travail de réseau dans le quartier, notamment avec les écoles ;
- la mise sur pied de l'Action partagée, concrétisée par des distributions une fois par semaine de produits de première nécessité aux habitants·es les plus fragilisés·es par

la crise. Cette action a été essentiellement financée par la générosité des particuliers et d'entreprises privées, puis par un soutien financier de l'État et de la Ville de Fribourg ;

- l'instauration de nouvelles collaborations dans le cadre scolaire autour de deux projets : « J'ai un projet » et « Fleur de chantier », qui visent le développement de compétences chez les enfants et les jeunes en matière de participation et d'estime de soi ;
- l'ouverture, tout au long de de l'année, du jardin partagé « Pré Fleuri » dans le respect des mesures sanitaires, qui a permis de participer pleinement au maintien des liens sociaux dans le quartier du Schoenberg ;
- la conceptualisation et la mise sur pied du projet pilote « Accueil bas seuil itinérant seniors » dans le quartier du Jura, basé sur le concept « Toile de vie » présenté par les CAS à la Direction cantonale de la santé et des affaires sociales, et concrétisé par une délocalisation de l'accueil libre dans les rues du quartier afin de répondre à des besoins exprimés par les personnes âgées.

3.4. Archives

Le Secteur des archives, chargé du patrimoine de la Ville, a pour mission la collecte, la conservation, la communication et la valorisation de sources documentaires et d'objets constituant la « mémoire plurielle » de la cité des bords de la Sarine, tout autant sous la forme d'archives que d'œuvres d'art.

Les Archives sont placées sous la responsabilité de l'archiviste de Ville, secondé par cinq collaborateurs-rices scientifiques (3,5 EPT). Archiviste de Ville depuis 1992, Jean-Daniel Dessonnaz a pris sa retraite à la fin octobre. Leonardo Broillet lui a succédé le 1^{er} décembre.

Le Secteur a assuré sa mission en faveur des services communaux en les conseillant dans la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires, ainsi que dans la préparation de versements (archivage historique). Les travaux de classement et d'inventaire se sont poursuivis dans les différents domaines (inventaire général, fonds Ville-État, collection de la Bourgeoisie, catalogage des ouvrages de la bibliothèque, etc.).

En tant que bibliothèque affiliée à la Bibliothèque cantonale et universitaire, la bibliothèque des Archives a migré sur le réseau SLSP (Swiss Library Service Platform) en décembre 2020. Les ressources dont elle dispose sont désormais consultables via l'interface de recherche « Discovery Fribourg-Freiburg ».

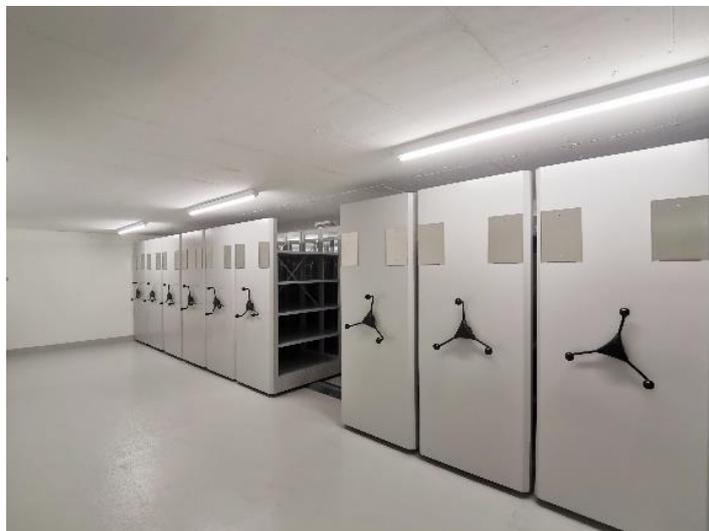
3.4.1. Incrémentation des fonds et nouvelles acquisitions

Un nombre restreint de dossiers a été versé par les services communaux. Parmi les nouveaux dons, on compte les archives du Club Soroptimist Fribourg et un petit fonds d'archives concernant la banque Weck-Aeby (fin XIX^e - début XX^e siècles). La bibliothèque a enregistré 500 nouveaux titres, provenant d'achats ordinaires et de fonds privés. Les collections patrimoniales de la Ville se sont enrichies par divers dons et acquisitions (tableaux, sculptures, estampes).

3.4.2. Conservation

D'importantes interventions de conservation ont débuté sur les crucifix de la porte de Morat, de Bourguillon et sur leurs édicules ainsi qu'à la statue de la Vierge à l'Enfant du mémorial du Palatinat.

Lors de la construction du bâtiment D de l'école de la Vignettaz, le Secteur a été impliqué dans l'aménagement de deux dépôts spécifiquement dédiés à la conservation d'archives et d'œuvres d'arts, destinés notamment à pérenniser les tableaux des différentes collections de la Ville. L'installation des premiers documents/tableaux sera effectuée en 2021.



Les nouveaux dépôts d'archives de la Vignettaz © Ville de Fribourg (2020)

3.4.3. Valorisation du patrimoine

En cette année très particulière, la salle de lecture a été logiquement moins fréquentée que d'habitude ; les visites guidées ainsi que les conférences se sont faites rares. D'autres manières de valoriser les archives ont été privilégiées. Les Archives ont rédigé divers articles et comptes-rendus et pris part à la préparation de diverses publications. Elles ont notamment assuré l'édition de l'ouvrage de Jean-Pierre Dorand consacré à Jean-Augustin Cuony, syndic de la Ville de 1848 à 1857. Cette tâche, entreprise pour la première fois par les Archives, a demandé des ressources importantes, notamment pour la recherche de sources, les aspects éditoriaux ainsi que pour la promotion de l'ouvrage. Vingt-six œuvres des collections Dubas-Cuony et de la Ville ont pu être éditées dans cet ouvrage, qui a reçu de bons échos dans les médias, contribuant ainsi au rayonnement du patrimoine de la Ville.

La publication par les Archives dans le bulletin d'information *1700* d'une nouvelle série d'articles intitulée « Retour vers le Futur » compare une vue de Fribourg tirée des collections de la Ville avec une photo actuelle. Elle est couplée avec l'exposition de ces œuvres à la Maison de Ville. Une Vierge à l'Enfant (huile sur bois, XVII^e, collection de la Bourgeoisie) a été remise en place à l'arc de triomphe de la chapelle de Bourguillon, en collaboration avec le Service cantonal des biens culturels.

3.4.4. Recherches et autres activités

En sus des réponses à de nombreuses demandes de renseignements en faveur de l'Administration communale ou de privés, les Archives ont effectué des recherches approfondies en faveur de la Bourgeoisie et sur des thèmes divers, notamment Nova Friburgo ou l'armée

Bourbaki à Fribourg. Étroitement associées aux activités du jumelage entre Fribourg et Rueil-Malmaison, les Archives ont pris part aux programmes et manifestations de diverses sociétés savantes locales. Elles ont également soutenu la préparation d'une exposition à Rueil-Malmaison à l'occasion du 150^e anniversaire de la guerre franco-allemande de 1870-71, afin de mettre en exergue la part prise par Fribourg dans l'accueil de l'armée Bourbaki.

Les Archives ont également effectué 60 reportages photographiques pour les divers services communaux.

3.5. Contrôle des habitants

Le Secteur du contrôle des habitants (9 EPT) est le premier interlocuteur pour les citoyens-nes qui s'établissent en ville de Fribourg. Il fournit notamment les prestations suivantes : inscriptions d'arrivées, changements d'adresses et départs, cartes d'identité ainsi que diverses attestations (de résidence, de domicile, de départ, de séjour et de vie).

Début 2020, le Secteur a déménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux et plus à même d'accueillir les habitants-es de la commune, à la rue Saint-Pierre 10.

Les détails des prestations du Contrôle des habitants sont disponibles dans les compléments⁶.



Les nouveaux guichets accueillent les fribourgeois
© Ville de Fribourg (2020)

3.5.1. Statistiques

Au 31 décembre, la variation de la population résidente (établissements et séjours) se traduisait par les chiffres suivants :

		2020	2019
Population suisse - établie	58.21%	23'925	24'105
Population suisse et étrangère - séjour	7.34%	3'018	3'158
Population étrangère - établie	34.45%	14'159	14'220
Total général		41'102	41'483

⁶ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

📌 Statistiques de population en bref

Langue de diffusion (<i>français ou allemand</i>)	2020	2019
Établissement + séjour		
français	84.33%	84.30%
allemand	15.97%	15.70%

Répartition de la population en établissement en ville de Fribourg (au 31 décembre)	2020	2019
Suisses	23'925 62.82%	24'105 62.90%
Étrangers	14'159 37.18%	14'220 37.10%
Hommes	18'892 49.61%	18'973 49.51%
Femmes	19'192 50.39%	19'352 50.49%

D'autres statistiques sont disponibles sur www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »).

3.6. Registre électoral

Le Registre électoral est tenu sous la forme de fichiers informatiques et contient toutes les personnes qui jouissent des droits politiques.

En 2020, les citoyens·nes ont été appelés·es à se prononcer à trois reprises (*voir compléments*⁷).

La Ville de Fribourg s'occupe également du dépouillement des votes par correspondance et dépôt de l'ensemble des Suisses de l'étranger inscrits dans les communes fribourgeoises.

Les résultats des votations et élections sont publiés sur <http://sygev.fr.ch/resultats>.

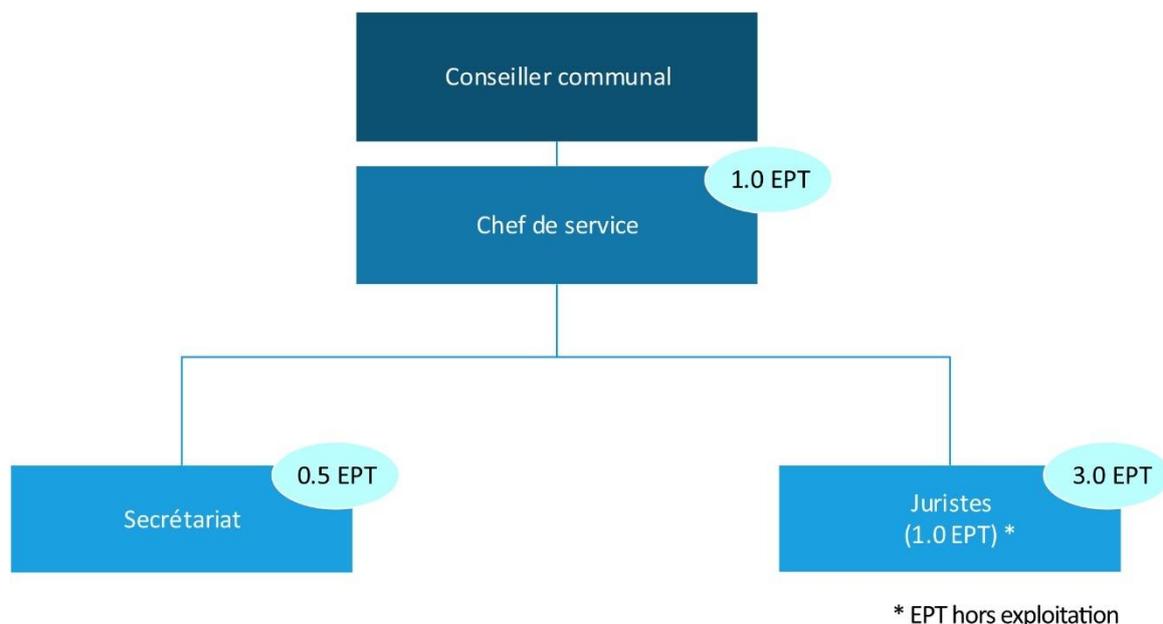
⁷ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

4. SERVICE JURIDIQUE

Direction : Thierry Steiert, syndic

Chef de service : Richard Jordan

Dotation (31.12.2020) : 6 collaborateurs·trices (5,5 EPT)⁸



4.1. Activités

Le Service juridique a un rôle transversal, puisqu'il est chargé d'apporter un soutien juridique aux autres services communaux.

Ses tâches sont les suivantes :

- conseils juridiques écrits ou oraux à l'intention du Conseil communal, des services communaux, à SINEF SA et Eau de Fribourg/Freiburger Wasser SA ;
- préparation des règlements, contrats et conventions, ainsi que gestion des règlements sur le site internet de la Ville ;
- examen de propositions, de postulats et de questions du Conseil général ;
- rédaction de décisions, d'observations et de recours en matière administrative, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire, des constructions, de la protection de l'environnement, du droit du travail et des marchés publics ;
- représentation de la Commune dans les procédures civiles et pénales ;
- préparation de prises de position lors des mises en consultation de lois ou d'ordonnances fédérales et cantonales ;

⁸ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis·es ; 1 EPT hors exploitation.

- conseils internes en matière de protection des données ainsi que d'information et d'accès aux documents.

Au fil des années, le volume des affaires a augmenté et les dossiers ont gagné en complexité.

4.1.1. Principaux projets

Le Service juridique a peu de projets qui lui sont propres. On peut toutefois relever la refonte totale de la page des règlements communaux sur le site internet de la Ville, selon un système qui s'inspire des recueils systématiques fédéraux et cantonaux, mais adapté aux spécificités communales.

Parmi les projets d'importance pour lesquels le Service a été sollicité en 2020, on peut relever :

- l'accompagnement du Service des ressources humaines dans la mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel (RPer) ;
- le suivi de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), que ce soit dans l'avancée du traitement des oppositions ou de la présence lors des séances de conciliation ;
- le suivi des projets de requalification du quartier du Bourg et de l'avenue de la Gare ;
- le suivi du dossier de la BCF Arena et de la patinoire communale ;
- le suivi du dossier de l'ancienne décharge de la Pila ;
- l'accompagnement des chefs-fes de projets pour les constructions/transformations des bâtiments scolaires de Jolimont et de la Vignettaz ;
- le suivi des dossiers en matière de dangers naturels ;
- le suivi des dossiers du site de la décharge de Châtillon.

4.1.2. Procédures

Le Service juridique est régulièrement interpellé pour des procédures civiles ou administratives. Durant l'année écoulée, il a représenté la Ville de Fribourg à plusieurs reprises devant les tribunaux.

Concernant les procédures civiles, le Service juridique a continué d'assurer le suivi du dossier de la salle de spectacle Équilibre, en collaboration avec les avocats-es mandatés-es. Sept autres procédures étaient pendantes devant les tribunaux civils.

Les détails concernant les procédures en 2020 sont disponibles dans les compléments⁹.

4.1.3. Règlements

En collaboration avec le Service des ressources humaines, le Service juridique a adapté le Règlement d'application du règlement du personnel de la Ville de Fribourg (RARPer) et a

⁹ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

élaboré une Directive relative à la prévention et à la gestion du harcèlement et des difficultés relationnelles sur le lieu de travail.

Le Service juridique a également été mis à contribution pour l'élaboration du Règlement des finances (RFin), en collaboration avec le Service des finances.

Outre l'élaboration de ces règlements/directives, le Service juridique a assuré le suivi de leur procédure d'adoption/approbation et leur publication sur le site internet de la Ville de Fribourg.

Les règlements et directives suivantes étaient en cours d'élaboration ou de révision fin 2020 :

- Règlement du Conseil général ;
- Règlement sur l'eau potable ;
- Règlement sur l'épuration et l'évacuation des eaux usées ;
- Règlement sur les émoluments de permis de construire ;
- Règlement sur les déchets ;
- Règlement du cimetière ;
- Règlement général de police ;
- Règlement sur la politique foncière active ;
- Règlement sur la contribution de remplacement pour les places de jeux et la plantation d'arbres sur fonds privés ;
- Règlement sur les subventions communales ;
- Règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal.

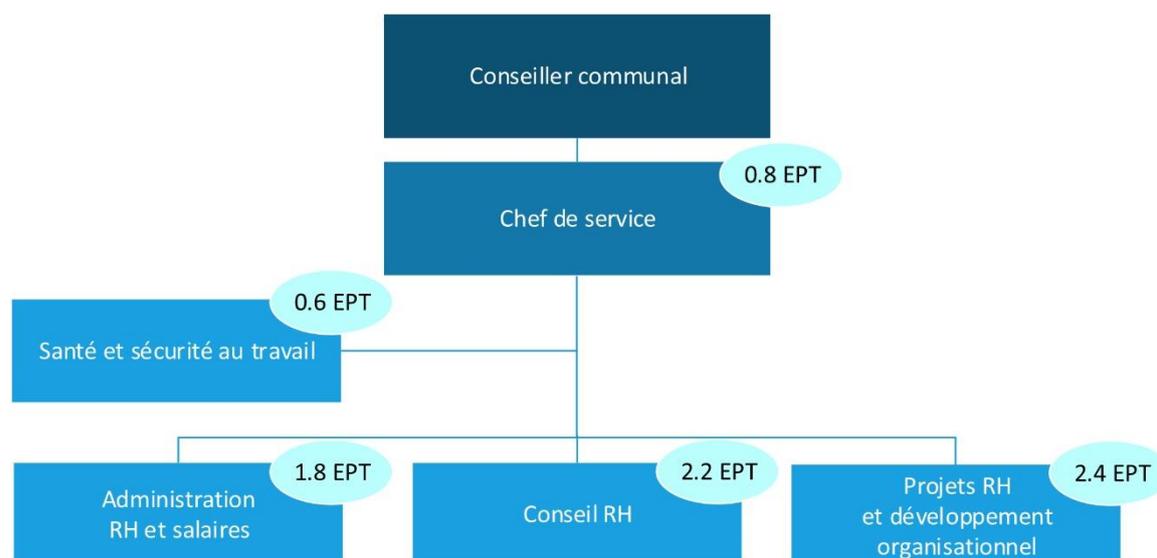
En fonction de l'avancement des travaux, lesdits règlements feront l'objet de messages du Conseil communal en 2021 ou 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

Direction : Thierry Steiert, syndic

Cheffe de service : Sabrina Plumettaz

Dotation (31.12.2020) : 10 collaborateurs·trices (7,8 EPT)¹⁰



Le Service des ressources humaines (RH) élabore, met en place et développe des politiques RH dans le respect des bases légales et des exigences du Conseil communal. Il attire, recrute et fidélise du personnel compétent et apporte un conseil et un soutien à l'ensemble des collaborateurs·trices dans la mise en œuvre des politiques RH.

D'autre part, le Service RH gère l'ensemble de l'administration RH (salaires et assurances sociales), participe à l'amélioration de l'efficacité de l'organisation et à son développement, assure la protection de la santé et de la sécurité au travail et favorise l'accès à l'information en soutenant la communication.

¹⁰ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis·es

5.1. Statistiques du personnel

Au 31 décembre 2020, la Ville de Fribourg comptait 663 collaborateurs·trices pour un total de 530,77 EPT.¹¹

5.1.1. Effectif et mouvements du personnel

	01.01.2021		2020		01.01.2020
	Personnes	Retraites	Départs	Arrivées	Personnes
Administration générale	56	2	4	8	54
Finances	21	0	3	3	22
Écoles	112	8	10	15	177
Police locale et mobilité	43	0	4	3	44
Génie civil, environnement et énergie	140	6	3	12	141
Urbanisme et architecture	158	5	11	16	90
Informatique	14	1	0	0	15
Culture	15	0	1	8	9
Sports	24	1	0	0	25
Aide sociale	41	2	3	3	43
Curatelles d'adultes	39	0	7	8	38
Total	663	25	46	76	658

Les chiffres présentés prennent en considération la conduite opérationnelle du personnel et non son imputation financière : cela concerne principalement le personnel de nettoyage, financé par le Service des écoles et conduit par le Service d'urbanisme et d'architecture, d'où les variations notables au sein de ces derniers. De même, la comptabilisation de certains contrats ou des postes vacants peut amener une différence entre les chiffres annoncés au 1^{er} janvier 2020 et les mouvements enregistrés sur l'année.

Le taux de rotation général est de 6,94 % pour l'ensemble des services. Ce taux est calculé sans tenir compte des départs à la retraite ordinaire ou anticipée. Il est en légère augmentation en raison de la modification du Règlement du personnel (RPers) qui prévoit, depuis le 1^{er} janvier 2020, une fin automatique des rapports de travail après 365 jours d'absence totale ou partielle.

5.1.2. Classes salariales

Répartition par genre	-	A	B	C	D	E	Total
Femmes	12	100	130	75	34	4	355
Hommes	8	82	113	48	47	10	308
Total	20	182	243	123	81	14	663

¹¹ Personnel sous contrat de droit public et sous contrat de droit privé de durée indéterminée

5.1.3. Âge et ancienneté

Moyenne	Âge	Ancienneté
Administration générale	46,45	8,31
Finances	42,74	8,91
Écoles	43,10	9,04
Police locale et mobilité	45,21	10,57
Génie civil, environnement et énergie	47,11	12,31
Urbanisme et architecture	48,25	12,93
Informatique	52,94	12,79
Culture	45,83	6,37
Sports	49,95	14,60
Aide sociale	44,27	11,72
Curatelles d'adultes	40,21	8,82
Moyennes générales	46,01	10,58

5.2. Système salarial et indexation des salaires

Le nouveau système salarial entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 s'applique à l'ensemble du personnel au bénéfice d'un contrat de droit public. Il se veut transparent et facile d'utilisation tant pour le Service des ressources humaines que pour les responsables hiérarchiques et les collaborateurs·trices.

Compte tenu de la stabilité de l'indice des prix à la consommation, les salaires n'ont pas été indexés au 1^{er} janvier 2020.

La grille salariale 2020 est disponible sur le site internet de la Ville, dans les compléments au rapport de gestion¹².

5.3. Formation continue

La révision du Règlement du personnel a permis de définir une directive relative à la formation continue, pilier important de la politique du personnel de la Ville. Cette directive entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 définit les types de formation continue, leurs modalités et la prise en charge des coûts y relatifs. Elle fixe également les principes de répartition, entre les services, du budget destiné à la formation continue.

¹² www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

5.3.1. Formation initiale et stages

👉 Apprentissage

La formation professionnelle initiale transmet les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'une profession. Elle peut déboucher sur une Attestation fédérale de formation professionnelle (deux ans de formation) ou sur un Certificat fédéral de capacité (trois ou quatre ans de formation).

Dix-neuf apprentis-es ont pu compter sur les compétences de professionnels·les (*voir compléments*)¹³.

L'apprentissage étant fortement encouragé à la Ville, le développement d'un nouveau concept de formation des apprentis-es a démarré et sera mis en œuvre pour la rentrée 2021. Un élargissement de la palette de professions proposées est également envisagé.

👉 Stages

En 2020, les services communaux ont accueilli 25 stagiaires, issus notamment des hautes écoles supérieures (*voir compléments*)¹⁴.

5.4. Activités particulières

Certains projets importants ont particulièrement occupé le Service des ressources humaines, comme décrit ci-après.

5.4.1. La mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel

En collaboration avec le Service des ressources humaines, le Service juridique a procédé à la révision générale du Règlement du personnel et de son Règlement d'application, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Grâce à cette révision, le règlement apporte plus de transparence et s'adapte aux besoins en constante évolution du personnel. Il améliore également la gestion des ressources humaines et la motivation du personnel, notamment par la mise en place d'outils qui augmentent sa responsabilisation et facilitent le dialogue avec les responsables hiérarchiques.

Durant l'année 2020, le Service des ressources humaines s'est consacré à la mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel en développant différentes directives relatives :

- à la formation continue ;
- au travail à domicile ;
- à la prévention et à la gestion du harcèlement et des difficultés relationnelles sur le lieu de travail ;

¹³ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

¹⁴ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

- aux événements particuliers ;
- aux services spéciaux ;
- à la comptabilisation des présences et absences (gestion du temps).

Un nouveau code de conduite pour le personnel de la Ville est également en place depuis le 1^{er} janvier 2021.

5.4.2. Portail RH

L'un des principaux projets en 2020 a été la mise en place d'un système d'information RH, nommé Portail RH. Conçu comme une plateforme d'échanges entre les Ressources humaines et le personnel, ce Portail RH permettra à terme de regrouper toutes les informations des collaborateurs-trices. Le premier module a été ouvert successivement aux Ressources humaines, aux responsables hiérarchiques, au Conseil communal puis au personnel le 1^{er} octobre. Afin que les personnes n'ayant pas de poste de travail personnel puissent y avoir accès, des postes de travail collectifs (bornes) ont été installés sur plusieurs sites (Voirie, Parcs et promenades).

Le second module, « recrutement », élaboré au second semestre 2020, est en place depuis le 1^{er} janvier 2021. Il facilite la gestion du recrutement, tant pour les responsables hiérarchiques que pour les Ressources humaines, et comprend un nouveau site de recrutement en ligne permettant aux candidats-es de suivre en temps réel l'état de leur postulation. Une multitude d'autres modules et utilisations sont possibles (gestion des frais, formation, évaluation annuelle, etc.) et viendront à terme compléter le portail.

5.4.3. Système de gestion du temps

Le logiciel de gestion du temps a été complètement revu. Il est désormais en ligne avec les modifications apportées au Règlement du personnel et les responsables hiérarchiques bénéficient d'un nouvel espace leur fournissant les informations nécessaires à la conduite de leur personnel (gestion horaire). Tout comme le Portail RH, l'application continuera à être développée et pourra être ouverte à l'ensemble du personnel, par le biais de nouveaux supports (téléphone mobile, bornes) ou en proposant une fonction analytique.

5.4.4. Santé et sécurité au travail

À la suite de l'engagement d'un nouveau spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé, un concept de santé et sécurité au travail a été développé et sera mis en œuvre en 2021. La prévention et l'analyse des accidents professionnels ont constitué les tâches principales du chargé de sécurité. Ce travail d'analyse a une fois de plus souligné l'importance de la formation du personnel en matière de sécurité au travail, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'outils ou d'infrastructures à risque. Le chargé de sécurité étant membre de l'ORCOG communal, il a également été engagé dans le dimensionnement des mesures de prévention pendant la pandémie de Covid-19.

5.4.5. Système de contrôle interne (SCI)

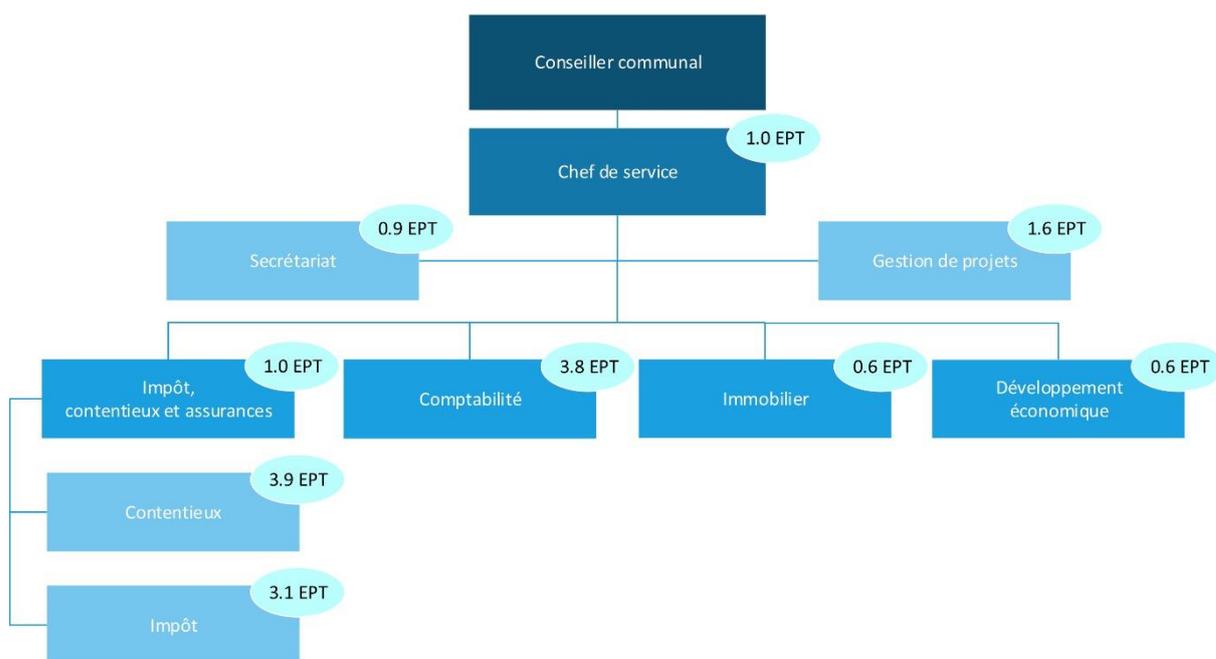
Le Service des ressources humaines assure la veille de l'organigramme des unités, l'organisation, la saisie des collaborateurs-trices dans le système SCI ainsi que la définition de l'ensemble des rôles et missions de la Ville.

6. FINANCES

Direction : Laurent Dietrich

Chef de service : Laurent Simon-Vermot

Dotation : 21 collaborateurs·trices· (16,5 EPT)¹⁵



Le Service des finances gère et coordonne les principaux processus financiers communaux, tels que l'élaboration du budget, le bouclage des comptes et la planification financière. Il assure le suivi des investissements, des charges et des recettes de fonctionnement.

Les axes opérationnels du Service sont les suivants :

- tenue de la comptabilité (Ville et entités en relation directe avec les activités de celle-ci) ;
- facturation des impôts ;
- suivi du contentieux ;
- gestion des assurances ;
- gestion de l'immobilier ;
- développement économique ;
- mise en place d'un système de contrôle interne et d'un controlling ;
- aide fournie via divers conseils et analyses financières.

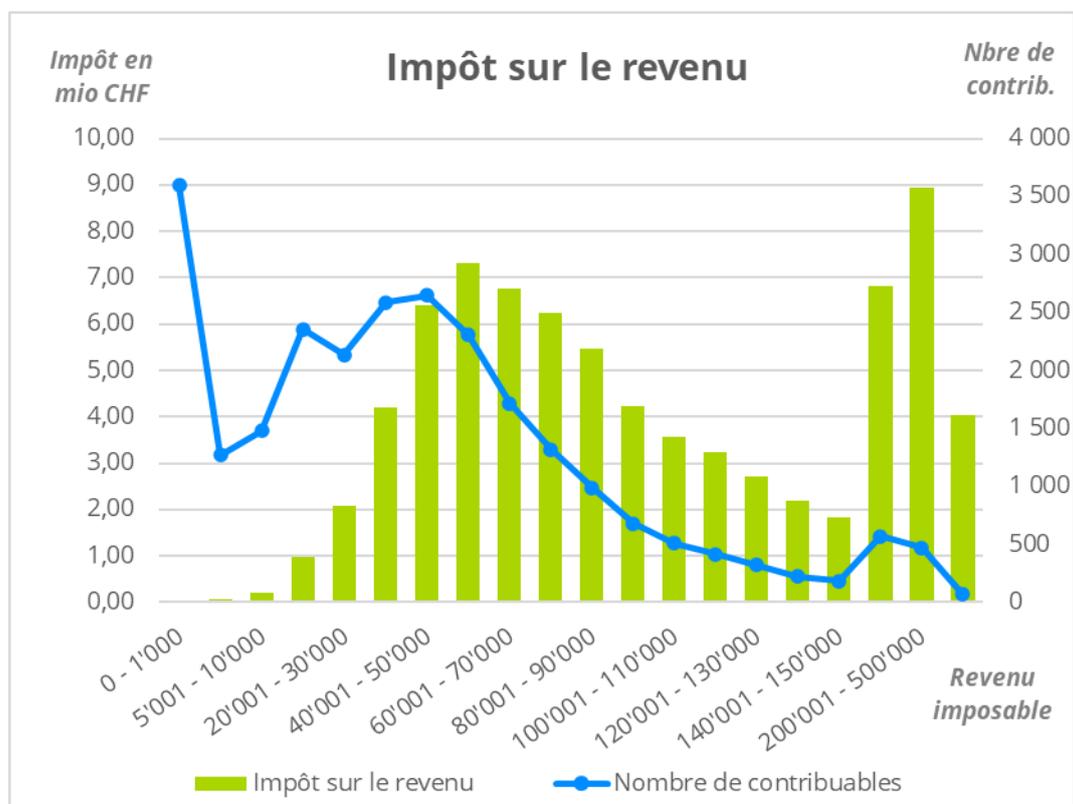
¹⁵ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis·es ; 0,1 EPT vacant

6.1. Impôts et assurances

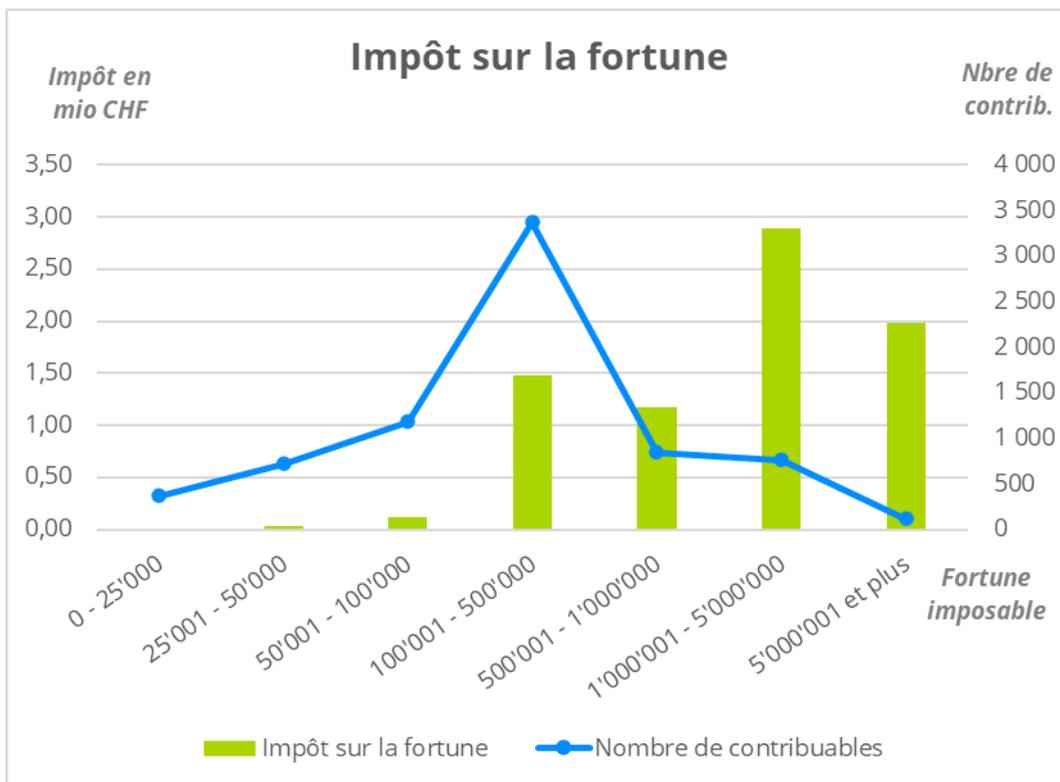
Le Bureau de l'impôt s'occupe des renseignements à la population au sujet du mode de calcul de l'impôt communal ou paroissial, de la contribution immobilière, de la taxe non-pompier ou de la taxe forfaitaire sur les déchets. La gestion des assurances concernant les couvertures de risques et de responsabilité civile s'effectue de manière centralisée.

6.1.1. Statistiques des impôts (données 2018)

Statistiques des personnes physiques

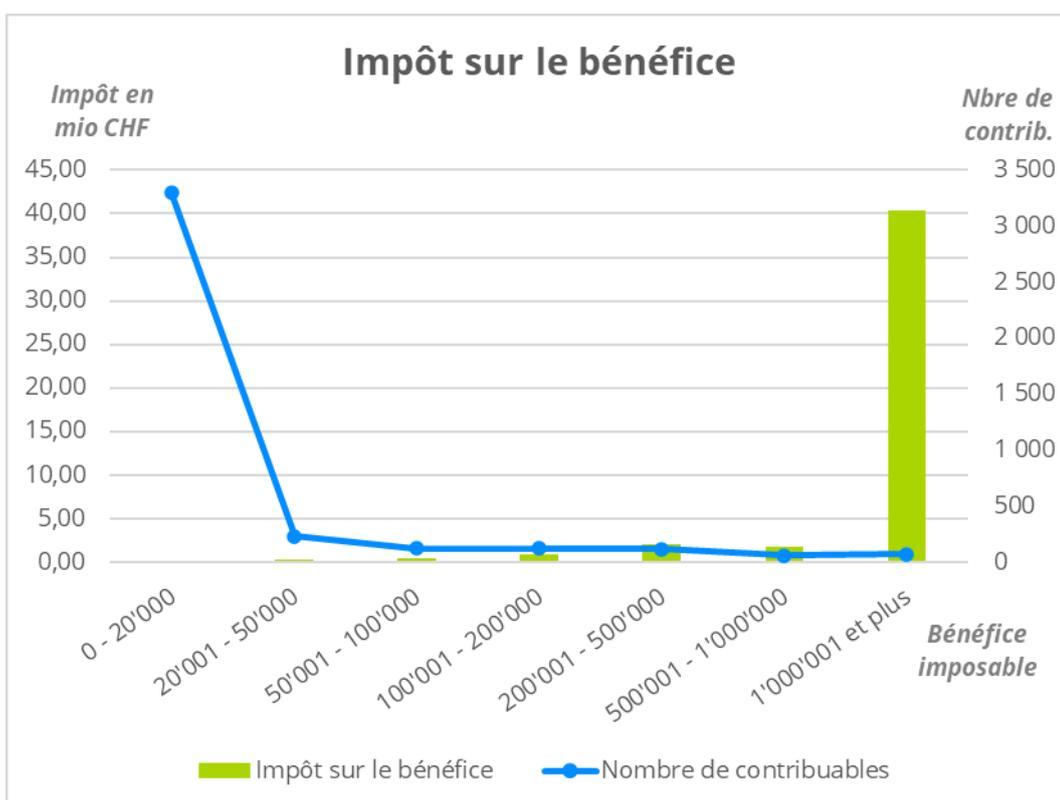


Le graphique ci-dessus illustre la répartition du montant d'impôts facturés, classés par tranche de revenu imposable. La tranche de revenu imposable inférieure à 1'000 francs regroupe le plus grand nombre de contribuables, tandis que la majorité des contribuables imposés-es (plus de 60 %) se situe dans les tranches de revenu imposable en-dessous de 50'000 francs. A contrario, seuls 2 % des contribuables se situent dans les tranches supérieures à 200'000 francs et génèrent à eux-elles seuls 17 % des impôts sur le revenu.

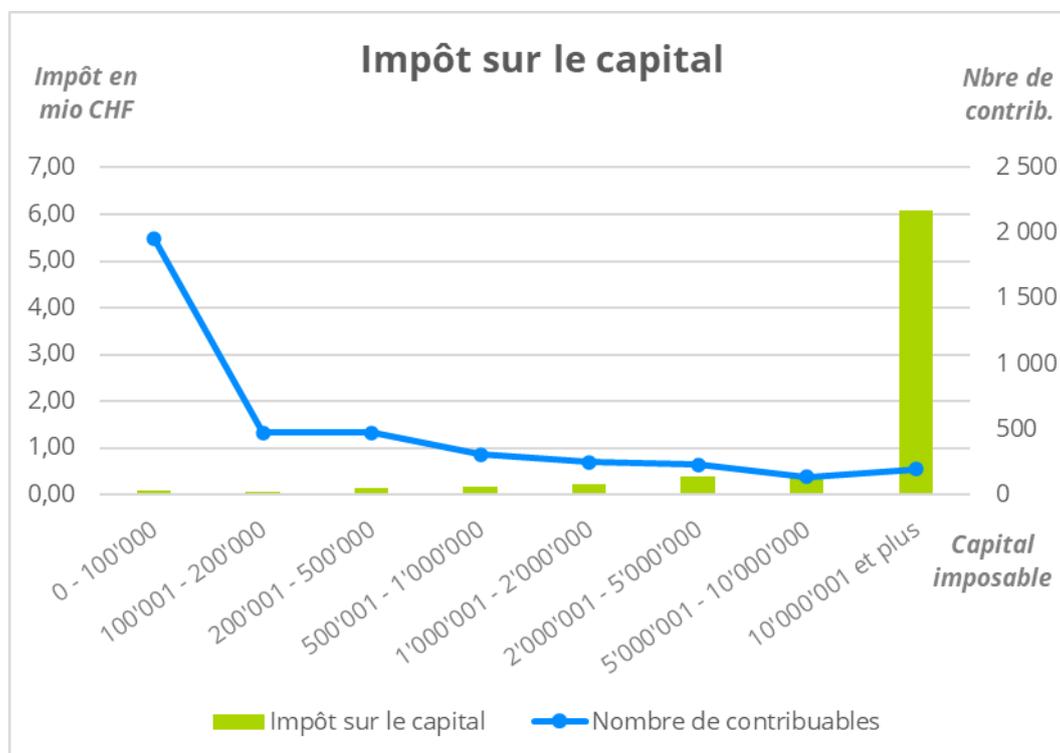


Environ 30 % des contribuables paient un impôt sur la fortune. Dans le détail, 12 % des contribuables imposés-es sur la fortune génèrent à eux-elles seuls-es environ 63 % de l'impôt encaissé.

📌 Statistiques des personnes morales



Le graphique ci-dessus illustre la répartition de l'impôt sur le bénéfice par personne morale selon le bénéfice imposable. Ainsi, 82 % des personnes morales ont un bénéfice imposable inférieur à 20'000 francs et plus de 85 % des impôts sur le bénéfice proviennent de moins de 2 % des contribuables, disposant d'un bénéfice imposable de plus d'un million de francs.



Le graphique ci-dessus illustre la répartition de l'impôt sur le capital par tranche de capital imposable. Environ 50 % des personnes morales n'ont pas un capital imposable dépassant les 100'000 francs. Disposant d'un capital supérieur à 10 millions de francs, 5 % des entreprises rapportent à elles seules 80 % des recettes de l'impôt sur le capital.

6.2. Contentieux

Le Bureau du contentieux s'occupe des questions relatives aux arrangements de paiement ainsi qu'aux différentes procédures de poursuite.

Quelques faits et chiffres :

- expédition de 8'662 (14'147) rappels automatiques et de 5'423 (6'479) avis avant poursuite ;
- notification par l'Office cantonal des poursuites de 4'096 (4'088) commandements de payer (actuellement poursuites électroniques) et traitement de 411 (469) rejets de poursuites (changements d'adresse, partis-es sans adresse, sociétés radiées) ;
- procédure via l'Office cantonal des poursuites de 3'017 (3'384) procès-verbaux de saisies, de 2'659 (2'941) actes de défaut de biens ;

- traitement de :
 - 48 (49) plaintes pénales déposées pour des soustractions de biens saisis ;
 - 122 (105) mainlevées requises ;
 - 73 (67) productions dans des faillites 2020, pour 719'270,5 francs (414'308 francs) ;
 - 1'554 (1'732) actes de défaut de biens pour 3,05 millions de francs (2,423 millions de francs) et 11,24 millions de francs jusqu'en 2020 (10,76 millions de francs jusqu'en 2019) encaissés ;
- traitement d'actes de défaut de biens reçus à la suite d'ordonnances pénales de la Police locale en 750 (953) ordonnances de conversion en jour de peine privative de liberté de substitution ;
- 1'821 (2'310) poursuites soldées.

Certaines procédures liées au contentieux ont été suspendues temporairement en raison de la crise sanitaire : pas de rappel entre mars et mi-juin et prolongation de l'échéance de paiement pour les impôts à 120 jours (mesures cantonales).

6.3. Comptabilité

Le Secteur de la comptabilité s'occupe de la comptabilisation générale de toutes les factures des services communaux, du trafic de paiement (créanciers et débiteurs), du contrôle budgétaire et de l'élaboration mensuelle du plan de trésorerie.

6.3.1. Introduction de la Loi sur les finances communales (LFCo) et réforme du modèle comptable harmonisé (MCH2)

La Loi sur les finances communales (LFCo) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et mettra en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles qui doivent être intégrées dans le quotidien de la gestion comptable communale. Un nouveau plan comptable a été mis en place dans le cadre du budget 2021, établi en automne 2020. Il permettra de respecter les nouvelles normes de présentation dès le bouclage des comptes 2021.

6.4. Immobilier

Les activités principales sont les suivantes:

- gestion administrative des bâtiments du patrimoine financier de la Ville ;
- secrétariat et gestion de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement ;
- consultation et appui à la gestion des baux du patrimoine administratif ;
- contrôle et suivi du paiement des subventions d'aide au logement (aide communale) ;
- contrôle et suivi des facturations de redevances de DDP (indexations) ;
- contrôle et suivi des rubriques comptables locatives (budgets – comptes) ;

- représentation aux assemblées de PPE ;
- divers dossiers opérationnels et statistiques liés à l'immobilier communal.

Quelques faits et chiffres 2020 :

- 33 (33) bâtiments locatifs gérés (habitation, commercial, mixte) ;
- 41 (41) terrains loués ;
- 17 (17) parcelles en droit de superficie ;
- 5 (8) immeubles bénéficiant de subventions communales d'aide au logement ;
- 19 (10) bâtiments du patrimoine financier expertisés ;
- 170 (169) logements propriétés de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement ;
- 2600 (1900) logements recensés en Ville de Fribourg en offre de location sur les plateformes immobilières ;
- Plus de 340'000 francs d'aide allouée aux locataires de la Ville de Fribourg dans le cadre de la crise du Covid-19 : commerçants-es, kiosquiers-ères, restaurateurs-rices, clubs sportifs, crèches, associations.

6.4.1. Politique foncière active (PFA)

Dans le but de valoriser le patrimoine foncier communal à long terme, le Conseil communal a exprimé la volonté de mettre en place une politique foncière active. En collaboration avec d'autres services communaux, le Service des finances s'est investi dans le lancement de ce projet. En 2020, le comité de pilotage a, en collaboration avec un partenaire externe, revu la stratégie communale et développé un outil d'aide à la décision. Celui-ci sera finalisé courant 2021 et pourra ensuite être utilisé lorsque des opportunités stratégiques se présentent.

6.5. Développement économique

Mise en œuvre depuis septembre 2017, la mission du Secteur du développement économique se fonde sur les quatre axes majeurs suivants: favoriser, faciliter, collaborer et valoriser. En 2020, il s'est surtout agi de poursuivre les projets entamés à ce titre et de renforcer encore les collaborations désormais instituées avec les différents partenaires internes et externes. La pandémie du Covid-19 ayant eu un fort impact sur les activités prévues, de nombreux évènements et projets ont dû être reportés. L'Innovation Challenge HEG-FR 2020 et l'évènement économique de la Ville de Fribourg 2020 ont été annulés, alors que de nouveaux besoins en terme de soutien pour les entreprises sont apparus. La flexibilité a été le maître-mot de cette année particulièrement difficile pour le tissu économique.

Dans ce contexte, le Secteur a participé activement à la Cellule de coordination Covid-19 instituée par le Conseil communal, avec pour but de soutenir, entre autres, les acteurs économiques locaux. Ainsi, le Développement économique a proposé son soutien aux cinq associations de commerces locales, à la Faïtière des associations de commerces locales (AFCAS) et à l'Office du Tourisme par des programmes de relance et de subventions. Ceux-ci seront suivis et monitorés durant la prochaine législature.

Dans le domaine des conditions-cadres, le Secteur a poursuivi ses rencontres avec les associations de commerces locales ainsi que les potentiels porteurs-euses de projets. Il a continué à relayer les intérêts de l'économie locale dans le cadre des différents projets communaux ou cantonaux liés à la mobilité, à l'aménagement et à la formation, en promouvant notamment une approche collaborative vis-à-vis des acteurs-trices présents-es sur le territoire.

La chargée du développement économique assure également un suivi des projets et une coordination avec les différents services communaux dont les activités ont une influence sur l'attractivité économique du centre-ville, qu'il s'agisse de projets urbanistiques, infrastructurels, règlementaires, culturels, sociaux, ou encore en termes de développement durable.

L'année 2020 a aussi été marquée par :

- le dépôt, au Conseil communal, d'un rapport final concernant la stratégie de valorisation de la Vieille-Ville, qui a donné lieu à la validation par l'Exécutif d'un catalogue de 17 projets devant être entamés dès 2020 ;
- la participation active du Développement économique à la Commission du développement durable pour y représenter les aspects économiques ;
- le développement du réseau économique avec les partenaires institutionnels-les, associatifs-ves et entrepreneuriaux-les ;
- la poursuite des activités de veille économique, notamment les aspects relatifs à la vacance commerciale locale ainsi qu'aux bonnes pratiques des villes de Suisse occidentale dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

6.5.1. Effort Fribourg SA

Créée en 1997 par la Feldschlösschen-Hürlimann Holding, puis cédée plus tard à la Ville de Fribourg pour soutenir la création de nouvelles entreprises en ville et dans la région de Fribourg, Effort Fribourg SA a pris en 2020 un nouveau tournant. La société propose désormais des soutiens techniques et financiers pour la création ou la mise à niveau de toute activité commerciale, artisanale ou de service au cœur de la ville de Fribourg. Administrée par le Secteur du développement économique, la société anonyme est dorénavant dotée d'un nouveau Conseil d'administration lui permettant de poursuivre ses objectifs locaux, ainsi que d'un nouveau site internet.

6.6. Gestion de projets

6.6.1. Système de contrôle interne (SCI)

Comme l'exige la Loi sur les finances communales (LFCo), chaque service, de même que le Conseil communal, dispose d'un contrôle interne documenté. Alors que le Service des finances a piloté cette mise en œuvre globale, chaque service est responsable de son SCI. Cet outil favorise une bonne compréhension des processus administratifs et une bonne gestion des risques opérationnels et stratégiques.

À fin 2020, le SCI comprend plus de :

- 450 (370) procédures ;
- 270 risques (identifiés comme tels) ;
- 121 contrôles.

La phase de projet terminée, le SCI est entré dans une phase de « surveillance », permettant d'avoir un outil à jour et d'optimiser son utilisation, tant dans la gestion et le management de la Ville que dans les analyses transversales ou complexes.

6.6.2. Analyses et contrôle de gestion

En 2020, le Service des finances a effectué, entre autres, les analyses suivantes :

- analyses et projections effectuées dans le cadre des processus financiers (suivi des emprunts, comptes, budget et planification financière) ;
- amélioration du contrôle et de la gestion des investissements :
 - 841,1 millions de francs (600 millions de francs) d'investissements votés ou à voter sont actuellement planifiés et suivis par le Service des finances, conjointement avec les services concernés (monitoring) répartis sur plus de 680 crédits d'engagement sur la période 2020 à 2035 ;
 - 250 (140) projets d'investissement globaux sont actuellement en cours et 430 (280) supplémentaires sont planifiés d'ici à 2035 ;
 - 389,8 millions de francs (330 millions de francs) d'investissements sont prévus sur les cinq prochaines années.
- analyses avec les Ressources humaines, collaboration dans la mise en place d'outils de contrôle de gestion des ressources (en EPT et francs) et soutien technique dans le suivi des coûts de formation ou des coûts de personnel au budget ;
- soutien au Service informatique concernant l'adaptation de la solution informatique (logiciel Citizen), le choix du logiciel de gérance et l'analyse des besoins et coûts liés à l'acquisition de nouveaux terminaux de paiement ;
- conseils financiers internes à l'Administration communale dans le cadre, notamment, des commissions technique, de bâtisse et de pilotage (COTECH, COBAT et COPIL) des projets d'investissement ;
- travaux de conversion et mise à niveau par rapport aux nouvelles normes comptables MCH2 ;
- préavis dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement sur les finances communales ;
- analyses avec le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie des coûts et revenus liés aux infrastructures du plateau de Saint-Léonard (convention, modèle de calcul, projections) ;
- soutien au Secteur de l'intendance des bâtiments, en collaboration avec le Secteur immobilier, à l'analyse des besoins en surfaces administratives de la Ville.

6.7. Cellule de coordination Covid-19

Le 24 mars 2020, le Conseil communal a décidé de la création d'une Cellule de coordination Covid-19, pilotée par le Service des finances, réunissant différents services et secteurs comme les Sports, la Culture, la Cohésion sociale ou encore l'Aide sociale et le Développement économique, chargés d'identifier des mesures afin de venir en aide au cas par cas aux commerçants·es et artisans·nes locaux·ales, aux acteurs·rices culturels·les, aux associations sportives et sociales ainsi qu'aux personnes les plus démunies.

Le montant attribué à ces mesures, 3 millions de francs, a été réparti comme suit :

Service/secteur	Montant alloué	Proportion	Nature	Public-cible					
				Commerçant·e-s et artisan·ne-s locaux·ales	Acteurs·trices culturels·les	Associations sportives	Associations à caractère social	Personnes les plus démunies	Autres
Administration générale	102'200.00	3.4%	Aides aux institutions / cohésion sociale				x	x	
Aide sociale	332'000.00	11.1%	Aides aux institutions / aide sociale				x	x	
Culture	530'000.00	17.7%	Aides aux acteurs culturels		x				
Ecoles	333'490.85	11.1%	AES et activités parascolaires						x
Police et mobilité	427'364.30	14.3%	Empiètements, taxes	x					
SFI/Impôts	30'000.00	1.0%	Taxe sur appareils divertissement	x					
SFI/deveco	600'000.00	20.0%	Relance économique (Assoc. Comm.)	x					
SFI/Immobilier	343'022.85	11.4%	Loyers	x		x	x		x
SFI/Tourisme	50'000.00	1.7%	Office du tourisme - promotion ville						x
Sports	250'000.00	8.3%	Acteurs sportifs			x			
Total	2'998'078.00	100.0%							

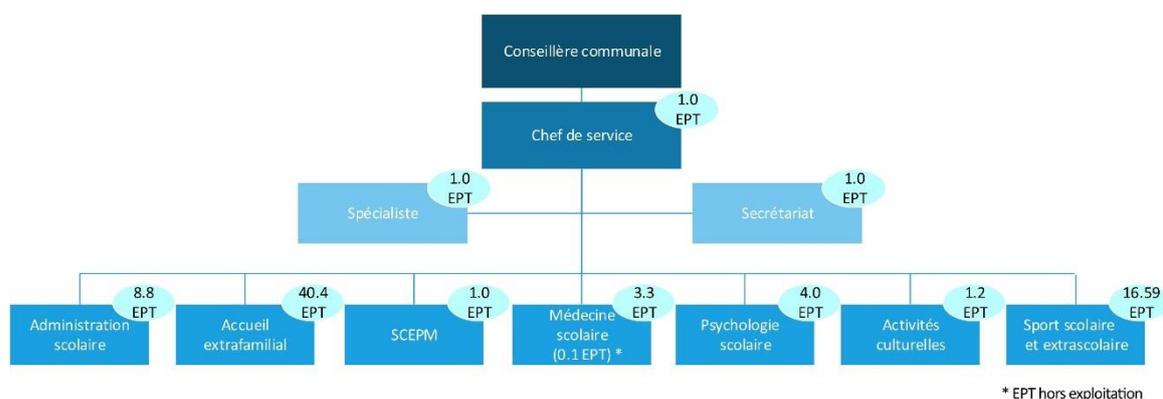
La Cellule continue aujourd'hui son travail d'analyse et de veille.

7. ECOLES

Direction : Antoinette de Weck, Vice-Syndique

Cheffe de service : Corine Helfer

Dotation (31.12.2020) : 112 personnes (78.39 EPT¹⁶).



Le Service des écoles, dans le respect du principe d'égalité des chances, assure les missions suivantes:

- tous les enfants en âge de scolarité obligatoire sont inscrits à l'école et suivent un enseignement au sein d'infrastructures qui répondent aux besoins pédagogiques;
- les enfants scolarisés ont accès aux soins médicaux et dentaires, ainsi qu'aux services de logopédie, psychologique et de psychomotricité;
- les enfants bénéficient d'une offre variée d'activités scolaires et extrascolaires, sportives et culturelles;
- la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est favorisée en garantissant un accueil extrafamilial doté d'un nombre suffisant de places subventionnées;
- les parents d'élèves ont accès à l'information et à l'accompagnement nécessaire pour soutenir leurs enfants dans leur intégration sociale et leur parcours scolaire, et permettre la collaboration école-famille.

Le Service des écoles a été fortement touché par la pandémie de Covid-19. Dès mars, tous les secteurs d'activité du Service ont travaillé en collaboration avec les directions des écoles obligatoires, la Direction cantonale de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et la Direction cantonale de la santé et des affaires sociales (DSAS) dans le but de garantir l'accès à la formation obligatoire, ainsi que l'accueil d'urgence et le maintien du tissu social.

Le tableau des effectifs scolaires se trouve dans les compléments au rapport de gestion¹⁷.

¹⁶ Sans compter la Direction, les stagiaires et apprenti·e·s ; 0.1 EPT hors exploitation.

¹⁷ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

7.1. Administration scolaire

Le Secteur de l'administration scolaire emploie 14 personnes (9,8 EPT, incluant la cheffe de secteur). Il regroupe le personnel administratif du Service des écoles (2,9 EPT), l'administration des locaux scolaires et extrascolaires (1,8 EPT) ainsi que le personnel administratif (3,4 EPT) des secrétariats des trois cycles d'orientation et les agentes en information documentaire des centres d'orientation professionnelle. De plus, l'aide aux devoirs a été assurée par 107 personnes en contrat auxiliaire de droit privé.

L'administration du service prend en charge les procédures et processus administratifs liés au Secteur de contact écoles-parents migrants, à la médecine scolaire et au service dentaire scolaire. Elle organise et assure les offres gratuites à disposition, soit les activités culturelles et sportives scolaires et extrascolaires, les devoirs surveillés, le soutien scolaire et les abonnements de bus pour tous les enfants en âge de scolarité obligatoire. Elle gère en parallèle les données des 2'900 élèves du degré primaire dans son propre système ainsi que dans celui de l'État de Fribourg. À son guichet, elle accueille les parents et les accompagne dans les démarches concernant leurs enfants.

7.1.1. Soutien aux écoles primaires et cycles d'orientation

📌 Écoles primaires

L'administration du service assume les tâches administratives et comptables des directeurs-trices des neuf écoles primaires francophones et alémaniques de la ville.

Les devoirs surveillés et le soutien scolaire sont organisés au sein des établissements. Durant l'année scolaire 2019/2020, 572 élèves ont été pris en charge chaque semaine par les 107 personnes engagées.

📌 Cycles d'orientation (CO)

Les secrétariats des CO prennent en charge l'administration et le suivi nécessaire à la bonne marche des établissements, afin de soutenir leur direction. Ils ont œuvré au service de 1'386 élèves et de leurs parents ainsi que de 276 enseignant·e·s et gèrent la base de données concernée.

Chaque cycle d'orientation possède un centre d'orientation professionnelle soutenu administrativement par les agent·e·s en information documentaire.

Administration des locaux scolaires et extrascolaires

L'administrateur des locaux scolaires et extrascolaires (1 EPT) est entré en fonction le 1^{er} juillet 2020. Il gère tant les locaux que les aménagements des neuf sites des écoles primaires et des trois CO, ainsi que ceux des six accueils extrascolaires.

L'administration des locaux scolaire comprend également la gestion informatique des écoles primaires. Un chef de projet informatique (0,8 EPT) travaille à la mise en place et la maintenance des réseaux des écoles primaires, des installations multimédias et des services associés.

7.1.2. Mobilité scolaire

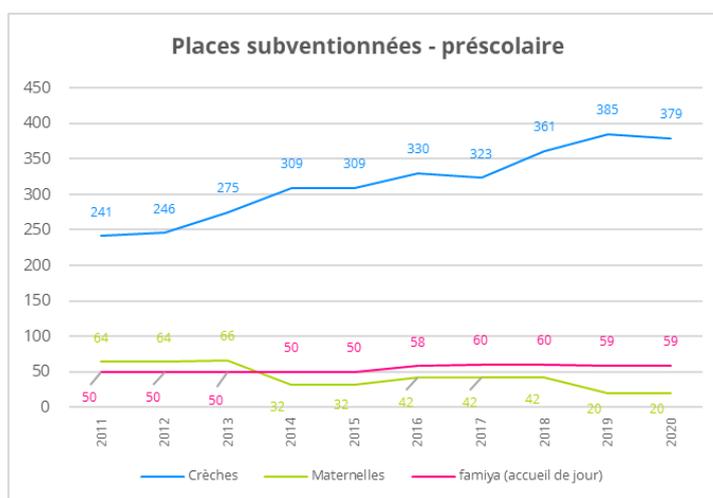
Un nouveau plan de mobilité a été élaboré pour le quartier du Jura, en collaboration avec l'Association Transports et Environnement (ATE).

7.2. Accueil extrafamilial (AEF)

Le Secteur de l'accueil extrafamilial gère la liste centralisée des crèches, le subventionnement des structures d'accueil préscolaire ainsi que l'accueil extrascolaire communal. Il emploie 72 personnes au sein de 6 accueils (dont 52 fixes, 38,6 EPT, et 20 auxiliaires) et 4 personnes à l'administration (3,7 EPT).

7.2.1. Accueil extrafamilial préscolaire

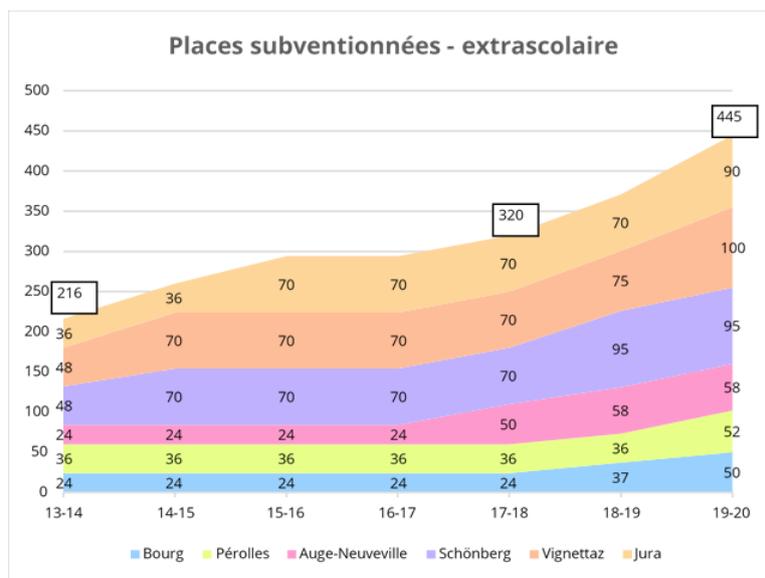
La capacité d'accueil des crèches subventionnées par la Ville représentait en 2020 un total de 379 places. S'y ajoutent les places de maternelles (20) et d'accueil familial de jour (59), soit un total de 458 places permettant la garde de 945 enfants. À noter que la crèche de l'Université de Fribourg, réservée aux enseignant·e·s et étudiant·e·s, n'est plus subventionnée.



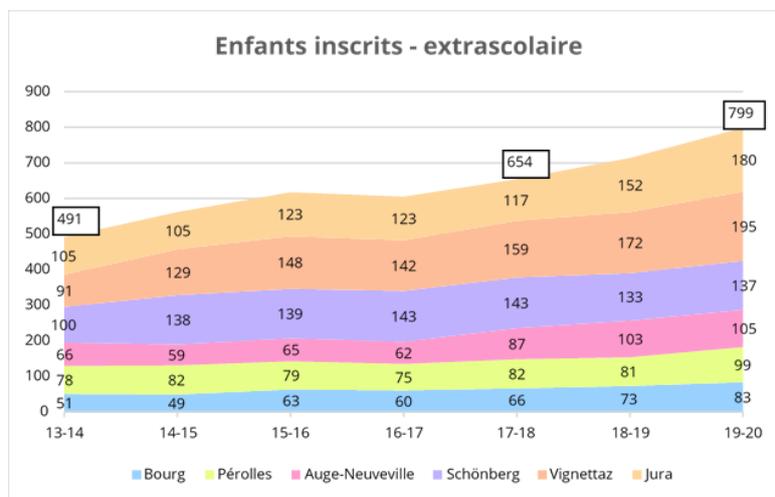
Le montant total des subventions (*voir compléments*¹⁸) versées aux structures d'accueil préscolaire augmente régulièrement, en fonction du nombre de places, de la participation des parents et des charges des institutions, en particulier de l'évolution de leur masse salariale.

7.2.2. Accueil extrafamilial extrascolaire

L'accueil extrascolaire a atteint 445 places dès le 31 juillet 2020, après l'augmentation de capacité de 4 des 6 accueils.



Au cours de l'année scolaire 2019/2020, en tenant compte des arrivées et départs, ce sont 799 enfants qui ont fréquenté l'AES pour un total de 109'241 unités facturées, hors repas et frais de dossiers. Le semi-confinement du printemps 2020 relatif à la pandémie de Covid-19 a entraîné la non-facturation de 22'721 unités contractuelles. Hors Covid-19, l'évolution aurait été de +18,3 % au lieu de -2,1 %.



¹⁸ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

L'année 2020 a également enregistré le déménagement de l'accueil de la Vignettaz, qui a quitté ses anciens baraquements en bois pour intégrer le bâtiment de l'école de la Vignettaz A, dans des locaux remis à neuf.

7.3. Secteur de contact école-parents migrants (SCEPM)

Le SCEPM a pour but de promouvoir la rencontre et la communication entre les familles issues de la migration et le milieu scolaire et extrascolaire.

Afin de favoriser l'intégration socioscolaire des élèves, le Secteur assure:

- l'accueil et la primo-information des familles nouvellement arrivées à Fribourg et dont les enfants sont en âge de scolarité obligatoire (cycles 1 et 2);
- la coordination de la procédure cantonale d'accueil des élèves migrant·e·s pour permettre une répartition par classe rapide et adéquat;
- la coordination de l'interprétariat interculturel pour garantir la communication entre les familles allophones et les professionnel·le·s du milieu scolaire (enseignant·e·s, logopédistes, etc.). En 2019/2020¹⁹, 360 interventions d'interprètes ont été effectuées en 25 langues. Les langues les plus sollicitées ont été le tigrinya (17,8 %), l'arabe (17,2 %), l'albanais (11,1 %) et le portugais (9,7 %).

7.3.1. Nouveautés et projets

Optimisation de la gestion des interventions d'interprètes

Fin 2019, la gestion des interventions d'interprètes a été complètement revue et optimisée grâce à l'introduction de la plateforme d'interprétariat informatisée Bhaasha, donnant un accès direct aux calendriers des interprètes de Se Comprendre (service d'interprétariat de Caritas Suisse).

Introduction d'un service d'interprétariat par téléphone

À la suite de la décision du Conseil d'État du 13 mars 2020 instaurant l'enseignement à distance, le Secteur a mis sur pied, en collaboration avec Se Comprendre et la plateforme Bhaasha, un service d'interprétariat par téléphone. Activé le 24 mars, ce service a permis aux professionnel·le·s du milieu scolaire de garantir la transmission des dispositions prises par la DICS et de conserver les liens sociaux essentiels avec les élèves allophones et leur famille.

Poursuite du développement de l'offre d'accueil des parents de futur·e·s élèves 1H

Fin 2019, la procédure d'inscription pour l'entretien individuel de primo-information a été simplifiée afin de la rendre plus accessible aux parents allophones issus de la migration. Cette

¹⁹ Les rapports de gestion antérieurs prenaient en compte les interventions d'interprète par année civile. Il s'agit dorénavant d'année scolaire (du mois d'août 2019 au mois de juillet 2020).

offre a été très bien accueillie puisque 71 familles sur un total de près de 400 ont sollicité un entretien entre décembre 2019 et mars 2020.²⁰

Rencontres avec les enfants et les familles en situation de vulnérabilité

Lors du semi-confinement (mi-mars à mi-mai 2020), les secteurs du Service des écoles ne pouvaient recevoir les usager·ère·s dans leurs locaux. Face à cette situation critique, le SCEPM s'est associé au Secteur de la médecine scolaire pour mettre sur pied un projet interprofessionnel afin d'aller à la rencontre des familles primo-arrivantes particulièrement isolées. Dès la fin mars 2020, la médecin scolaire, les infirmières scolaires et la responsable du Secteur sont entrées en contact téléphonique²¹ avec ces familles, accompagnées d'interprètes interculturel·le·s lorsque nécessaire. Ce projet a permis d'être à l'écoute des préoccupations et des angoisses liées à l'isolement et à la situation sanitaire, d'orienter les personnes vers les services de consultation spécialisés et de préserver le lien avec le service public. Ainsi, 58 familles ont été soutenues, conseillées et/ou orientées vers des services spécialisés (HFR, pédiatres, etc.).

7.4. Médecine scolaire

L'équipe de la médecine scolaire compte sept personnes (3,3 EPT): un médecin, cinq infirmières et une collaboratrice administrative.

Après un début d'année scolaire consacré à l'organisation des contrôles de santé, des divers ateliers et cours d'éducation à la santé et des permanences infirmières dans les écoles, l'arrivée du Covid-19 et la fermeture des écoles a chamboulé tout le travail du Secteur. L'engagement auprès des élèves et des familles a été adapté, une attention particulière étant accordée aux familles primo-arrivantes. La mise en route de la phase-test de Frimesco, réorganisation de la médecine scolaire dans le canton a, quant à elle, été reportée à la demande du Service du médecin cantonal.

Parmi les 5'269 enfants et jeunes scolarisés entre la 1H et la 11H, presque 1'000 élèves ont été vu·e·s en consultation durant le premier semestre (09.19–02.20), chiffre auquel s'ajoutent environ 500 consultations téléphoniques.

Plusieurs sujets préoccupent le Secteur chaque année: le surpoids, la suite de prise en charge en cas de particularités dépistées, l'état vaccinal et l'éducation à la santé (voir compléments)²². Certains projets ont dû être adaptés au cours de cette année scolaire spéciale, expliquant les différences au niveau du budget.²³

²⁰ Pour cause de crise sanitaire, les entretiens ont dû être interrompus à la mi-mars 2020.

²¹ Un canevas médico-social préparé à cet effet abordait l'état de santé des membres du foyer, la compréhension des mesures scolaires et sanitaires, ainsi que la situation sociale de la famille.

²² www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

²³ Les commentaires autour du budget non utilisé durant cette année scolaire ne figurent pas dans ce rapport ; des détails sont visibles dans le Rapport de gestion 2019.

7.5. Psychologie scolaire

Les psychologues francophones sont au nombre de sept (4 EPT). Chaque école primaire dispose d'une psychologue titulaire et chaque CO, d'une psychologue de référence. Le service de psychologie scolaire de langue allemande est assuré par deux psychologues, à raison de 25 heures par semaine.

Durant l'année scolaire 2019/2020, le Secteur de la psychologie scolaire a examiné 318 élèves (169 garçons et 149 filles) pour la partie francophone et 80 élèves (51 garçons et 29 filles) pour la partie germanophone (*voir compléments*)²⁴.

7.5.1. Activités

Les statistiques du SESAM (Service cantonal de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide) privilégient le diagnostic, alors que n'apparaissent que partiellement les activités non liées à une situation. L'équipe des psychologues scolaires assume cependant différents mandats non liés à une situation précise d'un-e élève:

- la possibilité pour les enseignant-e-s de partager leurs soucis concernant certaines situations, sans pour autant que cela ne débouche sur un signalement (réunions appelées permanences);
- un travail de coordination et de réflexion avec l'ensemble des acteurs-trices de l'école;
- la participation aux colloques du Service et l'organisation des séances du groupement des psychologues scolaires fribourgeois: démarches pour assurer la qualité des prestations offertes ainsi que la participation à des groupes de travail formés par les psychologues scolaires fribourgeois-es abordant des thématiques spécifiques;
- la participation au CAN-team (groupe interdisciplinaire concernant les situations de négligence et d'abus sur des enfants).

Le Secteur a encadré une stagiaire de niveau bachelor.

Lors du semi-confinement, qui a engendré une baisse des demandes d'intervention, les psychologues scolaires ont cherché à préserver le lien avec les élèves en gardant un contact téléphonique avec les parents et/ou en organisant des interventions par visioconférence. Par ce même moyen, des colloques d'équipe ont été organisés pour coordonner et adapter au mieux les interventions auprès des usager-ère-s, ainsi que la mise en place d'un tri et d'une organisation des archives. Le temps à disposition a également permis de renforcer l'équipe de la hotline communale à l'intention des personnes âgées et d'assurer une permanence des services de logopédie, psychologie et psychomotricité organisée par Flos Carmeli.

²⁴ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique rapport de gestion)

7.6. Activités culturelles

À la suite d'un départ à la retraite, deux nouvelles collaboratrices, l'une francophone, l'autre germanophone, ont officiellement repris la responsabilité des activités culturelles scolaires en janvier 2020.

La programmation culturelle scolaire obligatoire germanophone a été confiée, par un contrat de prestation externe, à l'entreprise Gustav Manufactur GmbH.

7.6.1. Offre culturelle scolaire obligatoire

Comme les années précédentes, la programmation culturelle scolaire obligatoire 2019/2020 prévoyait deux sorties par degré pour l'ensemble des classes primaires de la ville (2H à 8H). La crise sanitaire du Covid-19 a engendré l'annulation de cinq spectacles francophones et de trois spectacles germanophones (reprogrammés pour l'année scolaire suivante).

Une dizaine de spectacles francophones et germanophones ont tout de même pu avoir lieu, dans les domaines de la musique, du théâtre, du cinéma, de la peinture et de la danse.

7.6.2. Offre culturelle scolaire facultative

Des offres culturelles facultatives sont ponctuellement proposées aux classes primaires. Certaines activités récurrentes (Festival d'orgues, FIFF, concert de la Jeune Garde de la Landwehr et spectacle de l'association Cirque-en-ciel) n'ont pas pu avoir lieu, ces événements ayant été annulés ou repoussés en raison de la crise sanitaire.

Des activités ont néanmoins pu avoir lieu dans le cadre des Lectures Estivales et de la Saint-Nicolas.

7.6.3. Offre culturelle extrascolaire

Ateliers

L'École des p'tits artistes (EdPA) permet aux élèves des classes primaires ordinaires et spécialisées de participer toute l'année à des ateliers hebdomadaires d'arts visuels (mini beaux-arts) ou d'arts de la scène (mini-Bühne). En 2019/2020, 19 ateliers ont été proposés, mais deux n'ont pas pu être ouverts faute d'inscriptions (Photos, clips & vidéos et Magie). Une nouvelle discipline artistique bilingue a été ajoutée au programme, le Theater en 2 langues.

Seize professeur·e-s ont assuré l'organisation et l'encadrement des ateliers et des prestations publiques.



Les notes de guitare ont résonné dans le parc © Ville de Fribourg (2020)

👉 Inscriptions

L'EdPA a reçu 345 inscriptions et en a accepté 285; 31 annulations et 29 démissions ont été comptabilisées en cours d'année. Ce sont finalement 225 élèves qui ont suivi des ateliers tout au long de l'année scolaire (134 dans la section mini beaux-arts, 91 dans la section mini-Bühne).

👉 Prestations publiques

Plusieurs moments ont permis aux enfants de produire leurs réalisations artistiques en public:

- Les portes ouvertes (novembre 2019), durant lesquelles les parents ont pu visiter les ateliers et découvrir l'environnement et les méthodes de travail de l'EdPA.
- Les expositions dans les ateliers mini beaux-arts et le spectacle mini-Bühne pour les élèves de 2e année sur le thème « Bon appétit ! Guten Apetit ! » (février 2020).
- Le festival de fin d'année, prévu en juillet 2020 à blueFACTORY, a dû être annulé en raison de la crise sanitaire.

7.7. Éducation physique et sports scolaires

Des graphiques sont disponibles dans les compléments²⁵.

7.7.1. Éducation physique obligatoire

Vingt-trois collaborateurs·trices enseignant·e·s d'éducation physique pour 16.21 EPT sont chargé·e·s de l'éducation physique et des sports scolaires.

Toutes les classes primaires bénéficient de l'enseignement d'un·e spécialiste de l'éducation physique dans le cadre des collaborations pédagogiques, à raison d'une leçon par mois. Par ailleurs, 21 enseignant·e·s généralistes ont souhaité être déchargé·e·s de l'enseignement de l'éducation physique.

Les après-midis sportifs ont pour objectif de pratiquer une activité sportive en dehors de la halle de gymnastique, le plus souvent à l'extérieur ou à la patinoire durant la saison hivernale. Les classes bénéficient de neuf après-midis sportifs par année.

Les élèves des classes de 2H à 8H bénéficient d'une heure de natation toutes les trois semaines, ce qui représente 12 leçons annuelles.

7.7.2. Sport scolaire facultatif

Au total, 25 collaborateurs·trices enseignant·e·s d'éducation physique (3,8 EPT) sont chargés du sport scolaire facultatif (gratuit). Il permet à chaque participant·e de découvrir un sport, de le pratiquer ou de se perfectionner dans la discipline choisie. Ce sont 1'511 élèves qui se sont inscrit·e·s à l'un des 49 cours proposés, à raison d'une séance d'une heure par semaine. On constate une forte proportion des élèves dans les activités de base: natation (30 %), gymnastique (16 %), danse (10 %) et patinage (8 %).

7.7.3. Événements sportifs importants

Les grands événements sportifs 2020 ont été annulés en raison de la pandémie.

Durant l'interdiction de l'enseignement en présentiel, les enseignant·e·s d'éducation physique ont élaboré un document « Bouger à la maison » comportant des tâches motrices à effectuer chez soi.

En outre, les enseignant·e·s d'éducation physique ont collaboré à l'accueil d'urgence.

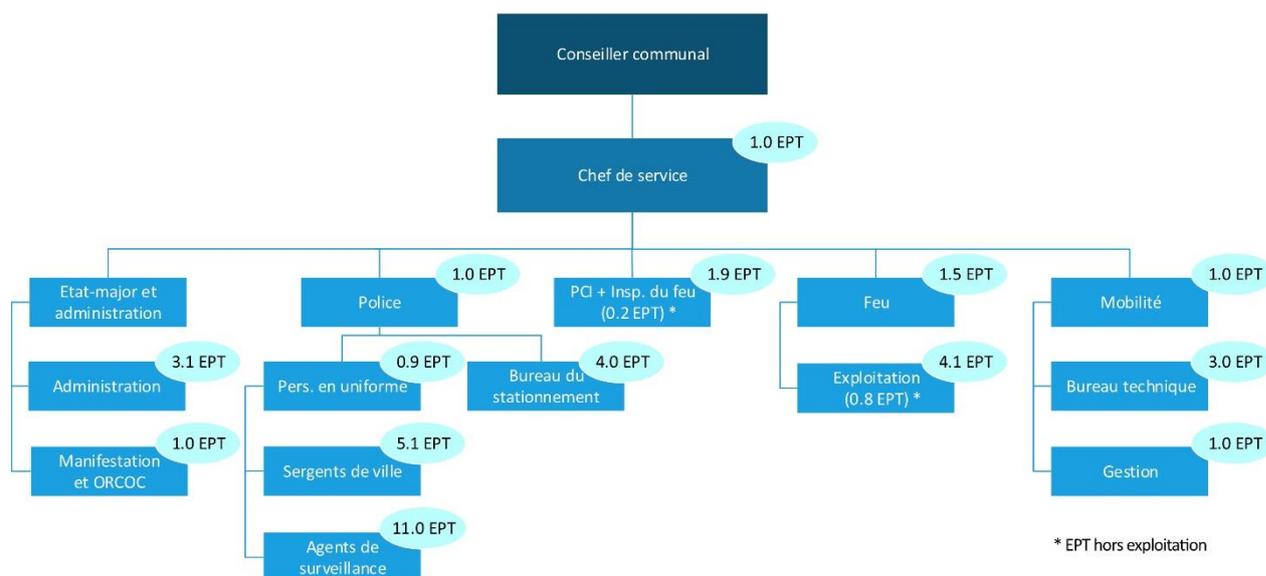
²⁵ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

8. POLICE LOCALE ET MOBILITE

Direction : Pierre-Olivier Nobs, conseiller communal

Chef de service : Jean-Charles Bossens

Dotation (31.12.2020): 44 collaborateurs·trices (40,6 EPT)²⁶



8.1. Police locale

La Police locale est chargée du respect des règlements communaux sur le territoire de la Ville de Fribourg. Elle s'occupe en particulier de la gestion du domaine public et du stationnement.

8.1.1. Généralités

La pandémie de Covid-19 a eu un impact prépondérant sur les missions de la Police locale. Lors du semi-confinement en mars et avril 2020, une grande partie des missions ordinaires ont été revues et les contrôles de stationnement ont été fortement allégés. Les agents-es de surveillance ont ainsi effectué des patrouilles afin de faire respecter les directives fédérales Covid-19, tandis que les sergents-es de Ville ont eu pour mission de prendre contact avec les personnes de plus de 65 ans qui ne répondaient pas aux appels téléphoniques. Un effort particulier a été déployé par tout le personnel afin d'apporter l'aide nécessaire aux personnes à risque, isolées et touchées par les mesures sanitaires (livraison de commissions ou de repas, retrait d'argent, etc.).

Sans compter la Direction, les stagiaires et apprentis-es ; 1 EPT vacant ; 1 EPT hors exploitation.

L'année 2020 a également été particulière pour les établissements publics, fortement affectés par les restrictions sanitaires. En raison des limitations de capacité induites par les mesures de distanciation, les terrasses ont été autorisées sur un périmètre élargi. Afin de venir en aide aux acteurs-trices locaux-ales (commerces, établissements publics, food trucks, taxis, marchés, manifestations, etc.), toutes les taxes d'usage du domaine public ont été remboursées dans le cadre des mesures de soutien financier mises en place au niveau communal.

Dans le domaine du stationnement, deux projets phares ont occupé la Police locale :

- construction et exploitation d'un parking en ouvrage sur le site sportif de Saint-Léonard (première infrastructure de ce type gérée par la Ville de Fribourg) : la Police locale, appelée à en assurer la gestion à l'avenir, a fait partie intégrante du projet. Elle a été soutenue par la Fondation des parkings, à Genève.
- dématérialisation des tickets et des autorisations de stationnement : trois applications informatiques ont été implémentées pour le paiement numérique du stationnement sur le domaine public. La Police locale a rejoint la plateforme C³ élaborée par la Fondation des parkings, qui permet de centraliser tous les droits de stationnement (tickets de stationnement, applications, autorisations, etc.) et de simplifier les contrôles et les statistiques.

8.1.2. Application des règlements communaux

Le nombre global d'ordonnances pénales infligées pour non-respect des différents règlements communaux a diminué, passant de 194 en 2019 à 150 en 2020 (*voir compléments*)²⁷.

8.1.3. Occupation du domaine public

Des contrôles réguliers des conditions assortissant les différents types d'autorisations d'utilisation du domaine public ont été effectués, notamment en matière d'installations de chantiers, de terrasses d'établissements publics, 91 (86), d'événements de magasins, 73 (77) et de réclames mobiles pour les commerces, 128 (125).

8.1.4. Affichage

La concession relative à l'affichage sur le domaine public et privé communal a été attribuée en 2018 à la Société générale d'affichage (SGA) pour une durée de 10 ans. Six nouveaux panneaux d'affichage numérique (ePanels), permettant de diffuser six séquences publicitaires par minute sur chaque face, ont été installés à la place de la Gare et au square des Places. En remplaçant les panneaux analogiques, ceux-ci contribuent à diminuer l'impact de l'affichage dans l'environnement urbain.

²⁷ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

De nombreux actes de vandalisme ont été commis sur tous les supports d'affichage, conduisant à des dépôts de plainte systématiques de la SGA.

La société Affichage Vert est au bénéfice d'une convention pour de l'affichage culturel de petit format sur le mobilier urbain public, en ville de Fribourg. Le réseau d'affichage n'a pas subi de modifications significatives en 2020.

8.1.5. Taxis

La répartition des concessions entre les différentes communes signataires de la convention intercommunale sur le service des taxis est la suivante :

Fribourg	30	Marly	2
Givisiez	1	Villars-sur-Glâne	3

La Police locale est en charge de la gestion des autorisations du service des taxis et de leur contrôle. Un bénéficiaire a cessé son activité en 2020. La réattribution de cette concession a été ajoutée aux deux faisant l'objet d'une procédure d'appel d'offres, toujours en cours. Trois concessions étaient ainsi vacantes au 31 décembre 2020.

8.1.6. Manifestations

Le Service a rendu 497 (779) décisions (préavis patentes K, autorisations, concerts, etc.) en lien avec les manifestations et autres stands en ville de Fribourg, faisant de 2020 une année particulièrement pauvre en la matière.



Le carnaval des Bolzes © Ville de Fribourg (2020)

La quasi-totalité des manifestations habituelles a été annulée ou repoussée en raison de la situation sanitaire. Seules quelques événements, comme l'Épiphanie ou le Carnaval des Bolzes, ont pu avoir lieu. De plus, Fribourg a accueilli les onze autres villes fondées par la Maison des Zaehringen en organisant les Narrentreffen les 25 et 26 janvier 2020.

Bien que le nombre d'autorisations délivrées ait fortement diminué, le travail de préparation et d'accompagnement des organisateurs-trices a tout de même été effectué par le Service, avec les particularités et les incertitudes liées à l'évolution fréquente des mesures sanitaires. Il a ainsi fallu faire preuve de souplesse en adaptant régulièrement le concept de certains événements, qui ont souvent fini par être simplement annulés.

8.1.7. Foires, marchés, fêtes foraines, food trucks et cirques

Les marchés hebdomadaires sont organisés traditionnellement le mercredi et le samedi à la place Georges-Python, à la place de l'Hôtel-de-Ville et à la rue du Simplon. Moyennant un concept de protection, ceux-ci ont pu reprendre leur activité à partir du 20 avril 2020, sous une forme « éclatée ». Le marché du samedi dans le quartier du Bourg a été provisoirement délocalisé dans le secteur élargi de la place Georges-Python – rue de Romont, où la configuration se prête mieux au respect des mesures sanitaires. Deux nouveaux marchés ont vu le jour le jeudi, sur le parking de la Heitera et aux Grandes-Rames.

Au vu de la situation sanitaire, aucun cirque ne s'est produit en 2020. La fête foraine de la Bénichon, dans le quartier du Jura, a quant à elle pu avoir lieu durant une courte période.

À fin décembre 2020, 8 food trucks (9) étaient en activité sur les 5 emplacements (5) dédiés à cette activité ; 1 (1) vendeur de marrons, 1 (2) stand de glaces et 1 (1) stand de vente de café ont animé les emplacements pour activité saisonnière.

Les marchés surveillés pour le bétail de boucherie ont pour leur part été organisés comme à l'accoutumée, environ une fois toutes les trois semaines, sur le site des abattoirs, à Saint-Léonard.



Les marchés ont dû s'adapter à la situation sanitaire © Ville de Fribourg (2020)

8.1.8. Stationnement

Le nombre d'amendes d'ordre infligées en 2020 a enregistré une baisse importante, avec 42'989 infractions, contre 55'375 en 2019. Cette diminution est due à l'une des mesures décrétées durant le semi-confinement (recommandation de ne pas prendre les transports publics), lors duquel les agents de surveillance n'ont pas verbalisé les automobilistes qui n'avaient pas payé le stationnement ou qui avaient un retard sur le ticket.

Le nombre de vignettes délivrées aux habitants (2460), respectivement aux commerçants (14), est resté stable par rapport à 2019 (2406 pour les habitants, 13 pour les commerçants).

8.2. Inspectorat du feu, Protection civile (PCi) et ORCOC

8.2.1. Inspectorat du feu

En 2020, l'inspectorat du feu a procédé au contrôle périodique de 326 (314) bâtiments, selon le rythme prévu par la législation. Il a également effectué divers contrôles et inspections dans le cadre de travaux ou de reprise/octroi de patentes d'établissements publics, en particulier :

- 286 (216) contrôles périodiques de bâtiments ;
- 314 (257) préavis relatifs à des demandes de permis de construire, dont un certain nombre a exigé une visite sur place ;
- 107 (98) contrôles de sécurité-incendie liés à l'obtention d'une patente d'établissement public ;
- 40 visites pour l'obtention du permis d'occuper à la suite de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Inspectorat du feu assure les prestations de sécurité-incendie pour la commune de Corminboeuf, avec laquelle la Ville de Fribourg a signé une convention. Ces prestations sont également assurées depuis 2018 pour la commune de Givisiez.

8.2.2. Protection civile (PCi)

Gestion des dossiers d'abris

L'obligation de construire des abris privés figurant toujours dans la réglementation en vigueur, il a été procédé à la réception de trois constructions d'abris, représentant 758 nouvelles places protégées.

Au 31 décembre, le taux de couverture en places protégées atteignait 100 % (100 %).

Hébergements collectifs

En 2020, la Ville a organisé la rencontre des Narrentreffen, lors de laquelle près de 400 personnes ont été hébergées dans les abris PCi ainsi que dans les halles de gymnastique des écoles.

Une grande diminution des nuitées (284 en 2020 contre 2'241 en 2019) a été enregistrée à la suite de l'annulation des réservations en lien avec la pandémie.

8.2.3. ORCOC (Organe communal de conduite en cas de catastrophe)

Voué à disparaître avec la révision de la Loi sur la protection de la population (LProtPop) prévue en 2021, l'ORCOC a largement été mis à contribution en 2020. En effet, la situation sanitaire a nécessité un besoin accru en termes de coordination, tant au niveau de la population que pour le fonctionnement interne de l'Administration communale.

Le Conseil communal a ainsi décidé de mobiliser l'ORCOC pour la première fois depuis sa création, du 18 mars au 26 juin, puis du 9 novembre au 31 décembre²⁸, afin de gérer les conséquences, essentiellement internes, liées à la seconde vague de contamination. Entre ces deux périodes, l'ORCOC est resté en veille actif en assurant un appui ponctuel et un suivi de la situation épidémiologique.

Durant ces engagements, l'ORCOC a intégré des collaborateurs·trices de différents services communaux, afin de répondre au mieux à la multitude et à la variété des défis rencontrés (près de 350 demandes ont été traitées).

Au total, près de 25 séances ont été organisées, avec la présence systématique d'un membre au moins du Conseil communal. Lors de la première vague, une hotline téléphonique a été mise en place au service de la population. Celle-ci était entièrement assurée par du personnel communal provisoirement affecté à cette nouvelle tâche.

Au vu de la situation, le groupe de travail intercommunal, composé des ORCOC de Villars-sur-Glâne (Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf), de Marly et du Mouret, ne s'est réuni qu'à une seule reprise en 2020 (3 en 2019).

8.3. Service du feu

Le major commandant du Bataillon des sapeurs-pompiers (le Bataillon) est assisté par l'État-Major (EM) et le Corps des officiers (COF).

La pandémie de Covid-19 a fortement impacté le programme de formation du Bataillon. À la suite des directives de l'ECAB, de nombreux exercices et cours ont été annulés afin de garantir les capacités opérationnelles.

L'intégration, au 1^{er} janvier 2020, du service de défense incendie de la commune de Marly au Bataillon de la Ville de Fribourg s'est très bien déroulée, notamment grâce à l'ouverture d'esprit du personnel et de l'ensemble des sapeurs-pompiers, ainsi qu'au travail du commandant de la compagnie de Marly. Depuis cette date, le Bataillon est composé d'une compagnie d'intervention Fribourg, d'une compagnie d'intervention Marly et d'une section logistique.

8.3.1. Instruction

Quelque 6'989 heures d'instruction (9'728) ont été effectuées par l'ensemble du personnel afin de parfaire ses connaissances dans les domaines du sauvetage, de l'extinction, de l'utilisation des engins et des services annexes.

Pour cause de pandémie, de nombreux cours cantonaux et fédéraux ont été annulés. Seules 56 (87) recrues ont suivi des cours afin de se perfectionner, d'acquérir de nouvelles connaissances et d'échanger entre pompiers·ères de différents corps et cantons. Toutes ces formations ont représenté 978 heures (1'456) en plus du programme d'instruction.

²⁸ La mobilisation s'est poursuivie en 2021.

8.3.2. Sinistres et interventions

Le nombre total d'interventions s'est élevé à 427, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2019 (399). La typologie des alarmes est restée la même. Tous les types d'incendie ont représenté 20 % des interventions, les alarmes automatiques, 28 %, les hydrocarbures, 18 %, les éléments naturels et l'assistance technique, 25 %, les opérations de sauvetage, 5 % et les prestations de service diverses, 4 %.

Les interventions enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre ont nécessité 6'154 heures (5'828) de travail.

8.4. Mobilité

8.4.1. Réalisations

Le Secteur de la mobilité a contribué en 2020 aux réalisations suivantes :

Réaménagements

La rue des Charmettes a été fermée à la circulation et une petite place publique a été aménagée. En partie arborisée, celle-ci est partiellement dédiée à l'installation d'une terrasse pour le café adjacent. Un trottoir traversant du côté du boulevard de Pérolles a été réalisé et des places pour vélos ont également été installées à proximité.

Une zone 30 km/h a été aménagée dans le secteur des Cliniques. Celle-ci intègre la réalisation d'une petite place surélevée à l'intersection entre la route des Cliniques et la rue Albert-Gockel ; partiellement arborisée, elle comporte également du stationnement pour les vélos.

Dans le cadre du réaménagement du secteur de la route de la Fonderie, des trottoirs ont été aménagés à la rue de l'Industrie (ainsi qu'au Karrweg), permettant une circulation confortable et sécurisée pour les piétons.

Durant l'été, des « parklets »²⁹ temporaires ont été mis en place afin d'offrir des espaces de détente et de consommation sur le domaine public. Ceux-ci ont été installés à proximité de commerces et d'établissements publics ne pouvant bénéficier d'une terrasse.

Marquages

Une piste cyclable a été marquée sur le boulevard de Pérolles, dans le sens Gare – Charmettes. Dans un premier temps, celle-ci a été aménagée de manière temporaire pour une durée test de deux mois (mi-juin à mi-août). Un projet définitif a ensuite été élaboré et mis à l'enquête en automne 2020, pour une réalisation espérée en 2021.

Le marquage des carrefours giratoires de Tivoli et du Temple ont été intégralement revus, afin de permettre une circulation confortable et sécurisée des cyclistes. Suivant le même objectif,

²⁹ Espaces de stationnement aménagés pour d'autres usages

une bande cyclable a été marquée sur la partie haute de la Route-Neuve dans le sens de la montée, permettant également d'améliorer la connexion en mobilité douce vers la basse-ville. Le marquage routier de la rue de Morat a également été révisé.

La traversée piétonne située en face de la Haute école pédagogique a été améliorée, avec l'aménagement d'un îlot de protection conforme aux normes en vigueur. Les quais de l'arrêt de bus « Capucins » ont été aménagés pour être conformes aux recommandations de la Loi sur les personnes handicapées (LHand).

Des marquages ont été effectués pour améliorer la sécurité des piétons dans le secteur du passage du Buffet de la gare et à la rue du Pont-Muré (Tilleul). Dans le but d'améliorer l'accès au bureau de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, ce sont des marquages tactilo-visuels qui ont été réalisés sur le boulevard de Pérolles.

Des pastilles colorées pour guider le trafic ont été marquées dans de nombreux carrefours giratoires.

Stationnement

De très nombreuses places pour vélos ont été aménagées en ville (+197), notamment dans les secteurs suivants : Grand-Rue, rue Jean-Grimoux, rue du Simplon, rue St-Michel, place du Petit-St-Jean et rue du Simplon.

Aux Grandes-Rames, le stationnement devant le site scolaire de la Neuveville a été réorganisé afin d'améliorer la sécurité dans le secteur, garantir de nouvelles places pour les deux-roues aux habitants-es du quartier et offrir de l'espace pour le nouveau marché.

Feux de régulation

Le carrefour à feux de Beaumont a été intégralement redimensionné. Les conditions de traversée pour les cycles et les piétons-nes ont été améliorées, tout comme le système de détection des usagers-ères. Les voies en approche du carrefour (présélections), les potences, l'installation lumineuse et électronique ont aussi été revues, ainsi que le marquage.

Le carrefour Richemond a été adapté avec un sas vélo³⁰, permettant de prioriser les mouvements des cycles en provenance de la rue Louis-d'Affry, en direction de l'avenue du Midi.

Les carrefours de la Chassotte et de Beaumont ont été adaptés pour permettre la détection et la priorisation des bus par GPS.

8.4.2. Promotion et sensibilisation

Douze nouvelles stations de vélos en libre-service (VLS) « PubliBike » ont été aménagées en 2020 sur le territoire communal (20 stations au total). Le réseau de vélos-cargos en libre-service « CarVélo2Go » est resté stable avec six emplacements. Le Secteur de la mobilité a également

³⁰ Espace aménagé spécialement pour les cyclistes dans un carrefour à feux, leur permettant de s'arrêter devant les autres véhicules à l'arrêt.

continué à soutenir le service de livraison à domicile à vélos-cargos « Cabamobil », ainsi que l'organisation d'une bourse aux vélos par l'organisation « Pro Vélo Fribourg ».

La collaboration s'est poursuivie avec « Pedibus », dont le nombre de lignes à Fribourg (19) est resté stable.



Action de prévention © Ville de Fribourg 2020

Enfin, conjointement avec la Police locale, il a participé à la prévention et à la sensibilisation des usagers-ères de la route lors d'actions ciblées, comme la sécurité sur le chemin de l'école, les parents-taxis ou encore la cohabitation des cyclistes et des piétons-nes. Dans ce but, il a régulièrement installé, dans les différents quartiers, deux radars préventifs mobiles (Visispeed).

8.4.3. Gestion courante

Le Secteur a participé à la gestion des chantiers sur le domaine public, notamment pour les restrictions de circulation y relatives. Il a également préavisé les aspects de mobilité liés aux demandes de permis de construire sur le territoire communal.

En collaboration avec le Secteur de la voirie, il a participé à l'entretien du marquage et de la signalisation du réseau routier, ainsi qu'au bon fonctionnement des carrefours à feux.

8.4.4. Études

Le Secteur a participé, en 2020, à de nombreuses études sur les projets en cours de planification tel que le Projet d'agglomération, le Plan d'aménagement local, le projet de revitalisation des berges de la Sarine, les projets de requalification de la place de la Gare, du Bourg, du carrefour Richemond, de la place du Pertuis, de la place du Petit-Saint-Jean, de la « Voie verte » et du site sportif de Saint-Léonard.

Il a planifié la mise en place de futures zones 30 km/h et contribué aux études liées à l'assainissement du bruit routier, plus spécifiquement par la mise en place de limitations à

30 km/h sur une partie du réseau routier principal. Il gère l'assainissement des arrêts de bus conformément à la LHand pour tout le territoire, à l'exception des secteurs de requalification.

8.4.5. Coordination

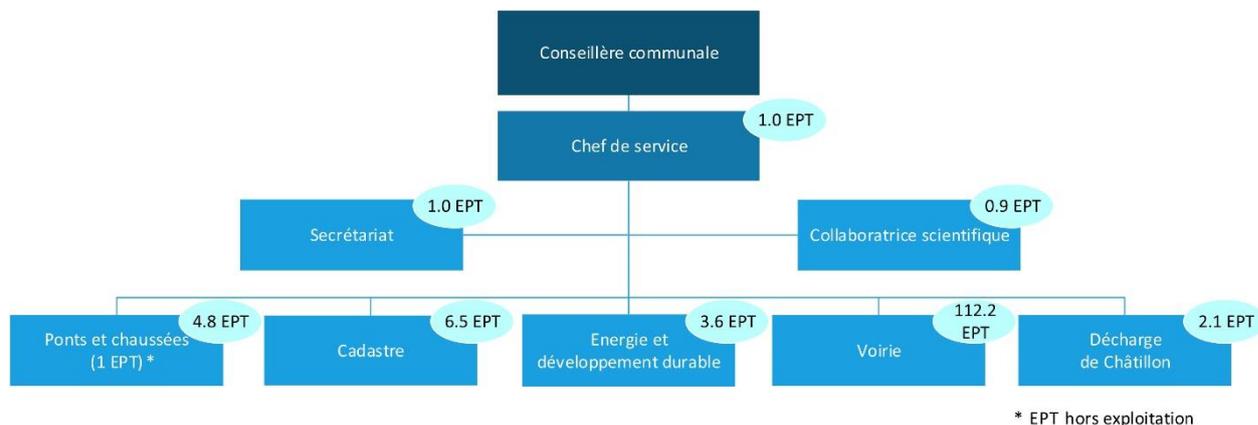
Le Secteur de la mobilité a coordonné son travail avec les différents services communaux et cantonaux ainsi qu'avec l'Agglo, les TPF et différents intervenants (associations de quartier, habitants-es, groupes d'intérêts, etc.). Il a organisé une rencontre de la « Commission pour la mobilité douce », qui réunit de nombreux-ses intervenants-es impliqués-es dans les questions de mobilité en ville.

9. GÉNIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Direction : Andrea Burgener Woeffray

Chef de service : Fabien Noël, ingénieur de Ville

Dotation : 140 collaborateurs·trices (133,1 EPT³¹)



9.1. Voirie

Le Secteur de la voirie s'occupe de l'entretien de la ville au sens large. Cent-dix-sept collaborateurs·trices (112,2 EPT) aux métiers et tâches variées divisées en trois domaines : l'Économat central, les Ateliers, les Déchets et le Nettoyage. En marge, on trouve également le service hivernal et l'intendance des manifestations. Afin d'optimiser la gestion du personnel et des tâches effectuées, une réorganisation de certaines équipes a été entreprise en 2020.

La gestion des mandats (transmission, suivi et comptabilisation des heures) est traitée par le secrétariat (*voir compléments*³²).

9.1.1. Économat central

Cinq collaborateurs·trices gèrent les finances et les factures du Secteur. En tant qu'acheteur, l'Économat central travaille pour l'ensemble de l'Administration communale. Il négocie des prix, gère des stocks de matériel, achète et fournit du matériel pour tous les services communaux. En parallèle, il coordonne les tâches que la Voirie effectue pour les manifestations et s'occupe des déménagements internes à la Ville. En tant que membre du Groupe romand des économats cantonaux et communaux (GRECO), il bénéficie de prix basés sur des contrats annuels. La situation en lien avec la pandémie de Covid-19 a fortement sollicité l'Économat pour les commandes de matériel de protection et leur distribution.

³¹ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis·es ; 1 EPT hors exploitation

³² Des compléments sont disponibles sur www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »).

9.1.2. Ateliers

Les Ateliers sont représentés par différentes équipes d'artisans·es :

- L'atelier mécanique (4 collaborateurs·rices et 1 apprenti·e) est chargé d'une centaine de véhicules immatriculés, de 33 poids-lourds, 90 machines, 20 vélos électriques et 4 « gloutons » électriques. Il fournit également des prestations à la Fondation Saint-Louis. En 2020, il a renouvelé 13 véhicules et a collaboré à l'acquisition de deux véhicules supplémentaires en collaboration avec d'autres services communaux ;
- L'équipe des chantiers (9 collaborateurs·rices) réalise de nombreux travaux (béton, bitume, terrassement, électricité, canalisations, etc.). En 2020, elle a traité 120 mandats internes à la Ville et a été sollicitée pour plus de 100 interventions urgentes en lien avec la sécurité, les réparations électriques ou sur route, les éboulements, etc. Elle remplace également le personnel manquant dans d'autres équipes (déchets, centrale de transport, etc.) ;
- L'équipe des sanitaires (7 collaborateurs·rices) s'occupe des travaux en relation avec le raccordement des eaux et du chauffage des bâtiments, ainsi que de l'entretien et du nettoyage des W.-C. publics, des fontaines et des points d'eau. En 2020, elle a effectué 40 mandats, géré 50 urgences sanitaires ainsi que 140 réparations ;
- L'atelier de serrurerie (4 collaborateurs·rices et 1 apprenti·e) réalise et entretient tous les travaux spécifiques à la construction métallique, dans les bâtiments et sur le mobilier extérieur du domaine public et privé communal. En 2020, les principaux travaux ont consisté à construire 37 mètres de barrières, des chaises en inox et des parois anti-feu ;
- L'atelier de menuiserie intérieure (9 collaborateurs·rices) est chargé de l'entretien et de la réalisation des structures et du mobilier en bois des bâtiments propriétés de la Ville. En 2020, il a traité 322 mandats, dont un grand nombre concerne du mobilier pour les écoles. Il a également réalisé et concrétisé de nombreuses mesures requises par la situation sanitaire ;



Bahuts et bancs de l'école de la Vignettaz, réalisés par la menuiserie intérieure
© Ville de Fribourg (2020)

- L'atelier de menuiserie extérieure (5 collaborateurs·rices) réalise et entretient toutes les installations en bois se trouvant à l'extérieur des bâtiments. Les principaux travaux réalisés en 2020 sont la construction d'un pavillon à Pré-Fleuri, l'assainissement du toit de la piscine de la Motta et la réfection du plancher du fitness des pompiers ;



Pavillon Pré-fleuri, réalisé par la menuiserie extérieure © Ville de Fribourg (2020)

- L'équipe des peintres (5 collaborateurs·rices) réalise des travaux de peinture sur route et relatifs aux bâtiments. En 2020, elle a été principalement occupée par du marquage routier en lien avec les chantiers et par des mesures pour les deux-roues ;
- L'équipe de la signalisation fixe (2 collaborateurs·rices) entretient la signalisation routière, le mobilier urbain et assure différents services pour le Cadastre. En 2020, elle a notamment posé 203 supports pour vélos, remplacé 91 signaux routiers, fixé 226 plaques de dénomination de rue et posé 100 points-limites ;
- L'équipe de la signalisation mobile (4 collaborateurs·rices) entretient les parcomètres, pose des affiches, gère les déviations de trafic en relation avec les manifestations et s'occupe du pesage des animaux et de la place de foire. En 2020, elle a assuré le fonctionnement de 262 horodateurs.

9.1.3. Déchets et Nettoyage

Le nettoyage et le ramassage des déchets est assuré par différentes équipes, qui ont pour objectif de garantir l'hygiène des espaces publics au quotidien :

- La centrale de transport (17 collaborateurs·rices) regroupe les éboueurs·ses et les chauffeurs·es poids-lourds. Elle collecte les déchets et gère les véhicules pour les besoins des services communaux ;
- L'accueil et la déchetterie (9 collaborateurs·rices) s'occupe du site des Neigles. En 2020, 159 véhicules par jour en moyenne ont visité la déchetterie, avec un pic journalier de 1'116 véhicules fin juin. Une augmentation du volume de déchets a été constaté durant la période de semi-confinement ;

- L'équipe du nettoyage en ville (17 collaborateurs·rices) entretient l'espace public et maintient la propreté. En plus de l'entretien quotidien, elle effectue depuis 2020 un grand nettoyage de nuit de la gare, une fois par mois, de mai à octobre ;
- L'équipe de voirie (15 collaborateurs·rices) a différentes missions (déménagements, livraisons, collecte des encombrants, entretien des bords de route, etc.) et soutient les autres équipes du Secteur de la voirie. Trois agents-es de propreté sont chargés-es de la sensibilisation et de la prévention, par des actions et des présences aux endroits sensibles comme les points de collecte. En 2020, l'équipe a effectué 1'465 interventions et contrôlé 6'199 sacs non conformes ou déposés de manière « sauvage ». Elle a également opéré 22 ramassages les samedis et collecté 591 sacs. Deux ramassages ont été entrepris un jour férié, pour un total de 198 sacs ramassés.

9.1.4. Service hivernal

Le service hivernal est opérationnel de novembre à mars, avec une organisation par piquet et différents degrés d'intervention. En fonction de l'importance de l'épisode neigeux, tout le personnel du Secteur peut être mobilisé, hormis 22 personnes affectées aux déchets (ramassage et déchetterie). Seize personnes du Secteur des parcs et promenades sont également mobilisables. En 2020, 14 situations d'alarmes ont été répertoriées, dont deux pour la commune de Givisiez.

9.1.5. Manifestations

Le Secteur de la voirie ne dispose pas d'une équipe attitrée pour la logistique des manifestations. Les prestations sont assurées par 40 personnes issues de différentes équipes. Pour l'année 2020, en raison de la situation sanitaire, seules 53 manifestations ont nécessité une assistance du personnel de la Voirie (*voir compléments*)³³.

9.2. Décharge de Châtillon

La gestion et l'exploitation de la décharge de Châtillon³⁴ est assurée par un chef de secteur et un machiniste (2 EPT)³⁵. La gestion administrative du site est effectuée avec les sous-locataires (SFR, Fricompost et Sanima).

³³ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

³⁴ Le site de Châtillon appartient majoritairement à l'Institut agricole de Grangeneuve et minoritairement à deux particuliers et à une hoirie. La Ville en est locataire. Des négociations contractuelles pour l'utilisation du site sont en cours, aussi bien avec les propriétaires que les sous-locataires.

³⁵ Un poste est encore à pourvoir, en relation avec le projet de traitement des boues de voirie et de curage.

9.2.1. Exploitation et entretien

L'exploitation consiste à réceptionner des déchets de type D et E, selon la définition de l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets. Les déchets sont stockés dans des casiers.

La situation conjoncturelle en relation avec la pandémie a occasionné une baisse de la quantité de déchets réceptionnés en 2020 (38'983 tonnes contre 45'148 tonnes en 2019). La liste des déchets est disponible sur www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »).

La SAIDEF a livré 21'154 tonnes (20'748 tonnes) de scories provenant de l'incinération des ordures ménagères et des cendres des boues de STEP.

L'élimination du méthane produit par l'entreposage des déchets des étapes 1+2 mixtes a conduit à brûler 80'410 m³ de gaz par le biais d'une torchère couplée à une station de soutirage.

9.2.2. Projets et réalisations

La réalisation de 245 m² d'étanchéité entre les différents casiers a été faite conjointement à la planification de la finalisation de l'étape 5 mixte.

Des démarches ont été entreprises afin de réaliser une centrale de traitement et de valorisation des déchets de voirie et de boues de curage de route. La nécessité d'obtenir une qualité parfaite des sables et graviers a conduit à repenser le concept initialement prévu.

La suite des discussions en vue d'une éventuelle extension de la décharge est en cours avec les instances cantonales concernées.

9.3. Station d'épuration des eaux (STEP)

Le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie a mandaté le personnel de SINEF SA pour l'exploitation de la STEP et l'accompagnement de différents projets. Un service de permanence est assuré continuellement et a occasionné 15 interventions d'urgence en 2020.

9.3.1. Exploitation et entretien

L'équipe de la STEP assure le fonctionnement du site, analyse les eaux, maintient et entretient les installations (station d'épuration, six déversoirs d'orage et neuf stations de pompes).

Le volume d'eau traité en 2020 a été de 7,97 millions de m³ (7,58 millions de m³ en 2019). Le total annuel des précipitations a été mesuré à 991,8 mm (855 mm). Plusieurs événements pluvieux intenses ont occasionné des évacuations dans le milieu naturel, conformément à la fonction des déversoirs d'orage.

Le bilan du traitement des eaux a mis en évidence un filtrage de 57 tonnes de déchets grossiers par les dégrilleurs incinérés à la SAIDEF et une récupération de 51 tonnes de sables par les dessableurs déposés à la décharge de Châtillon. L'entreprise Cremo a occasionné le traitement

de 752'755 m³ (720'047 m³) d'eau industrielle. Les boues déshydratées, résiduelles au traitement des eaux, ont représenté 4'384 tonnes (4'632 tonnes), qui ont été incinérées à la SAIDEF.

En matière d'énergie, la digestion des boues a produit l'équivalent de 1,73 million de m³ de biogaz. Cette quantité a été en partie traitée, injectée et vendue dans le réseau de CELSIUS (1,42 million de m³), consommée sur le site (16'000 m³), traitée dans les deux coupes chaleur force (CCF, 278'000 m³) et brûlée à la torchère (16'000 m³). La transformation du biogaz dans les CCF a permis la production de 2,32 million de kWh d'électricité, dont 22'000 kWh ont été vendus au réseau de Groupe E. La STEP a en outre acheté 508'000 m³ de gaz naturel à CELSIUS et 2,3 millions de kWh d'électricité à Groupe E.

Conformément aux exigences des autorités supérieures, des prélèvements d'échantillons et des analyses ont été effectuées mensuellement. Des campagnes d'analyses concernant les teneurs en micropolluants ainsi que le contrôle des eaux de la station de prétraitement de la décharge de Châtillon ont également été garanties.

9.3.2. Projets et réalisations

La STEP est considérée comme un gros consommateur d'énergie. Le remplacement d'appareils, permettant des mesures d'amélioration, d'optimisation et d'économie de consommation s'est poursuivi en 2020.

Après plusieurs études préalables et de prédimensionnement, le projet d'installation de traitement des micropolluants est entré dans sa phase de projet. Les projets de production de chaleur et d'hydrogène à la STEP sont traités de manière coordonnée, pour des raisons de complémentarité énergétique et de contrainte spatiale du site.

À la suite d'une intervention du Service cantonal de l'environnement, il s'est avéré que le lac de Schiffenen souffre d'un grand déficit en oxygénation. Un projet de filtre a été lancé.

Afin d'assurer l'inspection décennale, la vidange d'un digesteur a été entreprise. Elle a permis la vérification des équipements techniques et le nettoyage de l'installation. L'opération a conduit à la mise en décharge à Châtillon de 680 tonnes de boues.

9.4. Ponts et chaussées

L'équipe du Secteur des ponts et chaussées se compose de 6 collaborateurs·rices (4,8 EPT et 1 EPT hors exploitation) se répartissant des tâches en relation avec le domaine du génie civil sur le domaine public communal. Elle regroupe aussi bien des compétences d'ingénierie civil, de surveillance des chantiers que de géotechnique et de géologie.

Le personnel se concentre principalement sur l'entretien et la maintenance des aspects routiers, hydrauliques, d'éclairage public et de fouilles. Une cheffe de projet s'occupe de la maintenance, du monitoring et du suivi des ouvrages d'art et un chef de projet est assigné à la gestion des dangers naturels.

En raison de la pandémie de Covid-19 et de l'arrêt forcé des chantiers durant quelques semaines, un léger ralentissement a été constaté en 2020 et la planification a dû être adaptée.

9.4.1. Domaine routier

Ce domaine concerne aussi bien les routes communales que les routes cantonales, pour lesquelles la Ville est au bénéfice d'une délégation de compétence. Les travaux d'entretien des routes, trottoirs et arrêts de bus sont nécessaires selon les résultats du monitoring quinquennal, l'assainissement au bruit routier et les mesures des différents plans d'agglomération.

Cinq routes et un trottoir ont été assainis. Les principaux chantiers concernent la route de la Fonderie, la rue de Morat, la route des Cliniques, la route des Pervenches, la route de Bertigny et l'avenue des Vanils. La construction de différents trottoirs a également été entreprise à la route de Bertigny et la route Wilhelm-Kaiser. Enfin, le suivi de la mise en conformité des quais de bus a été garantie selon la planification du Secteur de la mobilité.

9.4.2. Domaine hydraulique

Ce domaine concerne l'entretien du réseau (contrôle, vidéo et curage), le suivi de la réalisation des travaux conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le monitoring par simulation en relation avec les conditions météorologiques et le suivi des mesures de revitalisation de la Sarine.

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2020 concernent la mise en séparatif du secteur Saint-Léonard et du Karrweg, l'assainissement du réseau à la rue de l'Industrie et à la route des Cliniques. À la suite des contrôles effectués tous les dix ans, les travaux ont démarré dans les secteurs de Saint-Léonard, Beaumont, Pérolles et de la Pisciculture.

9.4.3. Domaine des ouvrages d'art

Ce domaine concerne les travaux d'entretien et de surveillance des ponts, passerelles, murs de soutènement, voûtes et passages sous voies.

La principale intervention en 2020 a concerné l'assainissement du pont de Saint-Jean. D'autres travaux importants ont également été entrepris, comme l'assainissement de la passerelle du Grabensaal, d'une partie du mur de soutènement de la Grand-Fontaine ainsi que de la voûte du ruisseau du Gottéron (place de la Palme). Des études pour les inspections ont été menées pour le pont du Milieu, la fontaine de la Fidélité et le mur de la Palme. Le sous-pont de Zaehringen a également fait l'objet de travaux d'assainissement d'envergure sur l'ensemble de l'ouvrage, y compris le pont supérieur. Les études de projet concernant la mise en œuvre des filets de protection définitifs contre les suicides sont en cours de finalisation.

9.4.4. Domaine des dangers naturels

Ce domaine se concentre sur l'entretien et la surveillance des falaises et des zones à risques (selon la carte des dangers) et sur la gestion des études des dangers naturels.

En plus des interventions d'urgence, l'entretien d'ouvrages de protection a été réalisé à la rue de la Palme, au sentier du Dürrenbühl, à la route de Bourguillon et dans la vallée du Gottéron. Le secteur de la Grand-Rue a fait l'objet d'une surveillance active particulière.

Un avis de droit pour maîtriser les questions de responsabilité en relation avec la propriété foncière est toujours en cours d'élaboration. Une étude sur la vulnérabilité sismique du milieu bâti a débuté, en collaboration avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, et la mise en place d'un projet-cadre s'est poursuivi, en collaboration avec le Service cantonal des forêts, sur la question du subventionnement des projets d'ouvrage de protection.

9.4.5. Domaine de l'éclairage public

Ce domaine se concentre sur le renouvellement, le contrôle et l'entretien des installations d'éclairage public. La planification stratégique est assurée par le Secteur de l'énergie et du développement durable.

Le renouvellement des installations consiste au remplacement des anciennes sources lumineuses par des modules LED. La zone piétonne de Pérolles (rues Simplon, St-Paul, et Joseph-Reichlen), la route de Beaumont, la route de la Veveyse et le giratoire du pont de Zaehringen sont concernés. Le contrôle mécanique de 403 installations a été entrepris et les accidents de la circulation routière ont causé pour environ 13'600 francs de dégâts. L'illumination des tours et des monuments a été assurée tous les jours, avec extinction dès minuit.

9.5. Cadastre

L'équipe du Secteur du cadastre se compose de 8 collaborateurs·rices (6,5 EPT) et d'un·e apprenti·e. Le Secteur distingue ses activités entre la mensuration, la conservation cadastrale et le système d'information du territoire (SIT).

En 2020, l'acquisition d'un drone avec caméra thermique a permis de renforcer la coordination des compétences entre les services communaux. Il a été principalement utilisé pour le monitoring des falaises, dans le but d'anticiper les risques en relation avec les dangers naturels, et permettre un soutien lors des interventions d'urgence (*voir compléments*)³⁶.

9.6. Énergie et développement durable

L'équipe du Secteur de l'énergie et du développement durable se compose de 5 collaborateurs·rices (3,6 EPT)³⁷ et d'un·e stagiaire.

Le Secteur assume une fonction stratégique en coordination avec les autres secteurs, que ce soit pour le choix des véhicules, l'éclairage public, la gestion des déchets, l'assainissement au bruit, la gestion de la biodiversité, la gestion énergétique territoriale ou le développement du site des Neigles. Il propose les stratégies directrices et les mesures à mettre en place en matière d'énergie, de développement durable et de gestion des déchets. Il traite également tous les domaines techniques en relation avec la protection de l'environnement comme la protection de

³⁶ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

³⁷ En raison d'absences maladie, les ressources du Secteur ont dû être adaptées ou compensées en 2020.

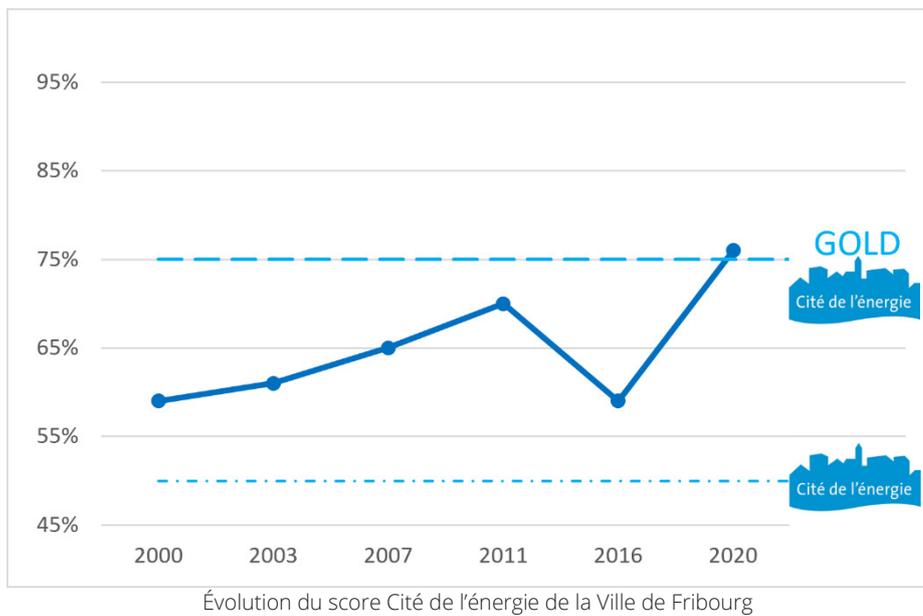
l'air et du bruit, l'élimination des déchets, le traitement des sites et des sols pollués, les rayons ionisants et les impacts sur l'environnement.

9.6.1. Énergie

Les actions entreprises dans le domaine de l'énergie répondent aux enjeux de la transition énergétique, afin d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux international, national, cantonal et communal. Conformément au Plan communal des énergies et à son horizon 2035, les mesures suivantes sont en cours ou ont été réalisées en 2020 :

- la mise en place d'un programme de subventionnement pour les installations photovoltaïques, la réalisation d'audits énergétiques et l'optimisation des systèmes de chauffage ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments appartenant à la Ville et priorités sur la base d'une étude du potentiel solaire des grandes toitures ;
- la mise en place et le suivi d'indicateurs de la transition énergétique tels que les installations photovoltaïques et les vecteurs énergétiques des chaudières (*cf. Compléments*)³⁸ ;
- le suivi du label Cité de l'énergie et la recertification 2020, au terme de l'une des plus forte progression enregistrée en Suisse en l'espace de quatre ans. Le score obtenu de 76,4 % permet de présenter une candidature en vue de l'obtention du label GOLD, sur la base d'un audit réalisé au niveau européen (*voir compléments*) ;
- le lancement d'une étude en vue d'établir un Plan lumière. Au-delà de la question énergétique, ce plan intègre toute la problématique environnementale en matière de pollution lumineuse et d'impact sur la faune et la flore ;
- afin de mettre en place un dispositif exemplaire en matière énergétique sur le site de Saint-Léonard, le Secteur s'est fortement investi dans le cadre de la coordination avec les propriétaires de la patinoire P1 ;
- considéré comme un gros consommateur, le site des Neigles présente également un fort potentiel de combinaison de différentes énergies. Le Secteur gère ainsi les études en relation avec la production de chaleur, qui pourrait représenter jusqu'à 10 % de la consommation de la ville, et celles en relation avec la production d'hydrogène sur le site ;
- le développement des réseaux de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal a demandé une coordination territoriale et interne assurée par le Secteur.

³⁸ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)



9.6.2. Climat

Intimement lié au domaine de l'énergie, la thématique du climat est traitée de manière parallèle et coordonnée. Les études et travaux suivants ont été réalisés en 2020 :

- dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur stratégique, un bilan d'émission de CO² a été entrepris pour le territoire, alors qu'un autre est en cours au niveau de l'Administration communale. Les résultats montrent qu'un·e citoyen·ne fribourgeois·e émet 15,5 tonnes de CO² (moyenne Suisse : 13,5 tonnes). Les principaux secteurs d'émission sont la production de chaleur des bâtiments (18 %), les biens de consommation importés d'autres régions de Suisse permettant de subvenir aux besoins de la ville (16 %), les investissements (13 %) et les transports (13 %) ;
- le phénomène des îlots de chaleur a continué d'être traité en partenariat avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture et l'institut de recherche Idiap. Les données de simulation du phénomène sur l'ensemble du territoire sont connues. Un pavillon mobile est en cours d'élaboration pour permettre la récolte de données et la sensibilisation de la population ;
- dans le cadre du projet d'agglomération PA4, une étude sur la thématique de la protection de la biodiversité s'est poursuivie. En parallèle, la Ville a démarré une étude similaire afin d'établir une cartographie à l'échelle de la commune.

9.6.3. Développement durable

Le déploiement de la stratégie de développement durable a suivi son cours en 2020 et concerne aussi bien l'Administration communale que l'externe. Les différents volets sont basés sur l'Agenda 2030 (*voir compléments*)³⁹. Les actions entreprises en 2020 sont les suivantes :

- lancement d'un processus de Charte de durabilité pour la Ville de Fribourg. Celle-ci doit permettre de cadrer les notions de durabilité au sein des différents services, particulièrement dans leurs activités quotidiennes ;
- malgré la situation sanitaire, différentes actions de sensibilisation ont pu être entreprises. Notons en particulier la collaboration avec différentes institutions pour la mise en place de projets en lien avec les enjeux climatiques, la promotion de la nature en ville grâce à de nouveaux outils de sensibilisation (capsules vidéo, préparation au déploiement d'hôtels à insectes et de ruches sur le territoire, lutte contre le gaspillage alimentaire et actions contre le littering) ;
- la Ville a démarré la réalisation d'un diagnostic dans le cadre du Label VILLEVERTE SUISSE, qui favorise des aménagements durables et urbains. L'objectif de ce diagnostic est d'établir les bases décisionnelles quant à la poursuite de la démarche de labellisation.

9.6.4. Gestion des déchets

La Ville a poursuivi la révision de sa stratégie de gestion des déchets urbains, avec comme objectif final la révision du Règlement communal des déchets. Les résultats des travaux effectués durant l'année 2020 sont les suivants :

- une définition claire de la collecte des données a permis de se baser sur des statistiques fiables et utilisables. La quantité de déchets collectés s'est élevée à 17'675 tonnes (17'795 tonnes en 2019). Le taux de recyclage des déchets s'est monté à 51 % (54 %). La production de déchet par habitant-e n'a pas changé par rapport à 2019 (431 kg) ;
- des adaptations ont été mises en place afin de faciliter le ramassage des ordures ménagères, du papier, du carton et des déchets verts ;
- un suivi du groupe de travail en vue de la révision du Règlement sur les déchets a été effectué ;
- un sondage sur la gestion des déchets a été réalisé par un institut spécialisé. Avec près de 1'600 réponses reçues en un mois et compte tenu de l'éventail géographique et sociologique des participants-es, la participation est tout à fait représentative. Les principaux résultats montrent une satisfaction générale quant à la situation actuelle ; les attentes principales de la population concernent la réduction des emballages et le recyclage des déchets verts et des restes alimentaires.

³⁹ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

9.6.5. Environnement

Les travaux entrepris en 2020 concernent principalement l'assainissement au bruit routier, le traitement des sites pollués et les rayons non ionisants en relation avec les antennes 5G :

- assainissement au bruit routier : sur la base des études réalisées par la Ville, l'État a mis en consultation son projet de décision. Ayant fait l'objet d'observations, il sera publié suite à leur traitement en 2021. La pose de revêtement phono-absorbant sur les routes présentant des dépassements des valeurs limites s'est poursuivie en 2020, avec 370 mètres posés sur le tronçon de la route de Morat ;
- sites pollués : certains sites pollués font l'objet d'une cadastration cantonale et nécessitent des investigations afin de déterminer leur statut. Hormis le site de la Pila, qui fait l'objet d'un consortium entre la Ville et l'État, tous les autres sites sont suivis par le Secteur de l'énergie et du développement durable (*voir compléments*)⁴⁰. En 2020, trois sites ont été classés « pollués, ne nécessitent ni surveillance, ni assainissement ». Il s'agit du vallon de Pérolles, du Pfaffengarten et de la route Neuve ;
- l'actualité du déploiement des antennes 5G a demandé un suivi, afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions des administrés-es sur cette thématique.

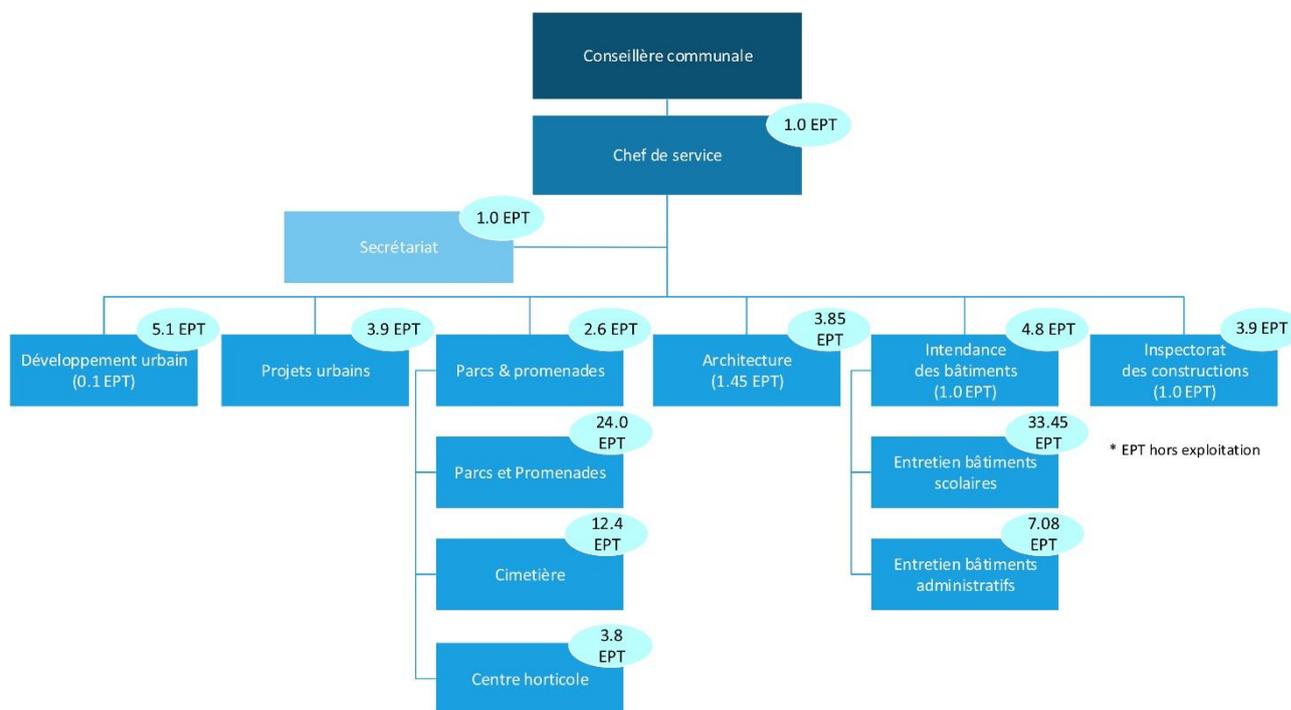
⁴⁰ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

10. URBANISME ET ARCHITECTURE

Direction : Andrea Burgener Woeffray, conseillère communale

Chef de service : Enrico Slongo, architecte de Ville

Dotation (31.12.2020) : 158 collaborateurs·trices (110,43 EPT⁴¹)



Les tâches du Service d'urbanisme et architecture sont les suivantes :

- aménagement du territoire à l'échelle de la ville ;
- nouvelle construction et conservation du domaine bâti ;
- surveillance de la construction selon les lois et règlements en vigueur.

Le Service d'urbanisme et architecture est chargé du patrimoine immobilier de la Ville, composé de plus de 240 bâtiments et estimé à une valeur totale de 850 millions de francs assurés à l'ECAB.

10.1. Développement urbain

Le Secteur du développement urbain est chargé de la planification territoriale de la ville et du monitoring de l'espace urbain. Il élabore des plans de zones, de détails et d'équipement pour déterminer l'affectation, l'utilisation et la protection du sol. Le Secteur participe activement aux

⁴¹ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis-es ; 3,55 EPT hors exploitation

différentes études stratégiques des services communaux en assurant une coordination avec la planification.

Il rédige les réponses aux consultations sur les projets des instances supérieures en cours. Sur la base de statistiques de l'évolution de la ville, il réalise un diagnostic urbain permettant d'élaborer des projets et de déterminer l'affectation et l'utilisation du sol (zone à bâtir, agricole ou industrielle).

Il participe également aux études stratégiques, en lien avec l'aménagement du territoire, pilotées par d'autres services : projet d'agglomération, nature et paysage, plan lumière.

Le plan d'aménagement local (PAL) et sa révision

À la suite des deux premières enquêtes publiques en 2018 et 2019, le PAL a été mis en consultation une troisième fois du 19 septembre au 19 octobre 2020.

La préparation de la troisième enquête publique du PAL a demandé au Secteur un travail de révision substantiel des dossiers directeur et d'affectation. Les diverses modifications apportées au dossier résultent de réflexions consécutives aux nombreuses séances de conciliations (plus de 200 opposants ont été entendus entre 2019 et 2020) et à de nouvelles données (notamment démographiques) à considérer.

Statistiques urbaines

Le Secteur utilise un Système d'information géographique (SIG)⁴² pour renseigner sur la planification urbaine et suivre l'évolution du développement de la ville. Ce type d'exploration systémique appliquée aux données de la ville permet de mieux comprendre d'éventuelles interrelations entre l'habitat, les infrastructures, l'environnement et les caractéristiques démographiques et/ou socio-économiques des citoyens·nes.

Sarine

Le projet de revitalisation de la Sarine a franchi une nouvelle étape en 2020. La finalisation de l'avant-projet et son dépôt en consultation auprès des services cantonaux et fédéraux s'est accompagné de la sollicitation auprès du Conseil général d'un crédit d'étude pour la préparation du projet de l'ouvrage. Le crédit d'étude a été accordé fin 2020.

Commission d'aménagement

Le Secteur, chargé de l'organisation de la Commission d'aménagement, lui a soumis en 2020 l'examen des documents en vue de la troisième enquête publique du PAL, de la revitalisation de la Sarine et de la voie verte.

⁴² Ensemble d'outils et de méthodes capables de stocker, mettre à jour, manipuler, analyser et présenter toutes formes d'informations géographiquement référencées

10.2. Projets urbains

Le Secteur des projets urbains pilote les projets de construction de l'espace public. En collaboration avec les mandataires retenus-es à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, il élabore des projets de nouvelles places, rues, routes, parcs et jardins dans le respect d'une cohérence globale de la ville.

Il est chargé d'assurer un suivi rigoureux dans le développement et la réalisation de nouveaux projets d'espace public en respectant l'ensemble des prestations de la SIA 102/103/105 selon les phases principales : définition des objectifs, études préliminaires et étude du projet. Il assiste le Secteur des ponts et chaussées dans les phases d'appel d'offres et de la réalisation. Le Secteur participe aussi à la planification stratégique des nouveaux espaces publics.

En 2020, le Secteur a poursuivi le développement des grands projets dans la continuité des années précédentes :

Requalification du Bourg

Le projet de la requalification du quartier du Bourg portant sur les abords de la cathédrale (étape 1) s'est poursuivi avec la mise en œuvre des phases 32 (projet de l'ouvrage) et 41 (appel d'offres). Sur la base des offres reçues, un devis a été établi. Le message concernant la demande du crédit d'ouvrage a été finalisé en fin d'année, afin de pouvoir être soumis au Conseil général début 2021.

Requalification de la place de la Gare et de ses abords

En 2020, le Secteur des projets urbains et ses mandataires ont continué de préciser, d'un point de vue technique, ce projet d'espace public d'importance. Après examen préalable, les remarques des différents services cantonaux ont été intégrées. Le projet a été préparé pour sa mise à l'enquête.

Place du Pertuis

Le réaménagement de la place du Pertuis s'inscrit comme une mesure d'accompagnement du projet de requalification de la place de la Gare et de ses abords. Il a été achevé fin 2020, pour être mis à l'enquête début 2021.

Carrefour Richemond

Le projet de réaménagement du carrefour Richemond, comme porte d'entrée au centre-ville depuis la route de Beauregard et l'avenue du Midi, s'inscrit comme mesure d'accompagnement du projet de requalification de la place de la Gare et de ses abords. Dans ce cadre, le Secteur a poursuivi la phase SIA 32 (projet de l'ouvrage), afin de pouvoir mettre le projet à l'enquête.

Place du Petit-Saint-Jean

La requalification de la place du Petit-Saint-Jean est au stade de développement de projet. Le dossier se trouve à l'examen préalable auprès des services cantonaux, phase SIA32 (projet de

l'ouvrage). Une nouvelle séance participative est prévue avant la mise à l'enquête publique, programmée en été 2021.

Rue Pierre-Aeby

Le projet de requalification de la rue Pierre-Aeby a été développé dans le cadre d'une démarche participative : plusieurs rencontres ont été organisées avec les habitants-es, usagers-ères et les propriétaires⁴³.

Voie verte

La poursuite du processus de conception de la Voie verte fait l'objet d'une mesure en priorité A de l'Agglomération de 3^e génération. Cet itinéraire s'inscrit dans un réseau de mobilité douce à grande échelle (*TransAgglo*) permettant de relier Marly à Corminbœuf, et qui croise au niveau de la gare de Fribourg le deuxième itinéraire, reliant Guin à Rosé.

10.3. Parcs et promenades

Le Secteur des parcs et promenades s'occupe de l'entretien de tous les espaces verts de la ville, ainsi que de la maintenance et des contrôles de sécurité des engins sur les places de jeux publiques.

Il est divisé en trois sous-secteurs :

10.3.1. Centre horticole (les serres)

Les serres produisent leurs propres plantes et fleurs. Cela a représenté en 2020 205'840 plantes qui sont venues embellir les massifs, les manifestations, les tombes, les places publiques, les bâtiments officiels, etc. Le Centre horticole s'occupe également de la formation de trois apprentis-es horticulteurs-trices. En 2020, la totalité des cultures de plantes de suspension et à massif ont été produites dans du terreau sans tourbe.

10.3.2. Parcs et promenades

Ce sous-secteur est composé de quatre équipes pour l'entretien des espaces verts, une équipe paysagiste et une équipe pour l'entretien des terrains de sport. En 2020, elles ont œuvré pour :

- le réaménagement de la place de jeux du Zig-Zag ;
- la construction d'une place de jeux à la Villa Thérèse ;
- la remise aux normes de différentes places de jeux en ville ;
- l'aménagement du secteur 23/24 et la mise en place d'une fosse commune pour les cendres funéraires au secteur B du cimetière de Saint-Léonard ;

⁴³ Plus d'informations sur www.ville-fribourg.ch/transformations/bourg-requalification

- la pose d'un système d'arrosage automatique moderne pour les terrains de football de la Motta et de Derrière-les-Jardins.

En 2020, un nouveau cadastre des arbres a été généré avec la collaboration du Secteur du cadastre :

- 5'291 arbres, dont 2'422 d'avenues, places et alignement ;
- 2'869 arbres de parcs et jardins ;
- 85 arbres inventoriés ont été abattus et ont été remplacés par 89 nouveaux.



Installation d'un « pumptrack » à la place de jeux du Zig-Zag © Ville de Fribourg (2020)

10.3.3. Cimetière

Deux équipes s'occupent de l'entretien du cimetière de Saint-Léonard (tombes, plantation, arrosage, surfaces vertes, etc.) et du fossoyage (creuse pour inhumation – exhumation, urnes, entretien des surfaces en dur et cheminements).

La gestion administrative du cimetière et la vente de décoration florale issue des serres est assurée par le secrétariat.

En 2020, les collaborateurs-trices du cimetière ont effectué les tâches suivantes :

- désaffectation de deux secteurs (168 tombes et 202 cinéraires) ;
- exhumation de 45 urnes et huit corps dans ces deux secteurs ;
- désaffectation de 43 concessions échues ;
- 308 inhumations (71 corps, 119 urnes et 118 cendres) ;
- octroi de 20 nouvelles concessions et prolongation de 58 anciennes ;
- 86 demandes de pose de monuments.

10.4. Architecture

Le Secteur de l'architecture pilote les projets de construction des bâtiments communaux administratifs, locatifs et scolaires. Il assure le développement et la réalisation des projets de bâtiments et leurs espaces extérieurs.

En 2020, le Secteur a conduit une dizaine de projets architecturaux :

- Vignettaz D : finitions, publication d'un dépliant, inauguration ;
- Vignettaz B : définition des besoins, appel d'offres mandataires ;
- BATPOL : mise à l'enquête et appels d'offres ;
- Patinoire P2 : fin du gros-œuvre, projets aménagements extérieurs ;
- Pavillons et espaces jeux de la Heitera : travaux de garantie ;
- Piscine (H2IÉO) : définition des besoins, études de faisabilité technique et économique.

Il a également conduit et finalisé les projets architecturaux majeurs suivants :

10.4.1. Parc des sports - CO de langue allemande (DOSF)

Inauguré en octobre 2020, le nouveau parc des sports offre aux élèves et aux habitants-es du quartier des activités variées : un terrain de football, un terrain multisports pour le basketball, le handball et le volleyball ainsi qu'une surface de sable pour le beach-volley et le saut en longueur, complétés par des équipements collectifs de fitness urbain et de pétanque. La topographie générale du lieu a été laissée intacte, les différents plateaux étant à même d'accueillir ces terrains sportifs. Le mobilier urbain permet à chacun de profiter de l'ombrage de l'arborisation généreuse du site. Coûts : 1,58 million de francs.

10.4.2. CO de Jolimont, bâtiment 1905 – rénovation et transformation

À la suite de l'ouverture de la DOSF au Jura en 2016, le bâtiment historique de 1905 laissé vacant a été complètement rénové, permettant à la filière francophone de Jolimont d'être réunie sur le seul site de la rue des Écoles. Entièrement opérationnelle depuis fin 2020, cette réalisation accueille 15 salles de classe, 9 salles spéciales, l'administration et une grande bibliothèque dans les combles. La liaison du bâtiment de 1970, qui accueillait l'ancienne administration, a été complètement vidée et repensée.

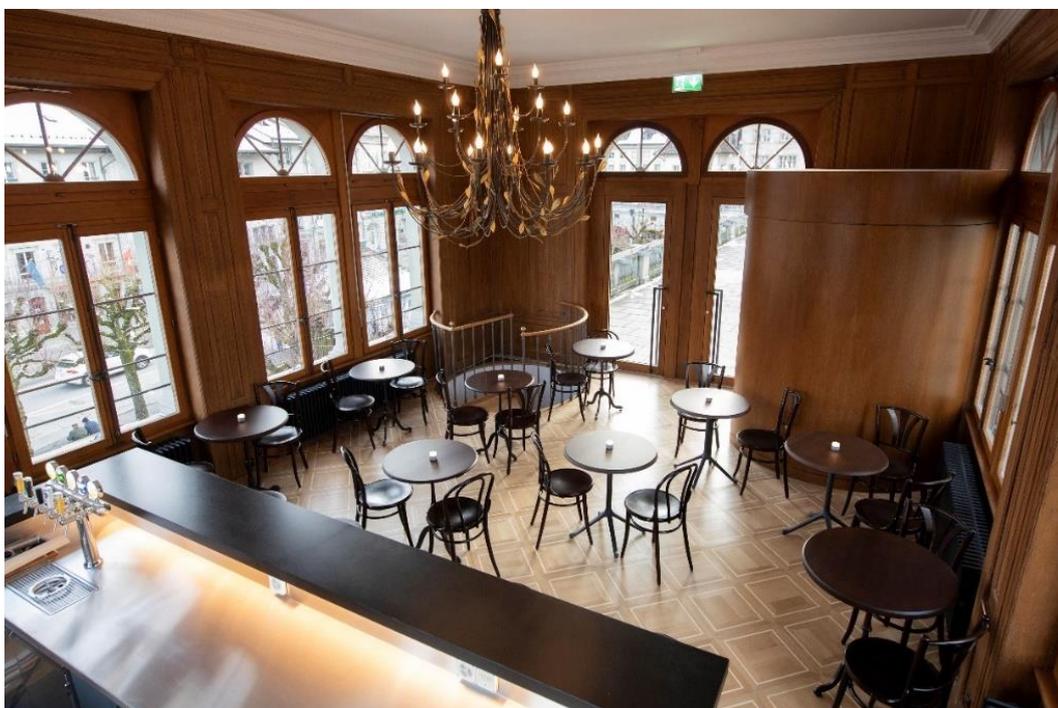


La bibliothèque du CO de Jolimont © Ville de Fribourg (2020)

Des vestiaires pour le-la maître-sse de sport, un espace d'étude, un espace aménagé pour la pause de midi et un ascenseur y ont pris place. Coûts : 13,97 millions de francs.

10.4.3. Bâtiment des Arcades – transformation

Achevée en janvier 2021, la transformation a nécessité seize mois de travaux pour consolider la toiture-terrace, mettre en lumière l'édifice, transformer le café des Arcades et le local attenant. La nouvelle organisation de l'établissement a libéré le rez-de-chaussée de la cuisine et des sanitaires au profit de la salle à manger. Principale nouveauté, le pavillon du Bletz a été aménagé en bar et complète le café, offrant la possibilité d'un service en terrasse. Un soin particulier a été apporté à la conservation de la riche substance patrimoniale (boiseries, moulures, parquets, mobilier) et à l'intégration des nouveaux éléments (ascenseur, escalier, bars, luminaires). En dépit d'importants travaux, le lieu a su garder son âme et trouver une nouvelle fraîcheur. Coûts : 4,79 millions de francs.



Le pavillon du Bletz aménagé en bar © Ville de Fribourg (2020)

10.5. Intendance des bâtiments

Le Secteur de l'intendance des bâtiments a pour mission d'élaborer et d'exécuter la remise en état du patrimoine bâti. Il participe à la planification stratégique des assainissements des bâtiments existants, selon un nouveau programme d'analyse (Stratus). Il élabore un programme d'interventions en lien avec les besoins administratifs, scolaires ou locatifs. Il planifie et priorise les assainissements des installations techniques et étudie les améliorations énergétiques des bâtiments.

En raison de la pandémie de Covid-19, le Secteur a pris part à la mise en place des équipements sanitaires nécessaires dans les services communaux et aux nettoyages spécifiques dans les bâtiments administratifs et scolaires. Il a également mis à disposition de l'armée des halles de

gymnastique et la salle des fêtes dans le cadre du déménagement de quatre compagnies entre les casernes de Fribourg et de Drogens.

En 2020, le Secteur a effectué les travaux principaux suivants :

- première analyse du parc immobilier de 70 bâtiments administratifs, scolaires et locatifs ; l'analyse des éléments de construction importants de chaque bâtiment existant va permettre une planification stratégique des futurs assainissements selon le programme Stratus ;
- création d'un nouvel accueil extrascolaire à l'école de la Vignettaz ;
- transformation du bâtiment locatif de Gottéron 13 et réhabilitation de son four à bois ;
- création d'un WC public et d'un couvert au parc des Maggenberg ;
- réfection d'une place de jeux au quartier d'Alt ;
- suivi des études d'avant-projet pour le kiosque de la place Georges-Python ;
- démontage et désamiantage des faux plafonds de l'école du Jura B et C ;

Les travaux de l'Intendance des bâtiments représentent 78 chantiers de transformation et de remise en état, prévus et terminés en 2020. S'y ajoutent 195 mandats transmis et réalisés par les artisans·nes du Secteur de la voirie.

Le Secteur a traité et réglé 13 cas de sinistres et 42 cas de vandalisme (hors tags).



Le nouvel accueil extrascolaire de la Vignettaz © Ville de Fribourg (2020)

En 2020, le Secteur a également analysé les besoins en personnel de conciergerie (*toolsuisse*) et redéfini les descriptifs de postes avec les services concernés. Cette analyse a abouti à la mise en place du nouveau Secteur de facility management des bâtiments, composé de quatre contremaîtres concierges responsables d'un ensemble de bâtiments, d'un groupe « extérieur » pour les tâches d'entretien des surfaces privées et communales et d'un groupe « façades » pour l'entretien en hauteur des vitrages et chéneaux des bâtiments communaux.

10.6. Inspectorat des constructions

Le Secteur de l'inspectorat des constructions joue un rôle capital dans l'application des lois et règlements édictés en vue de garantir la sécurité et le respect des intérêts de la communauté.

Durant l'année 2020, le Secteur a procédé à l'analyse et au contrôle :

- des dossiers de permis de construire (239 pour la Ville de Fribourg, 35 pour la commune de Givisiez et 60 pour la commune de Corminboeuf) ;
- des différentes étapes de chantier des demandes de permis en cours (sur site), dont les éléments construits liés à la physique du bâtiment ;
- des demandes de patentes et contrôle de la conformité des locaux (42 dossiers) ;
- des demandes de pose d'enseignes (21 autorisations délivrées) ;
- des demandes de pose de panneaux solaires (15 autorisations délivrées) ;
- des demandes de pose de mobilier de terrasse ;
- des problèmes de salubrité de locaux ;
- des constructions illégales ou non conformes ;
- des demandes d'attestation de zones ;
- des verbaux de divisions ou modifications ;
- des révisions des citernes à mazout (en relation avec le Service cantonal de l'environnement).

L'Inspectorat des constructions a également contribué à :

- tenir à jour les archives des permis de construire ainsi que leur mise à disposition à d'éventuels·les intéressés·es ;
- renseigner au sujet du PAL et des divers règlements communaux, cantonaux, etc. ;
- tenir à jour l'inventaire du patrimoine immobilier (relevé photographique, plans, etc.) ;
- tenir à jour le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) ;
- donner des conseils dans l'élaboration d'éléments sécuritaires de construction dans le cadre de son rôle de « délégué à la sécurité (BPA) » pour la Ville de Fribourg ;
- délivrer des permis d'occuper des bâtiments, en lien avec un permis de construire, après vérification de ces derniers.

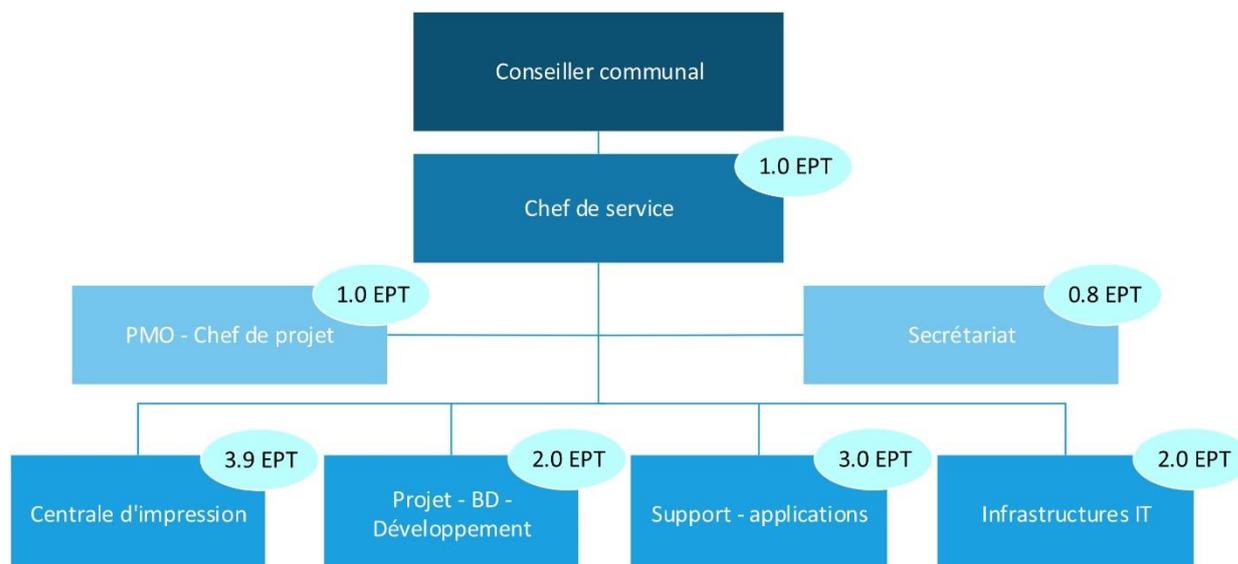
Le Secteur, chargé de l'organisation de la Commission du patrimoine, lui a soumis l'examen des documents en vue de la troisième enquête publique du PAL et de 86 autres dossiers liés au patrimoine de la Ville de Fribourg.

11. INFORMATIQUE

Direction: Thierry Steiert, syndic

Chef de service: Philippe Jenny

Dotation: 15 collaborateurs·trices (14,7 EPT)⁴⁴



11.1. Organisation générale

11.1.1. Missions

🔪 Gouvernance en matière de systèmes d'information

- élaboration de la stratégie générale et rédaction des documents de référence ;
- planification et organisation des projets stratégiques ;
- analyse des demandes de changements de solutions informatiques, logiciels, etc. ;
- centralisation des budgets liés aux infrastructures IT et aux systèmes d'information ;
- veille technologique ;
- participation à des groupes de travail en charge de la transformation numérique.

🔪 Exploitation et production

- support et assistance aux usager·ère·s ;
- gestion des demandes IT standards, études, délivrance des prestations, conduite des projets alignés sur la stratégie ;

⁴⁴ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprenti·e·s ; +1 EPT vacant.

- fourniture des services centraux en matière d'informatique et de télécommunication ;
- activités de développements informatiques traitant essentiellement des interfaces et de solutions.

11.1.2. Outils et relations avec les usagers·ères

Le Service utilise des logiciels de *customer relationship management (CRM)*, une boîte à outils adaptée tirée de Hermès (méthodologie de gestion de projet) et un tableau de bord lui permettant de gérer le portefeuille de projets.

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PROJETS & ETUDES									
P&E créés, par an	+	66	101	118	133	169	209	249	286
P&E clôturés, par an	-	-16	-48	-59	-94	-118	-157	-182	-200
P&E actifs, par an	=	50	53	59	39	51	52	67	86

Portefeuille de projets / études du Service informatique, fin 2020

Service transversal, il lui importe de tisser des relations très étroites et continues avec les usager·ère·s. Les thématiques IT et les besoins métier sont traités dans les cellules suivantes :

☛ Comité de pilotage informatique (COPIL IN)

Composé du directeur et de chef·fe·s de services représentant tous les services communaux, il s'est réuni trois fois. Ses fonctions principales sont les suivantes :

- assurer le suivi du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) ;
- participer à l'élaboration de la stratégie relative à l'évolution des systèmes d'information et à la transformation numérique ; débattre des tendances technologiques ;
- remonter au Service informatique les besoins TIC majeurs ;
- veiller à la qualité des services.

☛ Groupes de travail (GT) par métier, par projet ou par thématique

Les GT permanents se sont poursuivis avec le Secteur du cadastre, le Service de la police locale et de la mobilité et le Service des écoles ; le Service informatique a pris part à tous les comités de pilotage et de projets des projets en cours ainsi qu'au GTSol (Solutions) et au COPIL DIGI-FR, qui vise une coordination générale entre l'État de Fribourg et l'Association des communes fribourgeoises en matière de cyberadministration (prestations fournies de manière électronique).

11.2. Activités et prestations

Les demandes de prestations ont augmenté de 113 % entre 2017 et 2020, en raison essentiellement de l'évolution des méthodes de travail (usage accru des moyens électroniques). Une maigre part seulement peut être attribuée au télétravail. Les analyses sont par conséquent

également plus nombreuses et ont représenté une augmentation majeure en termes de charge de travail durant l'année écoulée.

11.2.1. Gestion des incidents

Chaque incident adressé par les usager·ère·s est saisi, traité et fait l'objet d'un dossier de suivi. Le nombre d'incidents a augmenté de 576, soit 39,4 % de plus qu'en 2019.

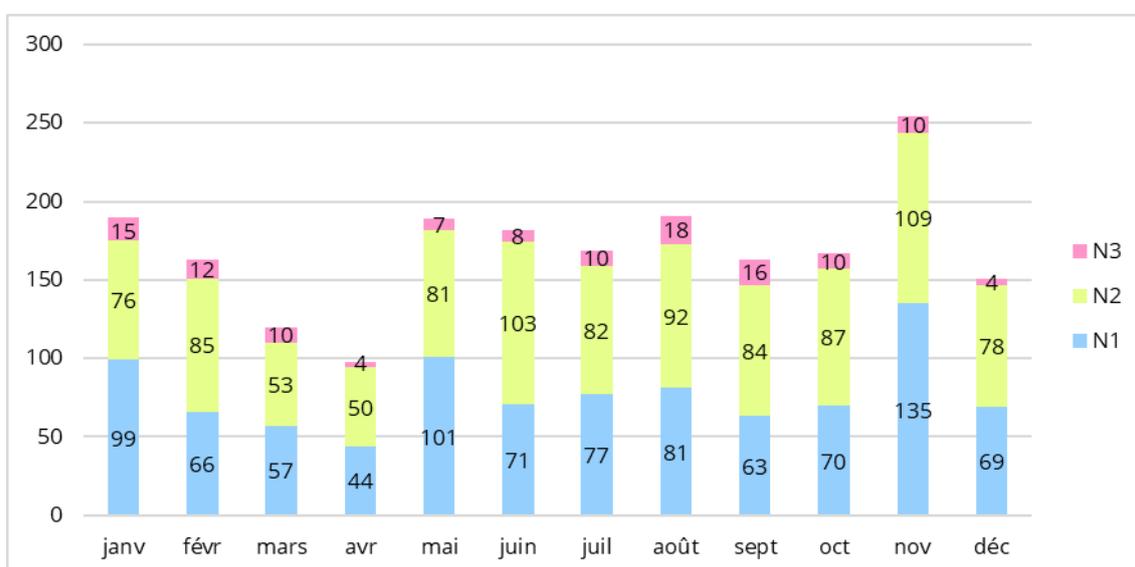
La pandémie de Covid-19 a entraîné la généralisation du télétravail : le changement de mode de travail, prévu pas à pas et de manière volontaire, a mis sous pression les utilisateurs et utilisatrices en intégrant les avancées technologiques de manière très rapide ; ceci a eu un impact sur les activités de support et de maintenance.

2017	2018	2019	2020
1'227	1'054	1'461	2'037

Évolution du nombre d'incidents

a) Nombre d'incidents par type :

- N1 : résolution < 10 min en interne
- N2 : résolution > 10 min en interne
- N3 : Résolu suite à une demande au partenaire de la solution



11.2.2. Gestion électronique des documents (GED)

Le choix de l'outil de GED a été effectué durant le 1^{er} trimestre, à la suite d'un appel d'offres et d'un cahier des charges complexe. Le choix s'est porté sur OneGov GEVER.

L'élaboration du plan de classement s'est ensuite poursuivi. Les échanges avec les services, la vérification de l'adéquation de la 1^e version du plan avec chaque système d'information et les nombreuses clarifications ont permis d'obtenir une nouvelle version couvrant 70 % des attentes.

En fin d'année, le pilote de la solution OneGov GEVER a été installé.

11.2.3. Portefeuille de projets, étape 3

Le processus de gestion de projet informatique a été mis en place au sein du Service ; certaines opérations ont dû être revues et les automatismes doivent encore être rodés pour établir un déroulement systématique.

11.2.4. La sécurité informatique

Le contrôle et la surveillance du dispositif antivirus occupent une place de plus en plus importante et nécessitent une vigilance toute particulière, afin de garantir la sécurité du réseau communal. Environ 3,6 millions de messages indésirés (spams) par année et une moyenne d'environ 400 virus par jour à l'entrée du réseau sont ainsi bloqués.

En 2020, la sécurité a été améliorée grâce à de nouvelles règles et profils de sécurité au niveau du pare-feu. Plusieurs cyberattaques de type « Zero Day » ont été arrêtées.

11.2.5. Projets 2020

Les projets suivants se sont poursuivis ou ont démarré en 2020 :

- Le protocole pour la double authentification lors de l'accès à distance a été modifié : les problèmes, la sécurité et les coûts des SMS sont devenus une thématique très importante ; une solution alternative a donc été retenue avec une application sur smartphone ;
- solution de gestion de contacts – événements pour plusieurs unités de la Ville : analyse et développement en interne ;
- développement du SCI (système de contrôle internet) ;
- installation et migration de serveurs et bases de données, avec des changements de version ;
- analyse et développement en interne d'une solution de « console pour la Centrale d'impression » ;
- suite et fin des installations et mises en service de la vingtaine de timbreuses sur des sites éloignés ;
- mise en place d'un processus de contrôle des backups Oracle.

11.3. Covid-19 et télétravail

Dès le début du semi-confinement à la mi-mars 2020, le Service informatique a répondu aux besoins de l'Administration communale par le redéploiement du personnel en télétravail (accès distant aux PC) et la déviation des appels vers les smartphones de l'entreprise ou du personnel ; cela a été rendu possible grâce aux moyens mis en œuvre dès 2014 (virtualisation des postes), 2016 (accès distants), 2018 (nouvelle téléphonie et téléconférence incluant le partage de d'écran et/ou de documents) et 2020 (solution de visioconférence).

11.4. Réorganisation du Service informatique

L'augmentation du volume des demandes exerce une pression importante sur la qualité des prestations et un allongement des délais de réalisation (manque de ressources, renforcement nécessaire du déroulement et de la synchronisation des processus informatiques).

L'accélération de la transformation numérique et la nécessité impérieuse de traiter l'accroissement des demandes et des projets avec une méthodologie robuste ont conduit à une réorganisation nécessaire du Service. Celle-ci a débuté en automne 2020 et s'est poursuivie avec l'accompagnement du Service des ressources humaines et d'un partenaire externe ; ce projet a été décomposé en différentes étapes, qui continueront en 2021.

11.5. Centrale d'impression

La Centrale d'impression est appelée à produire les impressions de l'ensemble du matériel imprimé pour l'Administration communale, afin de répondre aux critères de qualité, de délai d'impression et d'expédition, ainsi que de confidentialité.

Parmi les documents produits, on peut citer : messages, rapports, procès-verbaux, budgets, comptes, rapports de gestion, divers documents de travail, règlements, formulaires, circulaires, cartons de loto, bulletins de versement, papiers à en-tête, cartes de visites, bordereaux d'impôts, amendes d'ordre (Police locale), factures, rappels, calendriers, blocs-notes, mémos, affiches, etc.

11.5.1. Tâches et compétences

- impression sur : presses offset, lignes de reproduction numériques et plotter (< format A0) ;
- travaux manufacturés : assemblage, découpe, collage, thermocollage, agrafage, reliure, etc. ;
- mise sous pli ; dépôt dans les locaux de La Poste pour expédition : envois en masse (matériel votations et élections, factures dont impôts, documents pour le Conseil général, etc.) ; livraison des commandes (poste interne ou livraison sur site).

11.5.2. Activités

La situation sanitaire a eu un impact sur le délai de réalisation de plusieurs projets :

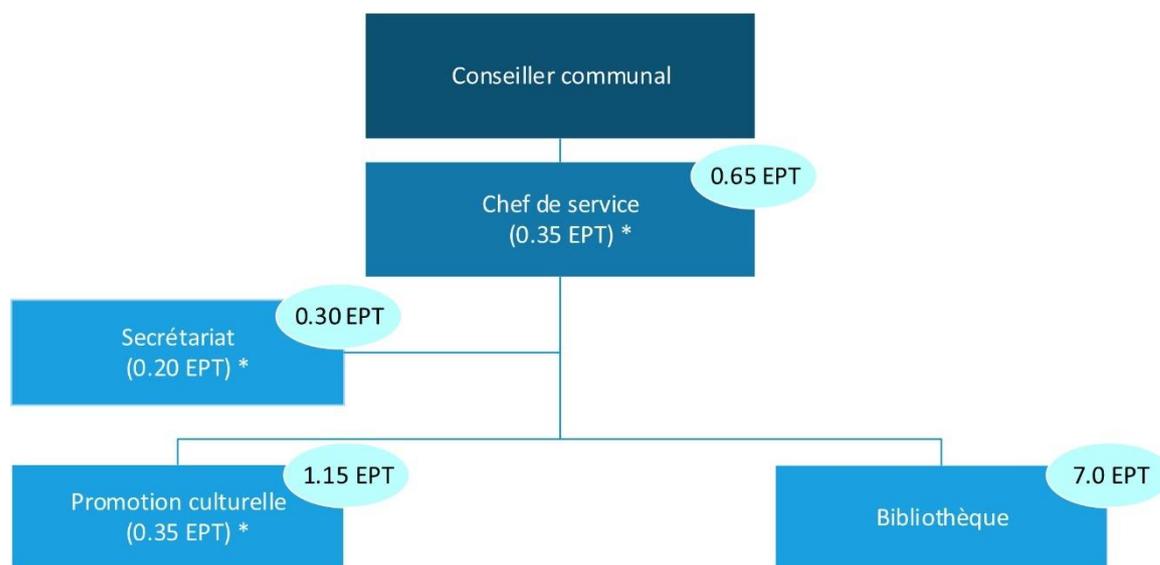
- rattachement au Service informatique, nouvelle organisation : la politique communale relative à la clientèle, en phase de finalisation, a été reportée à 2021 (attente de la solution de gestion) ;
- nouvelles solutions de gestion des commandes : la solution informatique développée en interne répondra aux objectifs de digitalisation définis ; la mise en production devrait intervenir durant le 1^{er} semestre 2021 ;
- catalogue de produits : à la suite des travaux de 2019, le catalogue de produits a été revisité et simplifié ; en collaboration étroite avec le Service des écoles, le catalogue de prestations des enseignant-e-s a été fortement réduit en raison des changements relatifs à la prise en charge de certains coûts par l'État, par l'offre de l'Office cantonal du matériel scolaire et des unités FriTic / MITIC.

12. CULTURE

Direction : Laurent Dietrich

Cheffe de service : Natacha Roos⁴⁵

Dotation (31.12.2020) : 15 collaborateurs·trices (10 EPT)⁴⁶



* EPT hors exploitation

L'augmentation de la dotation par rapport à 2019 est due en partie à la fusion de la Bibliothèque de la Ville avec la Deutsche Bibliothek et la Ludothèque au 1^{er} juillet. Ainsi, 65 % du personnel⁴⁷ actif en décembre a été engagé durant l'année. La Promotion culturelle occupe six collaborateurs·trices (3,1 EPT), dont un stagiaire et trois chargés·es de projet pour la Régie culturelle, la Schubertiade et la Saint-Nicolas. Les mesures d'urgence liées au Covid-19 pour la culture ont été coordonnées par des personnes engagées durant l'année.

12.1. Faits marquants 2020

Dans le cadre de la pandémie de coronavirus, la Ville de Fribourg s'est démarquée au niveau suisse avec le développement rapide de sept mesures d'urgence (*voir chapitre 12.3.1*) pour soutenir directement les artistes et indépendants·es de la culture fortement touchés·es par la crise sanitaire (530'000 francs attribués). S'appuyant sur les travaux menés durant les Journées de la culture, en particulier sous l'angle de la durabilité, le Service a créé des mesures d'encouragement qui ont encouragé la recherche et la relance plutôt que la production. Le premier paquet de mesures a ainsi permis de soutenir directement 135 artistes et

⁴⁵ La cheffe de service est également gestionnaire à 35 % du fonds de Coriolis Infrastructures.

⁴⁶ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis·es ; 0,9 EPT hors exploitation pour Coriolis Infrastructures

⁴⁷ Une partie du personnel est sous contrat à durée limitée

indépendants·es, appuyés par cinq jurys distincts. Le soutien a été apporté sur le plan financier, mais également en prestations : plusieurs projets concrets (repris ensuite par d'autres villes suisses) ont en effet été réalisés par le Service. Au vu de la répartition des tâches en matière de promotion culturelle prévue par la Loi sur les affaires culturelles, une telle collaboration avec les créateurs·trices professionnels·les représente une nouveauté à Fribourg.

Les sept mesures d'urgence ont fait doubler le montant des mesures d'encouragement à la culture alloué par le Service et ont représenté près de 80 % des tâches effectuées par l'équipe. Cette organisation a été rendue possible par l'arrêt presque total des animations culturelles.

Après trois ans de travaux, la Bibliothèque de la Ville, la Deutsche Bibliothek et la Ludothèque ont fusionné, donnant naissance à une nouvelle institution culturelle bilingue agile et durable, qui développe l'ORA (OrganiCité, Rayonnement, Accessibilité) de Fribourg.

La boussole culturelle, un outil unique développé à partir des concepts du développement durable, a été présentée une première fois lors de la Soirée de la culture. Elle est actuellement consolidée dans le cadre du projet Interculturalité de Pro Helvetia.

Après quatre années successives d'augmentation linéaire des subventions annuelles, le Service a revu totalement ses critères d'octroi. Malgré les reports et les annulations, la Ville de Fribourg a décidé de maintenir l'entier des subventions annuelles, correspondant pour 2020 à 494'711 francs, afin de soutenir les associations culturelles et leur permettre de préparer la relance culturelle, malgré les difficultés.

12.2. Répartition des rôles

La Ville de Fribourg – en plus de soutenir prioritairement l'animation culturelle non professionnelle sur son territoire, ainsi que des institutions locales comme les bibliothèques, ludothèques et associations locales – soutient les acteurs·trices culturels·les professionnels·les en participant au financement de Coriolis Infrastructures à hauteur de 63 % et au financement des activités culturelles de l'Agglomération de Fribourg à hauteur de 47 %. Chacune de ces trois entités, aux missions et aux fonctionnements distincts, développe ainsi en parallèle la politique culturelle régionale.

12.2.1. Coriolis Infrastructures

La participation des communes-membres s'est montée à 32,50 francs par habitant·e, représentant un montant de plus de 1,24 million de francs pour la Ville de Fribourg, soit 63 % du total de l'apport des communes.

À la suite des décisions successives de fermeture des établissements non essentiels pour lutter contre la pandémie de Covid-19, le Casino de Fribourg a dû fermer ses portes pour une durée indéterminée. Il a vu son chiffre d'affaire sensiblement diminuer en 2020 avec, comme conséquence, une forte baisse des apports financiers à Coriolis Infrastructures. Ainsi, les apports du Casino se sont élevés à 812'538 francs (1,39 million de francs), ce qui représente une diminution de près de 41 %, qui a pu être absorbée par la fortune de l'Association de communes. Le soutien à la Fondation Équilibre et Nuithonie a été maintenu.

Pour les détails d'organisation de Coriolis Infrastructures, voir les compléments au rapport de gestion⁴⁸.

12.2.2. Agglomération de Fribourg

La Ville de Fribourg a participé au financement des activités culturelles régionales à hauteur de 1,13 million de francs (1,07 million de francs), ce qui représente environ 47 % de la participation de l'ensemble des communes de l'Agglomération. Le Service a poursuivi sa collaboration avec la Promotion culturelle de l'Agglomération pour permettre de simplifier les processus de demande de subvention. Ainsi, les acteurs·trices culturels·les sis sur le territoire de la ville n'ont plus qu'une seule interlocutrice pour leurs demandes financières.

12.3. Mesures d'encouragement à la culture

12.3.1. Mesures d'encouragement financières

Subventions annuelles

La Ville de Fribourg soutient annuellement le fonctionnement de 41 (39) associations culturelles pour un montant total de 494'711 francs (406'740 francs). Pour une grande partie, il s'agit d'ensembles vocaux, de fanfares, d'harmonies et de théâtres (*voir compléments*)⁴⁹. Parmi les associations au bénéfice d'une subvention annuelle se trouvent des événements d'importance pour la ville et la région fribourgeoise. Certaines associations profitent également de la mise à disposition gratuite de locaux pour leurs activités culturelles.

À l'annonce des mesures sanitaires prises par le Conseil fédéral en mars 2020, la Ville de Fribourg a décidé de maintenir les subventions annuelles, indépendamment du fait que les manifestations des associations bénéficiaires aient été maintenues, repoussées, modifiées ou annulées.

Un amendement voté par le Conseil général octroyant une enveloppe supplémentaire de 30'000 francs a permis une refonte des critères régissant les subventions annuelles. Cela a conduit à une valorisation plus forte des associations promouvant la participation culturelle, l'accessibilité à la culture et le rayonnement de leurs activités. De plus, depuis 2017, ces associations bénéficient d'une augmentation linéaire de leur subvention annuelle de 2 %.

Subventions extraordinaires

Quarante-deux (44) associations ou artistes ont bénéficié d'une subvention extraordinaire préavisée par la Commission culturelle, qui s'est réunie à quatre reprises, pour un soutien total de 98'250 francs. À la suite des mesures sanitaires, 15 événements soutenus ont été annulés ou reportés en 2021. Trente et un (48) dossiers n'entraient pas dans les critères d'attribution. Le

⁴⁸ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

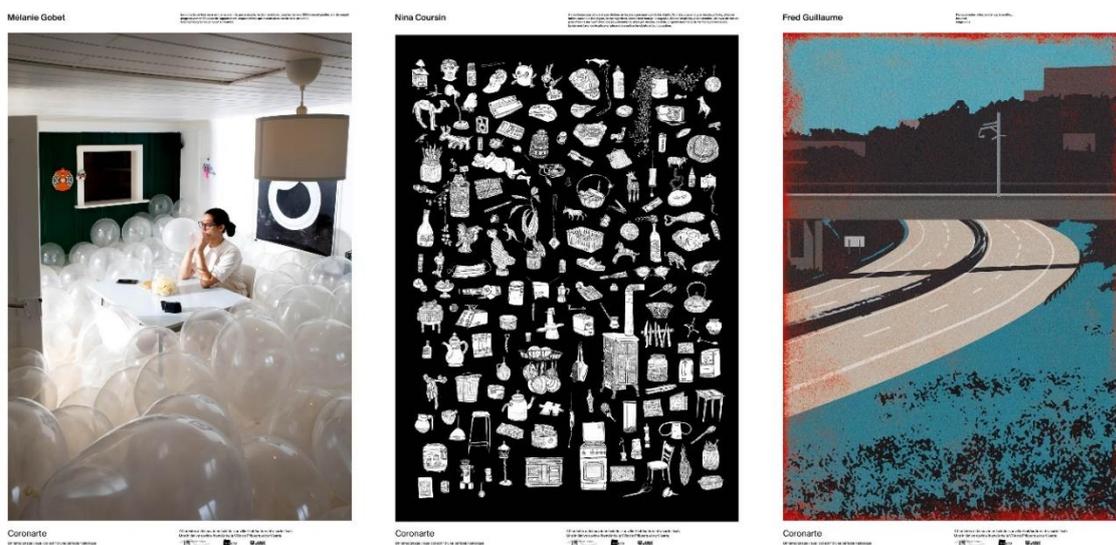
⁴⁹ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

montant de 15'000 francs a permis de soutenir des animations artistiques estivales forcées de se réinventer pour exister malgré la pandémie. Les critères régissant les subventions extraordinaires ont également profité d'une révision complète.

Des informations complémentaires concernant les subventions sont disponibles sur www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »).

👉 Mesures d'urgence pour les artistes professionnels·les et indépendants·es de la culture

Dans le but de favoriser et renforcer à la fois la création artistique et l'animation répondant aux normes sanitaires dans un contexte de pandémie mondiale, la Ville de Fribourg a décidé d'allouer une enveloppe attribuée aux artistes professionnels·les et indépendants·es résidant à Fribourg. Après une évaluation intermédiaire menée par le Service, une seconde enveloppe a été octroyée en novembre 2020 et a permis de renforcer et compléter les premières mesures entrées en vigueur en juin 2020. Ainsi, en plus des mesures d'encouragement financières usuelles, 530'000 francs supplémentaires ont pu être octroyés aux artistes comme aide d'urgence face à la pandémie, un montant dont la première tranche a permis de soutenir directement et rapidement 135 artistes et indépendants·es résidant en ville de Fribourg. La liste des artistes est disponible sur le site internet de la Ville.⁵⁰



Affiches de la mesure d'urgence 4 © Coronarte (2020)

- **Mesure 1** – 13 minirésidences artistiques locales de deux mois :
13 créateurs·rices professionnels·les résidant en ville de Fribourg bénéficient d'une résidence locale et durable de deux mois, dotée d'une bourse de 5'000 francs ;
- **Mesure 2** – Soutien à la recherche pour artistes professionnels·les :
32 artistes ont bénéficié d'un montant de 1'500 francs ;
- **Mesure 3** – Appel à projets artistiques (toutes disciplines) pour la Schubertiade 2021 :

⁵⁰ www.ville-fribourg.ch/culture

Le Service de la culture a retenu 14 projets artistiques pour la participation à la Schubertiade, soutenant ainsi plus de 60 professionnels·les, dont 22 résidant en ville de Fribourg ;

- **Mesure 4** – Coronarte – soutien à la création en arts visuels :
22 artistes visuels·les ont été soutenus·es, à hauteur de 1'500 francs chacun·e, afin qu'ils ou elles laissent un témoignage visuel collectif de cette période historique de pandémie. Le projet a été réalisé en partenariat avec Visarte, qui a retenu 40 candidatures issues de tout le canton. Le Service élabore une deuxième édition pour 2021.
- **Mesure 5** – Les (In)connues, un projet de médiation dans l'espace public :
Sur la base d'un appel à candidatures et mandatant ainsi plusieurs indépendants·es, le Service et la Bibliothèque/thek propose à la population, entre septembre 2020 et juin 2021, une balade « covido-compatible » intitulée Les (In)connues ;
- **Mesure 6** – Soutien aux projets, achats et commandes :
33 œuvres proposées par 22 artistes différents ont été achetées par la Ville de Fribourg après une mise au concours pour l'acquisition d'œuvres réalisées depuis la période de semi-confinement du printemps 2020. D'autres soutiens suivront ;
- **Mesure 7** – Inventaire et promotion des professionnels·les de la culture :
La préparation d'un répertoire des professionnels·les de la culture résidant sur le territoire de la commune a démarré. Il aidera à renforcer leur visibilité et les conditions-cadres leur permettant d'exercer leur activité.

👉 Achat d'œuvres d'art

À la suite d'un appel à candidatures, une nouvelle table artistique a été inaugurée le 22 septembre sur la place Georges-Python. L'œuvre d'Émilie Schmutz, Alexandre Gutierrez et Joaquim Barman, « L'Auditoire Georges » contribue à initier une véritable collection dans l'espace public après l'installation de deux autres œuvres en 2015, la « Table du Bourg » et « Plaque de béton sur Jaguar écrasée ».



Table artistique « L'Auditoire-Georges » © Ville de Fribourg (2020)

12.3.2. Mesures d'encouragement sous forme de prestations

En plus des mesures d'encouragement financières, le Service promeut les activités culturelles professionnelles et amateurs par l'offre de résidences artistiques, la coordination de la Régie culturelle ou encore la mise à disposition gratuite de locaux.

👉 Résidences artistiques

Les artistes Marie Gyger et Arunà Canevaschini ont été sélectionnées pour séjourner dans les résidences artistiques de Paris et de Buenos Aires⁵¹.

👉 Régie culturelle

Le Service de la culture a œuvré à la mise en place de la Régie culturelle. Il s'agit d'une nouvelle mesure d'encouragement à la culture, sous la forme d'un projet-pilote qui met en lien la culture avec le tourisme et l'économie. En 2020, différents travaux préparatoires ont été menés pour le développement de la Régie culturelle, avec notamment une étude de faisabilité et une consultation des milieux concernés (lors de la Journée de la culture). Le projet est passé à sa deuxième étape, avec l'engagement d'une coordinatrice à 50 % à partir de novembre et l'aménagement d'un espace dans le bâtiment des Arcades (quartier du Bourg), qui est amené à accueillir une partie des activités de la Régie culturelle.

👉 Mise à disposition de locaux

En 2020, 39 locaux ont été mis gratuitement à disposition d'associations culturelles ou socioculturelles et de collectifs d'artistes. Le Service de la culture coordonne régulièrement l'offre et la demande, via la Commission des locaux de la Ville de Fribourg ou par l'intermédiaire de la Maison des artistes, à Givisiez.

12.3.3. Dialogue culturel

Depuis l'expérience réussie des Assises de la culture dans la région fribourgeoise (2014), le Service a initié et développé un véritable dialogue culturel⁵² avec ses partenaires privilégiés, les acteurs-trices culturels·les, mais également avec la population.

👉 Journée de la culture

La 3^e Journée de la culture s'est déroulée le 11 mars à blueFACTORY, avec pour titre « Institutions culturelles nouvelle génération ». Cinq jours avant le semi-confinement et le début d'une longue crise, les institutions se préparaient à se réinventer, non seulement à l'interne, mais également en tant qu'actrices incontournables de la mue des villes. En présence de Mathieu Menghini, historien et praticien de l'action culturelle dans le réseau des Hautes écoles spécialisée de la Suisse occidentale, quatre ateliers participatifs ont permis aux quelques 120 participants d'échanger sur des sujets concrets que Fribourg souhaite cocréer avec ses partenaires : la future Bibliothèque/thek et Ludothèque, la Régie culturelle, blueFACTORY, un quartier en mutation et le Momentum culturel avec l'exemple de grands événements, tels la Schubertiade.

⁵¹ Voir compléments : www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

⁵² Proposition n°2 de CULTURE2030/KULTURE2030



11.03.2020 - Journée de la culture à blueFACTORY © Ville de Fribourg (2020)

👉 Soirée de la culture

La 2^e Soirée de la culture réunissant les représentants-es des associations au bénéfice d'une subvention annuelle s'est tenue le 15 octobre 2020, au Werkhof. L'événement a permis de lancer la consultation sur le projet de Boussole culturelle et sur la refonte des critères de subventions contribuant à la mise en œuvre des propositions émanant du Rapport CULTURE2030/KULTUR2030.

👉 Consultation des milieux culturels pour les mesures d'urgence Covid-19

En amont et durant la mise sur pied des mesures d'urgence, le Service a consulté les acteurs-rices culturels-les, de nombreux artistes et indépendants-es non organisés-es en associations, de même que des faïtières culturelles.⁵³ En décembre, 13 artistes bénéficiant des minirésidences d'artistes locales ont été réunis au sein d'un atelier, afin d'évaluer les mesures prises. Celles-ci ont donné un souffle bienvenu aux artistes et les retours ont été excellents.

12.4. Institution culturelle de la Ville de Fribourg

12.4.1. Bibliothèque/thek et Ludothèque

D'importance stratégique pour la Ville de Fribourg, la Bibliothèque/thek et Ludothèque est en train de muer en « troisième lieu de vie » ouvert à toutes et tous, bilingue et interdisciplinaire. Sept employées ont été engagées (3,6 EPT), offrant à la nouvelle institution des compétences professionnelles supplémentaires, notamment en terme de bilinguisme et de médiation culturelle. En sus de la reprise du personnel de la Deutsche Bibliothek et de l'engagement de l'ancienne présidente de la Ludothèque, la Ville de Fribourg peut compter sur d'anciennes

⁵³ Telles que Visarte, l'Association K/Verein C et Petzi

bénévoles de la Ludothèque et sur quatre nouvelles employées : une responsable, une médiatrice culturelle, une bibliothécaire et une ludothécaire.

La fusion administrative des trois entités au 1^{er} juillet et la fermeture complète des lieux entre le 14 mars et le 14 mai ont influencé l'activité de l'institution culturelle et rend peu pertinente une comparaison avec les résultats des années précédentes. En 2020, la bibliothèque a proposé les nouveautés suivantes :

- un catalogue commun et une carte unique pour les deux bibliothèques ;
- un accès à une offre en deux langues ;
- une révision des abonnements pour une meilleure accessibilité pour toutes et tous ;
- la gratuité pour les élèves germanophones (déjà instaurée avant la fusion pour les francophones) ;
- des horaires d'ouverture étendus.



La nouvelle bibliothèque bilingue et interdisciplinaire © Ville de Fribourg (2020)

La Bibliothèque/thek et ludothèque a proposé 47'700 documents, pour 3'783 abonnés-es actifs-ves (au moins un prêt dans l'année). Elle a prêté 163'115 documents, dont 77 % à des jeunes de moins de 16 ans. Quelque 443 nouveaux-elles abonnés-es ont été accueillis-es. Entre janvier et mars, trois rencontres de contes, une rencontre littéraire et l'animation « Né pour lire » ont eu lieu en français. Pour le public germanophone, des contes ont été proposés en octobre et novembre. Les autres activités de médiation ont été annulées en raison de la situation sanitaire.

Les activités de médiation scolaire ont pu avoir lieu et représentent :

- 21 visites pour des échanges de livres et 6 visites découverte ;
- 6 classes germanophones pour une visite d'introduction ;
- 835 élèves et 47 classes différentes ;

- 89 classes pour environ 1400 élèves ;
- 1 animation « Égalité des genres ».

12.5. Institutions culturelles partenaires

12.5.1. blueFACTORY, le quartier d'innovation

Depuis trois ans, la Ville de Fribourg soutient la promotion culturelle de blueFACTORY à hauteur de 50'000 francs par an (200'000 francs en 2021). La programmation culturelle très agile du quartier d'innovation a su se réinventer rapidement afin de proposer des activités en temps de pandémie, comme l'illustre la tenue de Re ! le festival des festivals perdus, mais également en se positionnant comme pôle social avec notamment le soutien à l'organisation d'une redistribution de nourriture autour du NeighborHub.

La culture à blueFACTORY permet de diversifier les publics et les locataires·trices du quartier et crée des processus participatifs, tout en pérennisant les projets déjà présents sur les lieux de l'ancienne brasserie, tels le smem (musée suisse d'instruments de musique électronique). La webradio TRNSTN, le Pôle d'été, le festival Hasard, l'open air de cinéma Stern Filante ou Week-end prolongé, festival de théâtre émergent, font partie des nombreux événements culturels qui ont animé le quartier.

12.6. Projets culturels partenaires

12.6.1. La Schubertiade

En janvier, le Conseil communal a décidé d'accueillir et de coorganiser, avec la RTS, la Schubertiade d'Espace 2 les 4 et 5 septembre 2021. Afin de mettre en œuvre la manifestation avec les valeurs de qualité, bilinguisme et durabilité et de rechercher les fonds, une association a été créée en juillet. La coordination est assurée au Service de la culture.

12.6.2. Week-end de la Saint-Nicolas

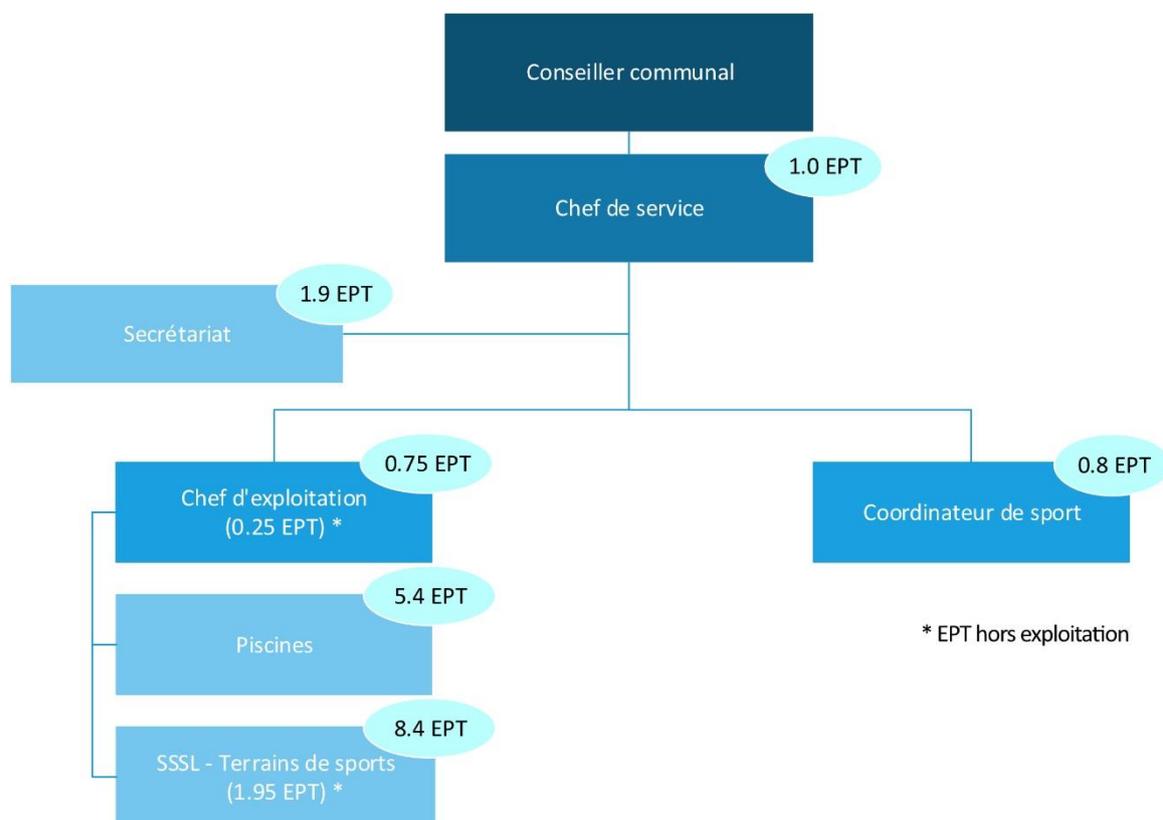
Malgré les restrictions liées à la pandémie et à l'annulation du cortège, certaines traditions vivantes ont pu être maintenues, voire revisitées pour faire vivre la Saint-Nicolas à l'ère du numérique. Par exemple, l'allocution du saint patron aux Fribourgeoises et Fribourgeois a été diffusée sur les ondes de la télévision régionale. Sous l'impulsion du Service de la culture, le comité d'organisation de la Saint-Nicolas a initié une réflexion sur sa gouvernance, afin d'offrir à l'avenir les meilleures conditions à l'organisation de la plus importante manifestation de la ville de Fribourg.

13. SPORTS

Direction : Pierre-Olivier Nobs, conseiller communal

Chef de service : Pierre Gisler

Dotation (31.12.20) : 24 collaborateurs·trices (20,45 EPT)⁵⁴



Deux chefs d'équipe ont été nommés, l'un à la tête du personnel d'exploitation du site sportif de Saint-Léonard et des terrains de sports (SSSL) et l'autre, à celle du Secteur des piscines. Ils se trouvent sous la conduite du chef d'exploitation, qui gère également le suivi des installations techniques des bâtiments sportifs. Bien que des adaptations doivent encore être envisagées, cette organisation a déjà déployé positivement ses effets.

En 2020, le Service s'est appuyé sur « Le Concept communal du sport »⁵⁵, outil d'aide à la décision pour la politique du sport en ville de Fribourg. Il priorise le sport populaire pour toutes les générations et offre au sport d'élite une place subsidiaire, tout en intégrant tant les aspects de promotion de la santé que de durabilité.

⁵⁴ Sans compter la Direction, les stagiaires et apprentis·es ; 2,2 EPT hors exploitation ; + 0,5 EPT vacant.

⁵⁵ Consultable sur www.ville-fribourg.ch/sports

13.1. Sociétés et clubs sportifs

En raison de la pandémie de Covid-19, la vie sportive s'est arrêtée au printemps, reléguant les manifestations au second plan. Malgré cela, le Service des sports a poursuivi sa politique de soutien aux clubs en mettant à leur disposition, dans le respect des concepts sanitaires, les infrastructures sportives nécessaires.

Dans ce contexte particulier, le Conseil communal a soutenu les clubs sportifs et associations en difficulté financière, en mettant à disposition des montants plus ou moins importants en fonction des conséquences annoncées. Dix-sept bénéficiaires ont ainsi reçu de l'aide de la Ville de Fribourg.

Le Service des sports a continué d'entretenir des contacts avec les clubs et à organiser, dans la mesure du possible, des rencontres avec les représentants·es des sociétés ou associations. La majorité des clubs ont renoncé à l'organisation de leur assemblée générale en « présentiel ».

Près de 90 sociétés sportives, pratiquant plus de 45 sports différents, utilisent les installations dont la Ville est propriétaire (voir compléments⁵⁶).



Halle omnisports de Saint-Léonard © Ville de Fribourg (2020)

Le Handball-Club Fribourg a partiellement maintenu ses entraînements au CO de Péroilles. Tout comme le Floorball Fribourg (uni hockey, Ligue nationale B), il a dû occuper la halle omnisports du collège Sainte-Croix pour les compétitions officielles, en s'acquittant d'une location, pour des raisons d'homologation de la surface de jeu. Le Service a renouvelé ses efforts pour trouver des solutions afin de diminuer les charges locatives de ces clubs.

13.2. Infrastructures sportives

Pour connaître les effectifs des différentes structures, voir les compléments au rapport de gestion⁵⁷.

⁵⁶ www.fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

⁵⁷ www.fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

13.2.1. Mandats

Le Service des sports a mandaté plusieurs bureaux spécialisés afin de réaliser des études et analyses dans les domaines suivants:

- terrains de football en ville de Fribourg ;
- projet d'extension du bâtiment abritant l'appartement et les vestiaires au Guintzet ;
- analyse des besoins en piscines de la ville de Fribourg ;
- businessplan de la salle des fêtes.

Les conclusions et premières propositions ont permis d'identifier des carences en matière de terrains de football par exemple, de planifier des mesures à court, moyen et long termes et d'inscrire des montants dans le cadre du plan des investissements de la Ville de Fribourg. Il s'agit notamment de poursuivre l'analyse au sujet de la construction d'infrastructures (terrain de football) en faveur du quartier du Schoenberg.

13.2.2. Site sportif du Guintzet et terrains de football

L'entretien courant des terrains de football, de football américain et de rugby ainsi que des autres installations sportives (tir à l'arc, beach-volley) a été effectué selon un programme établi avec le Secteur des parcs et promenades. De violentes chutes de pluie accompagnées de forts vents ont endommagé le terrain synthétique du Guintzet, qui devra subir une remise en état significative. L'assainissement des mâts d'éclairage du terrain du Grabensaal a débuté : il intègre la technologie LED, limitant la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.

Le Parc des sports, situé le long du chemin des Grottes, a été inauguré le 16 octobre 2020. Il complète l'offre destinée aux écoles (DOSF) tout en étant ouvert à la population. Il comprend un fitness urbain, deux pistes de pétanque et une installation de *slackline*.

En étroite collaboration avec le Secteur des parcs et promenades notamment, un réseau d'arrosage automatique a été installé sur les terrains de la Motta et de Derrière-les-Jardins.

13.2.3. Bains de la Motta

En raison du Covid-19, la saison 2020 s'est déroulée du lundi 8 juin au dimanche 20 septembre. Les résultats financiers, tributaires de la situation sanitaire, présentent une perte de 273'102 francs, dont 25'000 francs au maximum sont pris en charge par la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, soit une participation communale de 248'102 francs.

Les communes voisines ont renouvelé leur participation à la couverture des frais d'exploitation à raison de 2 francs par habitant.e. En contrepartie, les habitants-es de ces communes ont profité des mêmes tarifs que celles et ceux de la ville de Fribourg (tarif A).

Le ticket combiné (transport et entrée aux bains), mis sur pied avec les Transports publics fribourgeois (TPF) a récolté un bon succès. L'action sera renouvelée.

Les horaires d'ouverture ont été élargis notamment lors des soirées de canicule et chaque 21 du mois (en cas de beau temps). Les traditionnelles joutes sportives de MOTT'IV sports et loisirs ainsi que le tournoi de kayak-polo ont été annulés.

13.2.4. Piscine du Levant

Durant la fermeture liée à la pandémie (dès le 16 mars), le bassin a été vidangé.

La piscine a pu être brièvement ouverte à partir du 31 août, permettant aux écoles, clubs et public d'y accéder en suivant le concept sanitaire, avant que l'évolution négative de la pandémie n'entraîne une nouvelle fermeture.

13.2.5. Halles de sport

Les halles de sport des bâtiments scolaires sont occupées par les clubs et sociétés du lundi au vendredi dès 17 heures, toute la journée durant le week-end et les vacances scolaires.

Le matériel usagé (gros tapis de chute, barres parallèles, par exemple) est régulièrement remplacé afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Une grande partie du matériel des halles de sport arrive en fin de vie et devra être remplacé ces prochaines années.

Un entretien du matériel fixe (anneaux, barres fixes, barres parallèles, perches, cadres suédois) et mobile (bancs, tapis de chute, piquets, cordes, etc.) est effectué tous les deux ans par une entreprise spécialisée, ceci afin d'assurer la sécurité des sportifs et de prolonger au mieux la durée de vie de ces objets. En raison de leur importante utilisation par les sociétés de gymnastique, les engins des halles de sports du CO de Jolimont subissent de fortes contraintes et une usure plus rapide ; leur entretien est désormais planifié chaque année.

Une nouvelle halle de sport a été inaugurée à l'école de la Vignettaz. L'entretien du matériel, à la charge du Service, s'additionne à la liste existante.

13.2.6. Site sportif de Saint-Léonard (SSSL)

Le Site sportif de Saint-Léonard, en plus des deux patinoires, de la halle omnisports et de la Salle des fêtes, abrite également le stade universitaire et deux terrains synthétiques gérés par la Commission du stade (État et Ville). Ce pôle sportif est appelé à se développer avec le projet de piscine en cours d'études, sur la parcelle des Abattoirs.

Le Service des sports est chargé de la gestion de la patinoire P2 et de la halle omnisports. Il collabore avec l'État de Fribourg et l'Université à la gestion, à l'exploitation et au financement de trois terrains de football, dont deux synthétiques, et d'une piste d'athlétisme. Les travaux de reconstruction de la partie centrale des gradins et de la marquise ont débuté en automne.

Salle des fêtes

Jusqu'à fin 2020, la Salle des fêtes était administrée par le comité de l'Intersociétés de la ville de Fribourg, au sein duquel siège le chef de service, délégué par le Conseil communal. La

convention liant la Ville de Fribourg à l'Intersociétés a été résiliée avec effet au 31 décembre 2020, le Service des sports reprenant la gestion et l'exploitation dès 2021.

La Salle des fêtes a servi de lieu d'accueil pour les nombreux invités du HC Fribourg–Gottéron et ses partenaires avant les matches à domicile. L'avancée des travaux liés à la future patinoire et la démolition des containers situés devant la patinoire les ont en effet contraints à trouver un nouveau lieu.

Le déroulement des lotos, source financière importante des clubs et associations, découlera à l'avenir des nouvelles dispositions de la Loi d'application de la législation fédérale sur les jeux d'argent. En séance du 17 septembre 2020, le Grand conseil en a fixé le règlement cantonal, dont la mise en œuvre a débuté le 1^{er} janvier 2021.

👉 Patinoire BCF Arena (P1)

La patinoire principale, désormais propriété de l'Antre SA, a été inaugurée le 1^{er} octobre avec 5'160 spectateurs admis selon la jauge Covid-19 (capacité maximale de 8'934 places).

Le personnel du Service des sports a continué à accomplir certaines tâches dans cette installation, à quantité de travail égale et aux conditions du forfait d'exploitation en vigueur. De nouvelles conditions sont en cours de négociations (nouvelle convention d'exploitation).

👉 Patinoire 2 (P2)

Le chantier de la patinoire 2 (P2) a débuté le 23 juin 2019. Il est prévu de compenser les locaux publics perdus dans la P1, de créer des bureaux et locaux pour concentrer et localiser le Service des sports sur le Site sportif de Saint-Léonard, des bureaux pour la Fédération suisse de basket (Swissbasket) ainsi que de construire un parking et réaménager les espaces publics du secteur de Saint-Léonard. Le Service des sports participe aux commissions technique et de bâtisse.

Des travaux d'entretien ordinaires ont également été réalisés courant 2020.

En raison de la pandémie de Covid-19, le Service des sports n'a pas été en mesure de réunir, selon ses habitudes, les représentants-es des différents-es utilisateurs-trices du Site sportif de Saint-Léonard.

13.3. Manifestations

La Ville de Fribourg est partenaire de plusieurs manifestations et événements qui ont eu lieu en 2020 :

- « **Midnight Sport et Culture** », qui vise à offrir aux adolescents-es des activités les samedis soirs, a poursuivi son programme avec un réel succès. Déjà existant dans le quartier de la Vignettaz, le programme a été lancé dans le quartier du Schoenberg et quatre halles sont désormais mises à disposition des jeunes.
- « **Open Sunday** », offre sportive destinée aux jeunes de 6 à 12 ans, a poursuivi ses activités dans le quartier de la Vignettaz, le dimanche après-midi de novembre à mars.

- « **Urban training** », « **Sunday training** » et « **Urban plogging** » sont autant d'activités pour l'ensemble de la population qui ne nécessitent pas de condition physique particulière et permettent à tout un chacun de se mettre en mouvement. Ces animations ont marqué un temps d'arrêt en raison de la pandémie.
- Organisé en collaboration avec le Secteur de la cohésion sociale, le premier « **SuperCamp** » pour les jeunes enfants de la ville de Fribourg (et plus particulièrement pour celles et ceux du quartier du Schoenberg) a tenu toutes ses promesses. Quelque 24 enfants par jour (près de 100 participants-es durant la semaine) se sont initiés-es à plusieurs sports, à la satisfaction de l'ensemble des acteurs-trices.

Les manifestations suivantes ont dû être annulées en raison de la situation sanitaire :

- Finale de la Coupe suisse de volleyball (28 mars)
- Finale de la Coupe suisse de basketball (18 avril)
- Tour de Romandie (3 mai)⁵⁸
- Course pédestre Morat-Fribourg (2 et 3 octobre)
- « Fri'Kids Sport Festival »
- Prix de la Ville de Fribourg
- Autres événements sportifs : Gym poussette, Street Foot Challenge, Mott'iv, Wake up and run.

La Ville de Fribourg est un partenaire important du Tournoi International des Piccolos de Fribourg (TIPF), seule compétition de niveau junior labélisée « National Hockey League » (NHL) en Europe. En raison des travaux dans la patinoire principale, ce tournoi n'a pas eu lieu en 2020.



SuperCamp – © Ville de Fribourg (2020)

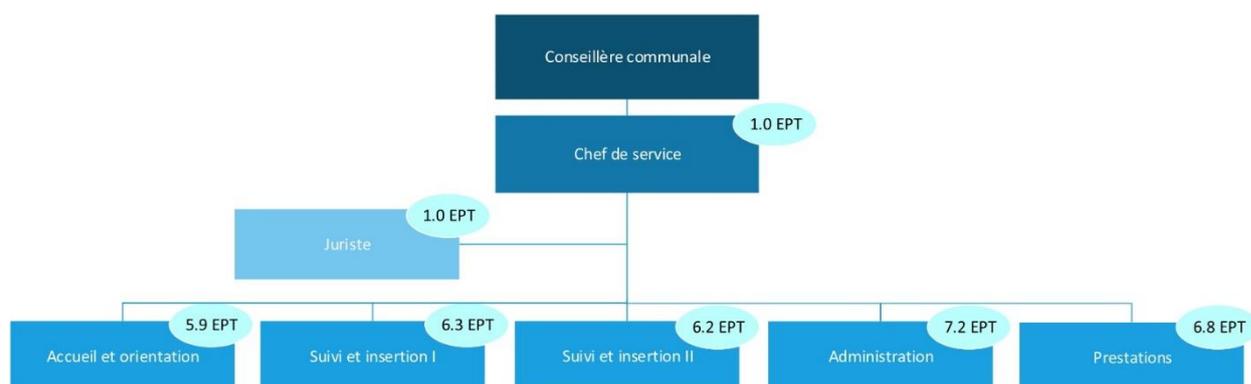
⁵⁸ Le Conseil communal a accepté de maintenir sa participation pour 2021.

14. AIDE SOCIALE

Direction : Antoinette de Weck, vice-syndique

Chef de service : Stéphane Blanc

Dotation (31.12.2020) : 41 collaborateurs·trices (36,9 EPT)⁵⁹



Le Secteur accueil et orientation enregistre chaque nouvelle situation d'aide sociale, dirige les personnes vers d'autres institutions sociales et/ou met en œuvre le versement de l'aide financière et personnelle. En cas d'aide financière, le Secteur suivi et insertion se charge du versement de l'aide sociale à moyen ou long terme, ainsi que de la mise en œuvre des outils d'insertion.

Mis sur pied en janvier 2020, le Secteur prestations comprend les gestionnaires de prestations, chargés·es du suivi financier et administratif de l'aide sociale allouée aux bénéficiaires des services externes⁶⁰ et le personnel administratif spécialisé (assurances sociales, logement, mesures du marché du travail). Quant au Secteur administration, il regroupe depuis janvier 2020 le personnel administratif et comptable.

14.1. Bilan 2020

La complexité croissante des situations concerne de nombreux aspects : situation personnelle et familiale, insertion socioprofessionnelle, état de santé, démarches administratives, activation des ressources auprès de différents prestataires sociaux, collaboration du Service avec les autres intervenants·es, difficultés à obtenir des informations de tiers, difficultés à connaître les éléments déterminants sis à l'étranger, etc.

Le nombre de litiges judiciaires est en diminution, ce qui peut s'expliquer en partie par des mesures de négociation des cas litigieux entre la juriste du Service et le ou la bénéficiaire, voire

⁵⁹ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprentis·es ; 2,3 EPT vacants

⁶⁰ En particulier le Service des curatelles d'adulte et le service social Le Tremplin

son ou sa mandataire. Même si le Service est satisfait de constater qu'aucune dénonciation pénale n'a été déposée en 2020, les cas bénins de tricherie sont toujours présents et nécessitent des mesures (par exemple, remboursement de l'indu, avertissement ou sanction financière).

Le Service a mis en production le nouveau logiciel « KiSS » de gestion sociale des dossiers. Les résultats ont été probants, même si la totalité des fonctionnalités demandées n'était pas encore finalisée en fin d'année. Ce changement d'outil informatique a provoqué une importante charge de travail pour l'ensemble du personnel, en particulier pour les cadres (choix de l'outil, adaptations aux spécificités du service, implémentation dans l'environnement de la Ville, formation du personnel, adaptation des processus).

L'inscription des chômeurs·euses ayant été transmise à l'État (Service public de l'emploi – ORP), le personnel de l'ancien Office communal du travail a été réaffecté avec succès à d'autres tâches.

La crise du Covid-19 n'a pas eu d'effet sur le nombre de nouvelles demandes d'aide sociale, hormis un pic en mars et en avril (constaté également au niveau de l'ensemble du canton et du pays, sauf quelques exceptions régionales). Les mesures prises en amont du régime de l'aide sociale, en particulier par l'assurance-chômage, l'assurance perte de gain et par les aides de l'État, ont permis d'éviter ou de limiter fortement le recours à l'aide sociale. Le Service n'a pas eu à effectuer d'avances d'aide sociale importantes, car les prestations des assurances sociales ont été versées rapidement. Durant cette période, le Service a allégé l'examen des situations, par la simplification de la procédure et la suspension de certaines exigences liées au versement de l'aide sociale, notamment de recherches d'emploi ou de suivi de mesure d'insertion. Il a également modifié la pratique concernant les indépendants·es se retrouvant en situation d'indigence à cause de la pandémie. Le large recours au télétravail a passablement affecté les relations entre les bénéficiaires et les assistants·es sociaux·ales et a mis en évidence la fragilité de certaines personnes ; toutefois, le lien a été préservé grâce à des contacts à distance réguliers. Le Service est resté accessible pour des entretiens entre personnes.

14.2. Commission sociale

La Commission sociale s'est réunie à 11 reprises. Elle a pris des décisions sur 573 situations⁶¹.

Sur proposition du Service, en lien avec la pandémie de coronavirus, la Commission sociale a pris la décision de principe d'octroyer des prestations circonstanciées supplémentaires aux bénéficiaires pour l'achat de matériel, en fonction de l'âge et de l'activité (suppléments mensuels de 10 à 60 francs dès juillet).

⁶¹ Voir les informations complémentaires : www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique rapport de gestion)

14.2.1. Affaires juridiques

En 2020, les affaires juridiques suivantes ont été traitées :

- 18 réclamations;
- 1 affaire portée devant le Tribunal cantonal ;
- 0 affaire au Tribunal fédéral ;
- 0 dénonciation pénale ;
- 0 affaire pénale pour obtention illicite de prestations sociales ;
- 0 classement ou acquittement.

Quatre affaires étaient encore en cours d'instruction fin 2020.

14.3. Collaborations

Le Service travaille en étroite collaboration avec les intervenants·es sociaux·ales publics·ques et privés·es, tant au niveau du domaine médical, familial, du monde du travail, de la petite enfance, des personnes âgées, que des associations, des assurances sociales, des autres services sociaux régionaux (SSR), etc.

Il est intégré au dispositif cantonal de collaboration interinstitutionnelle (CII), qui réunit les intervenants de l'aide sociale, de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité. Le Service fait partie de la plate-forme CII « Centre », qui prend en charge les cas complexes.

Le processus de révision complète de la Loi sur l'aide sociale (LASoc) s'est poursuivi en 2020.

14.4. Statistiques

Les données statistiques d'aide sociale proviennent des chiffres de la statistique fédérale SOSTAT (nombre de dossiers, nombre de personnes) et du Service (aide matérielle LASoc brute). Plus que l'aide matérielle nette à charge de la Ville, le montant brut de l'aide financière versée constitue un indicateur reflétant le niveau effectif auquel le Service est sollicité par la population et, partant, la précarité économique de la population.

Les données du 31.12.2020 n'étant pas encore disponibles, le nombre de dossiers ouverts au 31.12.2019 est pris en compte. Ainsi, le nombre de dossiers actifs est passé de 647 à 667, soit une hausse d'environ 3 %.

Quelque 367 nouvelles demandes d'aide ont été déposées en 2020 (377 en 2019)⁶². Les premiers mois sont restés stables, avec un pic en mars et une baisse en fin d'année. La diminution de 3 % par rapport à l'année précédente est difficilement explicable, chaque

⁶² Évolution 2000 – 2020 : voir compléments sur www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

demande d'aide sociale étant liée à une ou plusieurs causes particulières du parcours de vie des personnes.

L'Office fédéral de la statistique réunit les données de l'aide sociale, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. La documentation peut être consultée sur le site internet <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale.html> ou commandée sur papier.

14.5. Aide matérielle LASoc brute versée

Les dépenses brutes⁶³ ont connu une période de hausse, se sont stabilisées aux alentours de 12 millions de francs et tendent depuis 2008 à une légère baisse. Les raisons de cette diminution sont nombreuses, interdépendantes et surtout propres à chaque cas concret. Il est toutefois certain que les prestations d'insertion visant à sortir les bénéficiaires de la précarité jouent un rôle positif important. La mise en œuvre de ces mesures nécessite un engagement et un travail important de la part du personnel du Service.

Le Service a versé une aide matérielle brute de 10,29 millions de francs en 2020. Ces dépenses ont diminué d'environ 1,36 million de francs entre 2019 et 2020 (-12 %).

Du total de l'aide matérielle brute doivent être déduits tous les produits liés à l'aide sociale (6,84 millions de francs). Ces produits sont essentiellement constitués des prestations rétroactives des assurances sociales ou d'autres tiers débiteurs versées au Service en remboursement des avances d'aide matérielle, de la part de l'aide sociale refacturée par le Service à l'État (40 %), ainsi que des remboursements individuels des anciens bénéficiaires. Le coût net de l'aide matérielle à charge de la Ville se monte ainsi à 3,45 millions de francs. Les frais de fonctionnement du Service ne sont pas pris en considération.

14.6. Mesures d'insertion sociale (MIS)

Le Service a continué de faire usage des MIS, destinées notamment à favoriser le développement de l'autonomie et l'insertion sociale des bénéficiaires. Le fléchissement constaté depuis 2016 s'est poursuivi en 2020. En raison de la pandémie de Covid-19 et de l'arrêt de certains domaines d'activités, une grande partie des MIS n'a pu être réalisée.

Les statistiques sur l'évolution des MIS et les bénéficiaires sont disponibles dans les informations complémentaires⁶⁴

La liste des MIS se trouve sur le site internet du Service cantonal de l'action sociale.⁶⁵

⁶³ Forfaits d'entretien selon normes LASoc, frais de logement, prestations circonstancielles, frais médicaux de base.

⁶⁴ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

⁶⁵ <http://www.fr.ch/sasoc>

14.7. Remboursements

En 2020, le Service a récupéré un montant total de 758'552 francs de la manière suivante :

- 673'763 francs à titre de remboursement de l'aide matérielle⁶⁶ ;
- 84'789 francs à titre de recouvrement des créances des prestations de l'assurance maladie.

En raison du Covid-19, le Service a assoupli la pratique et réduit les demandes de remboursements, d'où la baisse constatée pour cet exercice.

Les statistiques d'évolution des remboursements sont disponibles dans les informations complémentaires⁶⁷.

14.8. Mesures du marché du travail

14.8.1. Contrats de travail auxiliaire de remplacement (contrats TR)

Les contrats TR, à durée déterminée, sont en règle générale conclus pour une durée de trois à six mois avec le versement d'un salaire soumis aux cotisations des assurances sociales.

Ils favorisent l'insertion professionnelle des travailleurs·euses concernés·es et leur permettent d'améliorer leur expérience professionnelle et de renforcer leur curriculum vitae. Ils sont utilisés par les services communaux (accueils extrascolaires, patinoire, urbanisme et architecture notamment) pour faire face aux fluctuations d'activités en cours d'année. Ils sont également accordés aux institutions sociales partenaires de la Ville ou effectuant des missions d'utilité publique, comme Cabamobil, l'Association Hubert Audriaz, la Fondation Saint-Louis, REPER, des EMS, le Passeport Vacances, les restaurants du Port et de l'Aigle noir⁶⁸.

Les salaires et charges sociales sont intégralement pris en charge par la Ville⁶⁹, sauf en cas d'arrangement conclu avec le service concerné.

En 2020, 78 (96) personnes ont obtenu un contrat de travail TR. Les salaires versés ont atteint 550'287 francs, répartis selon les employeurs suivants :

- 298'146 francs (hors charges sociales) : Ville de Fribourg ;
- 252'141 francs : autres employeurs.

Le montant total prévu au budget 2020 n'a pas été utilisé, en raison de la crise du Covid-19 et de la suspension de certaines activités.

⁶⁶ La Loi cantonale sur l'aide sociale prévoit que le bénéficiaire doit rembourser l'aide matérielle reçue lorsque sa situation financière le permet (art. 29 al 1 LASoc).

⁶⁷ www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

⁶⁸ La répartition des contrats TR est disponible dans les compléments : www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)

⁶⁹ Exception pour Cabamobil : l'employeur Fribourg-Centre prend en charge 25 % des dépenses et le Passeport vacances participe au paiement des salaires à raison de 30 %.

14.8.2. Contrats de PEQ LEMT

Six (13) contrats de PEQ LEMT (programme d'emplois qualifiants) ont été octroyés en 2020 par le Service public de l'emploi (SPE). Ceux-ci sont financés paritairement par l'État et la Ville, via le Fond cantonal de l'emploi.

14.8.3. Programmes d'emploi temporaire

Avec la reprise par l'État de l'inscription des chômeurs, le Service ne gère plus directement les programmes d'emploi temporaire relevant de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire (LACI). En 2020, ces engagements ont donc été gérés directement entre l'ORP et les services communaux concernés. Une reprise partielle de cette tâche est toutefois prévue dans le futur.

14.9. Chantier écologique de la Ville de Fribourg (CEVF)

Le CEVF est une mesure d'insertion sociale (MIS) gérée par la Fondation Saint-Louis dans le cadre d'une convention signée avec la Ville en 2016. Les participants proviennent des services sociaux du canton et de la ville. Cette mesure favorise leur insertion socioprofessionnelle en leur permettant de reprendre une activité et de bénéficier d'un encadrement et de conseils. Le CEVF fournit gratuitement des prestations d'utilité publique aux services communaux et aux partenaires. Si celles-ci étaient facturées effectivement, la valeur de travail réalisé en 2020 équivaldrait à 1,3 million de francs.

Pour assurer le fonctionnement du CEVF, la Fondation a bénéficié en 2020 d'une subvention de la Ville de 466'560 francs. En raison de la crise de Covid-19, un nombre moins élevé de mesures d'insertion sociale a été réalisé, ce qui explique une dépense supérieure au budget.

14.10. Subventions aux institutions à caractère social

Le versement de subventions aux institutions sociales ne repose en principe pas sur des obligations légales. Les structures privées proposent de multiples services ou prestations pour les besoins de la population dans divers domaines (prévention de la violence, toxicomanie, sida, soutien aux familles, rencontres). La participation financière de la Ville s'est élevée à 352'500 francs en 2020 (313'000 francs en 2019).

Dans le cadre de la Cellule de coordination Covid-19, et en collaboration avec la Cohésion sociale, le Service a participé à la mise en œuvre de mesures spécifiques de soutien pour différentes institutions sociales actives dans l'aide alimentaire, le logement, l'accompagnement social et l'insertion, à hauteur de 343'200 francs. Des aides urgentes ont également été versées avant l'été (36'000 francs).

14.11. Autres tâches

Les tâches suivantes ont également occupé le Service en 2020 :

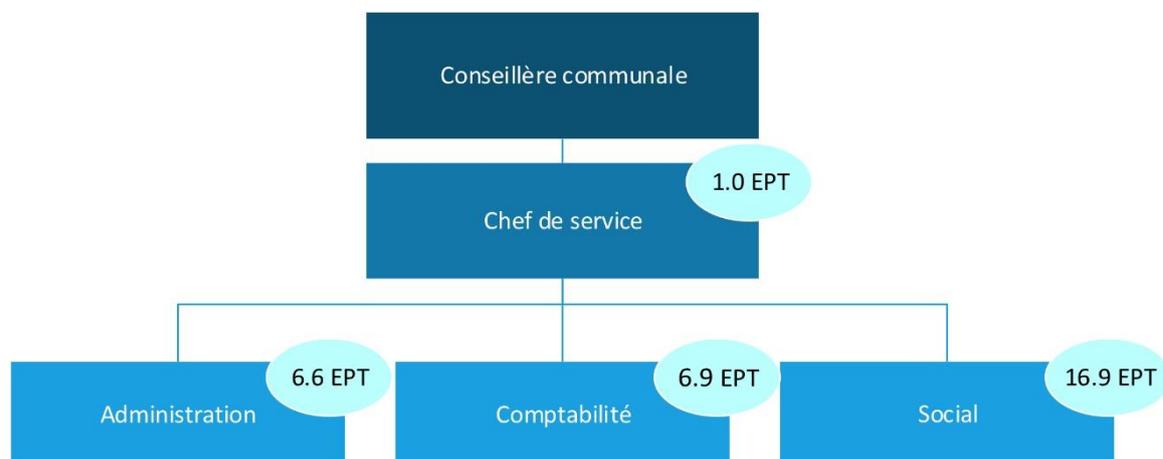
- les cas d'affiliation d'office auprès de l'assurance-maladie, lorsqu'un·e nouvel·le habitant·e n'apporte pas la preuve qu'il·elle est assuré·e conformément aux dispositions légales (LAMal) ;
- les demandes de prise en charge des cotisations AVS minimales pour les habitants·es sans activité lucrative et personnes indigentes, en application de la législation sur l'assurance vieillesse et survivants (AVS) ;
- les demandes de prise en charge des frais de funérailles des personnes indigentes, en application de la Loi cantonale sur la Santé (LSan).

15. CURATELLES D'ADULTES

Direction : Antoinette de Weck, vice-syndique

Chef de service : David Thiémard

Dotation (31.12.20) : 39 collaborateurs·trices (31,4 EPT)⁷⁰



Le Service a également accueilli quatre stagiaires (deux par semestre) provenant de la filière « travail social » de la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR). Une place de stagiaire pré-HES est également mise à disposition depuis 2020.

Le partage d'un stagiaire juriste avec le Service social s'est poursuivi en 2020. Dans la mesure où les dossiers se complexifient et les actions contre le Service des curatelles d'adultes se font de plus en plus courantes, une réflexion a été menée sur la nécessité d'engager un·e juriste. À la suite de l'approbation du budget 2021, un poste à 50 % a été attribué au Service dès 2021.

15.1. Bilan annuel

Le Service a pour mission l'exécution des mandats confiés par la Justice de paix de l'arrondissement de la Sarine.

Le Service a reçu 116 nouveaux mandats, soit 21 de moins qu'en 2019, ce qui représente encore une dizaine de nouveaux mandats par mois. Malgré cette diminution, la tendance des dernières années est à la hausse et chaque nouveau mandat nécessite un lourd investissement de départ.

La surcharge et la dotation en personnel n'ont pas permis de faire face à l'afflux des mandats. Le nombre de dossiers par assistant·e social·e à plein temps approchait le nombre de 70, alors qu'il devrait être de 60 selon les normes de la COPMA⁷¹. L'encadrement (coaching, conseil) des

⁷⁰ Sans compter la Direction, les stagiaires et les apprenti·e·s ; +1 EPT vacant

⁷¹ Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes

assistant·e·s sociaux·ales par les responsables du Secteur social n'a pu être assuré comme prévu et devrait faire l'objet d'un renforcement.

Afin de compenser partiellement l'arrivée des nouveaux mandats, les curateurs·trices ont continué à procéder à une analyse de leur portefeuille de clients·es, afin de déterminer les situations qui peuvent faire l'objet d'une levée de la curatelle.

Comme en 2019, le travail du·de la curateur·trice est devenu plus compliqué à la suite de l'introduction du nouveau droit, qui implique des tâches supplémentaires et un travail administratif accru. Néanmoins, l'adaptation régulière des mesures en fonction de l'évolution de la situation de la personne concernée a permis de gagner en efficacité et en souplesse.

Deux autres facteurs ont continué à rendre ardue la tâche des curateurs·trices : tout d'abord, le placement en institution de personnes ayant de graves troubles du comportement, pour qui il devient de plus en plus difficile de trouver un établissement approprié ; ensuite, la recherche de logements reste compliquée et le Service s'est confronté au refus de certaines gérances de conclure des baux pour des personnes sous curatelle.

La situation n'a pas évolué pour le secrétariat, qui a continué à faire face à un nombre important de téléphones, avec pour conséquence une ligne téléphonique régulièrement saturée. En revanche, la fréquentation du guichet est restée stable, le Service recevant majoritairement sur rendez-vous.

La situation sanitaire liée au Covid-19 a également compliqué le travail relationnel des curateurs·trices avec les personnes sous mesure. Étant donné la détresse provoquée par une phase de confinement chez des individus déjà vulnérables, tant sur le plan physique que psychique, de nombreux projets initiés en vue d'une levée prochaine de la mesure ont dû être repoussés, voire annulés.

15.2. Formation continue

Des collaborateurs·trices du Secteur social ont suivi des formations dans le domaine des addictions, du désendettement et de l'accompagnement des stagiaires (CAS de praticien·ne formateur·trice).

Ces formations permettent d'améliorer les outils de prise en charge des personnes et de redynamiser les assistants·es sociaux·ales confrontés·es de faire face à des situations où les perspectives de solution s'étaient étiolées.

15.3. Statistiques

D'autres statistiques concernant les dossiers et la gestion financière sont disponibles sur le site internet de la Ville.⁷²

	Situation 01.01.20	Entrées	Sorties	Changements	Total 31.12.20
Curatelles paternité	4		3		1
Curatelles de mineurs	1		1		0
Curatelles de portée générale	174	13	13	0	174
Curatelles adultes	721	77	132	-55	666
Curatelles d'accompagnement	69	26	19	+7	76
Total	969	116	168	-	917

Total des dossiers suivis : **1033**

	Nombre de dossiers	%
Curatelles paternité	1	0.11
Curatelles de portée générale	174	17.56
Curatelles de gestion	666	74.15
Curatelles d'accompagnement/administrative (sans gestion)	76	8.18
Total	917	100

15.4. Aide publique

Au 31 décembre 2020, 84 unités d'assistance étaient gérées conjointement par le Service des curatelles et le Service de l'aide sociale.

15.5. Assistance à des audiences

Les assistants-es sociaux-ales du Service ont été appelés-es à se présenter à des audiences de tribunaux civils et pénaux, séances de Préfecture, de Justice de paix, de chambre pénale des mineurs dans et hors canton et à titre de témoins ou représentant-e-s de l'usager-ère.

15.6. Collaborations et participations

Le Service entretient des relations avec de nombreuses institutions dans et à l'extérieur du canton, afin d'offrir aux personnes concernées les meilleurs soutiens possibles.

⁷² www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique « Rapport de gestion »)